

Diplôme national de master

Domaine - sciences humaines et sociales

Mention - Histoire

Spécialité - cultures de l'écrit et de l'image

**Censure et propagande du *Progrès*,  
du *Nouvelliste* et du *Salut Public* au  
commencement de la Première Guerre  
mondiale.**

**PINONOS Aurore**

Sous la direction de Christian Sorrel  
Professeur d'histoire contemporaine – Université Lyon 2 Lumière

## ***Remerciements***

*Je remercie Monsieur Sorrel qui a su m'orienter et me guider tout au long de ma recherche.*

*Je tiens également à remercier mes amis pour le soutien nécessaire et vital qu'ils m'ont apporté tout au long de cette année, et plus particulièrement mes deux camarades Laura et Louise pour la chaleur inestimable de leur présence.*

*Un grand merci à toutes les personnes que j'ai pu rencontrer aux archives départementales et à la bibliothèque municipale de Lyon.*

*Enfin, je remercie particulièrement Baptiste pour sa clairvoyance et pour son goût de l'amateurisme.*

**Résumé :** *L'arrivée de la Première Guerre mondiale bouleverse le paysage de la presse française. En effet, la loi sur l'état de siège rend possible le contrôle des imprimés par l'État. Une nouvelle collaboration s'instaure donc entre les journalistes et les autorités en charge de ce contrôle. C'est cette mise en place de ce qu'on appelle la censure que l'on va étudier ici, en délimitant le procédé à trois journaux lyonnais, Le Progrès, Le Salut Public et Le Nouvelliste, trois des huit grands quotidiens qui dominent la presse lyonnaise en 1914. Outre cet intérêt porté sur la censure, cette étude tente également de comprendre le fonctionnement de la propagande qui se diffuse à travers ces lignes et qui impacte directement le public. En effet, la presse au début du XX<sup>e</sup> siècle est le seul « média de masse », même si le terme est anachronique, qui permet une transmission élargie de l'information. En ce début de guerre, son importance grandit par cette place privilégiée que la presse détient. L'imprimé est un des rares supports intellectuels, avec les correspondances des soldats, qui permet à la population de suivre l'avancée de son armée. Nous allons donc étudier la mise en place de la censure et de la propagande dans trois quotidiens lyonnais au commencement de la première guerre mondiale.*

*Descripteurs : Lyon, presse, quotidiens, censure, propagande, 1914.*

**Abstract :** *The beginning of World War One disrupts the landscape of the French press. Indeed, the state of siege Act makes it possible for the authorities to control printed. Therefore, a new collaboration is established between journalists and the authorities responsible for censorship. We will study the introduction of censorship, delimiting the process thanks to Le Progrès, Le Salut Public and Le Nouvelliste, three of the eight major daily that dominate Lyons Press in 1914. Besides this interest focused on censorship, this study also attempts to understand how the propaganda that diffuses through these lines and that directly impacts the public. Indeed, the press in the early twentieth century is the only « mass media » which allows a wider spreading of information. At the beginning of the war, its importance grows. Printed is one of the few intellectual supports, added to the soldiers' correspondence, which allows the readers to follow the progress of his army. We will study the establishment of censorship and propaganda in three daily Lyon at the beginning of World War One.*

*Keywords :Lyon, press, daily, censorship, propaganda, 1914.*

### **Droits d'auteurs**

Droits d'auteur réservés.

Toute reproduction sans accord exprès de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.
--

# Sommaire

<b>SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....</b>	<b>7</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>9</b>
<b>LES JOURNAUX À LYON .....</b>	<b>15</b>
<b>A) Le Salut Public, Le Nouvelliste et Le Progrès : histoire de trois quotidiens lyonnais.....</b>	<b>15</b>
<i>Le Salut public.....</i>	<i>15</i>
<i>Le Nouvelliste.....</i>	<i>19</i>
<i>Le Progrès.....</i>	<i>24</i>
<b>B) L'histoire générale de la presse lyonnaise.....</b>	<b>29</b>
<i>L'évolution de la presse lyonnaise .....</i>	<i>29</i>
<i>Les causes de cette évolution .....</i>	<i>30</i>
<b>LES MODIFICATIONS DE LA PRESSE FRANÇAISE RELATIVES AU COMMENCEMENT DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE. ....</b>	<b>38</b>
<b>A) Le contrôle étatique et militaire en France pendant la Première Guerre mondiale .....</b>	<b>38</b>
<i>L'organisation de la presse dans un pays en état de siège.....</i>	<i>38</i>
<i>La justification de l'établissement de la censure de la presse française.....</i>	<i>45</i>
<b>B) La mise en place de la censure dans Le Salut Public, Le Nouvelliste et Le Progrès.....</b>	<b>48</b>
<i>L'organisation du contrôle étatique et militaire des trois quotidiens lyonnais.....</i>	<i>48</i>
<i>La collaboration entre les quotidiens lyonnais et les autorités.....</i>	<i>53</i>
<b>LA DIFFUSION DE LA PROPAGANDE DANS LE SALUT PUBLIC, LE PROGRÈS ET LE NOUVELLISTE.....</b>	<b>65</b>
<b>A) La description des événements dans les trois quotidiens lyonnais .....</b>	<b>65</b>
<i>L'heure de la mobilisation et de l'entrée en guerre du pays .....</i>	<i>65</i>
<i>La justification d'un conflit engagé et qui s'éternise .....</i>	<i>68</i>
<b>B) La construction du sentiment patriotique dans les discours.....</b>	<b>74</b>
<i>L'héroïque soldat français face au « barbare » allemand. ....</i>	<i>74</i>
<i>L'Union sacrée d'une France victime de la guerre. ....</i>	<i>82</i>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>97</b>
<b>SOURCES.....</b>	<b>101</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>103</b>
<b>TABLE DES ANNEXES.....</b>	<b>107</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES.....</b>	<b>113</b>

## *Sigles et abréviations*

A.D.R : Archives départementales du Rhône.

B.M.L : Bibliothèque municipale de Lyon.

# INTRODUCTION

---

« On ne ment jamais tant qu'avant les élections, pendant la guerre et après la chasse. » Empruntée à Georges Clemenceau, cette formule annonce les habitudes intellectuelles qui sont prises en temps de guerre et sur lesquelles vont porter cette étude. La France de 1914 est gouvernée par Raymond Poincaré, le lorrain patriote qui symbolise à lui tout seul la ferveur nationale. Le pays rassemble un peu plus de 40 millions d'habitants et se définit comme la France du nationalisme, la France qui réapprend à célébrer avec honneur le 14 juillet. Beaucoup d'écrivains illustrent cet élan patriotique. Pour Maurice Barrès, l'homme sans patrie dégénère.<sup>1</sup> Comme l'a dit Horace « Dulce et decorum est pro patria mori ». Pour Charles Peguy qui suit le même raisonnement des siècles plus tard, « Heureux ceux qui sont morts pour la terre charnelle ».<sup>2</sup>

L'élan patriotique est partout, et il est surtout enseigné à l'école, ce qui permet sa transmission. Voici ce que racontait Charles Peguy à ce sujet :

Notre jeune École normale était le foyer de la vie laïque, de l'invention laïque dans le département. [...] Sous la direction de notre directeur [...], de jeunes maîtres de l'École normale venaient chaque semaine nous faire l'école. Parlons bien : ils venaient nous faire la classe. Ils étaient comme les jeunes Bara de la République. Ils étaient toujours prêts à crier « Vive la République ! » Nos jeunes maîtres étaient beaux comme des hussards noirs, sveltes, sévères, sanglés, sérieux et un peu tremblants de leur précocité, de leur soudaine omnipotence. Un long pantalon noir [...]. Un gilet noir. Une longue redingote noire. [...] Cette uniforme civil était une sorte d'uniforme militaire encore plus sévère, encore plus militaire, étant un uniforme civique. [...] Porté par ces gamins qui étaient vraiment les enfants de la République. Par ces jeunes hussards de la République. Par ces hussards noirs de la sévérité. [...] Ces instituteurs étaient sortis du peuple, fils d'ouvriers, mais surtout de paysans et de petits propriétaires.<sup>3</sup>

La population française de 1914 est essentiellement rurale même si l'émergence d'une société ouvrière est visible. La République, installée depuis

---

<sup>1</sup> Maurice Agulhon, *La France de 1914 à 1940*, Paris, Nathan, 1993, 299 p.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Charles Péguy, *L'argent*, Paris, Gallimard, 1913, 100 p.

1880, prône sa devise « Liberté, Égalité, Fraternité ». Le drapeau tricolore est le symbole de la patrie. Le pays, au début de l'année 1914, vit encore sa Belle époque. La population française, qui reste cependant très hiérarchisée, prend conscience d'appartenir à une nation. La vie politique est influencée de très près par les classes moyennes, de nouveaux partis politiques libéraux ont émergés comme les modérés ou les radicaux. Des disparités sont visibles, une bourgeoisie enrichie par le commerce est présente en ville et se développe alors que la vie reste rude pour beaucoup. On assiste peu de temps avant la guerre à un exode rural où beaucoup d'hommes partent sur les routes pour rejoindre les ouvriers et la fonction publique. Les femmes travaillent déjà, au service des plus riches comme domestiques, comme servantes de ferme encore ou alors comme couturières. Elles n'ont pas le droit de vote. Depuis dix ans, l'industrie ne cesse de se développer dans un climat parfois tendu sous fond de mouvements sociaux qui dénoncent les conditions de travail inacceptables.

En 1914, la France commence à lire et à écrire. L'école, rendue obligatoire par les lois de 1881 et 1882 instruit la population, mais le niveau reste faible. Seulement 1/3 des élèves de 12 ans arrive à obtenir le certificat d'études. En 1914, on recense 8000 bacheliers. Pour les autres, l'avenir se profile déjà entre les champs ou l'usine. La moitié de la population active est représentée par les paysans, contre 30% d'ouvriers. En 1914, les Français sont fiers de la République, du suffrage universel et de leur différence avec la plupart des autres pays. Le jeu des alliances conduit la France à se mobiliser contre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie. En 1914, on voit la guerre comme une épreuve obligatoire qui garantit par sa conclusion le retour à la paix. Le pays est alors en état de siège. Les lois sur l'état de siège s'établissent, faisant subir à la presse française ces restructurations.

En 1914, la presse française domine l'Europe. Le début du Xx<sup>e</sup> est marqué par une accélération technologique. La fabrication se développe, la rotative de l'ingénieur Marinoni permet d'imprimer jusqu'à 50 000 exemplaires de journaux de 24 pages à l'heure<sup>4</sup>. 9 millions d'exemplaires sont imprimés cette année là. On assiste à l'avènement du « média de masse ». Le téléphone et les télégraphes permettent aux nouvelles d'être plus rapidement diffusées. La multiplication des réseaux ferrés permet une accélération de la distribution des journaux. Les grandes villes se relient à la capitale Parisienne. La réduction du temps de travail, la hausse du niveau de vie et la baisse du prix d'achat des journaux accentuent la lecture de

---

<sup>4</sup> Pierre Albert, *Histoire de la presse*, Paris, QSJ, PUF, 2003, 127 p.

l'imprimé.<sup>5</sup> En effet, la presse française est définie comme une presse à faible coût mais en plein essor. Le journal devient alors un produit de consommation courante.

Le journal du Xx<sup>e</sup> siècle est un journal de grand format s'étalant sur six colonnes et qui mesure environ 43 par 60 centimètres. La pagination moyenne en 1914 est de 8 à 10 pages. Les journaux de 1914 appartiennent à des sociétés anonymes regroupées autour de plusieurs actionnaires. La presse d'information émerge avec moins d'engagement politique mais plus de faits divers. On joue désormais sur le sensationnel et sur l'émotion, on généralise les titres-bandeaux qui se positionne sur la largeur de la Une, en gros caractères.<sup>6</sup> La mise en page est travaillée et attire le lecteur. Émile Zola dresse un portrait de ces feuilles imprimées où « l'information a transformé le journalisme, tué les grands articles, tué la critique, donné chaque jour plus de place aux dépêches, aux nouvelles grandes et petites, aux reporters ».

La presse de province se démarque par son caractère politique plus marqué que les imprimés parisiens.<sup>7</sup> Entre 1880 et 1914, le tirage des quotidiens provinciaux est multiplié par six<sup>8</sup>, avec une vingtaine de titres qui dépassent alors les 100 000 exemplaires dans les grandes villes comme Lyon, Lille, Marseille, Toulouse, Bordeaux ou Nantes.<sup>9</sup> Chaque titre créé doit être déclaré au parquet du procureur de la République, en renseignant le mode de publication, le nom et la demeure du gérant ainsi que le lieu d'impression.<sup>10</sup> Deux dépôts sont obligatoires lors de la première parution. Deux exemplaires doivent être envoyés au procureur de la République ou au maire s'il n'y a pas dans la ville de tribunal, deux autres vont au ministère de l'Intérieur à Paris ou alors à la Préfecture, la sous-préfecture ou à la mairie pour les plus petites villes.<sup>11</sup> En 1914, la presse vit encore ce qu'on appelle son « âge d'or » qui a débuté en 1871. Les grandes affaires comme Dreyfus ou le boulangisme ont permis l'essor de la presse d'information française. La liberté de la presse confirmée par la loi de 1881 favorise son autonomie. Les journaux sont libres d'écrire, les poursuites judiciaires deviennent désormais très rares. La presse française reste cependant fragile par sa faible pagination et par son maigre réseau de correspondants à l'étranger. En 1914, on compte près de 250 quotidiens de province, une demi-douzaine pour les grandes villes.<sup>12</sup>

<sup>5</sup> Laurent Martin, *La presse écrite en France au Xxe siècle*, Paris, Le livre de Poche, 2005, 256 p.

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> *Ibid.*

<sup>9</sup> Gilles Feyel, *La presse en France des origines à 1944, Histoire politique et matérielle*, Paris, Ellipses, 2007, 187 p.

<sup>10</sup> *Ibid.*

<sup>11</sup> *Ibid.*

<sup>12</sup> Pierre Albert, *Histoire de la presse, op.cit.*

L'intérêt des historiens pour la presse apparaît pendant l'entre-deux-guerres. Cette attention va se focaliser sur les grands journaux parisiens et les grands noms. C'est à ce moment là que l'on qualifie et détermine l'âge d'or de la presse. On recense tous les titres des journaux, on les classe par département, par époque, par ordre alphabétique. *L'histoire générale de la presse française*, fruit d'une collaboration entre Fernand Terrou, Claude Bellanger, Jacques Godechot, et Pierre Guiral, et publiée en cinq volumes, devient la référence pour les spécialistes. L'histoire de la presse française reste donc générale, elle se réfère aux archives nationales, comme c'est le cas pour ces cinq ouvrages fondateurs. Les spécialistes ont également orienté leur regard sur l'histoire politique des journaux.

Dans les années 1960-1970, le déclin de la presse pousse les historiens à s'interroger encore plus sur son fonctionnement. L'utilisation de la presse comme moyen de propagande durant les deux guerres mondiales entraîne aussi des interrogations sur les pratiques journalistiques, des interrogations qui se centrent sur le deuxième conflit mondial. Ces histoires de la presse touchent presque toutes les quotidiens nationaux. Proposer une analyse de plusieurs journaux lyonnais s'inscrit donc dans une démarche effectuée au plan national tout en plaçant cette recherche dans la continuité des travaux déjà effectués par des historiens lyonnais.

Le sens péjoratif que l'on attribue désormais au mot propagande est la conséquence de la Première Guerre mondiale. Ce mot renvoie à des termes négatifs comme le mensonge, les omissions, les exagérations, la manipulation et le contrôle.<sup>13</sup> La propagande correspond à des actions effectuées dans le but de répandre une opinion. Ici, elle se réalise à travers la presse et l'imprimé et touche une grande partie de la population. Il vient s'ajouter à cette propagande la censure effectuée par l'État et l'Armée. Elle limite les libertés d'expression et est arbitraire. Elle contrôle les imprimés et la diffusion de ces derniers.

La censure et la propagande furent partie intégrante de l'imaginaire des français comme du vécu durant la Première Guerre mondiale et c'est pourquoi ce mémoire tente comprendre l'organisation de la censure et de la propagande dans les éditions du *Salut Public*, du *Progrès* et du *Nouvelliste* au commencement de la Première Guerre mondiale.

Dans une première partie, il est question d'établir l'histoire de ces trois quotidiens lyonnais, une histoire mise en relation avec l'âge d'or de la presse

---

<sup>13</sup> John Horne, « Propagande et vérité dans la grande guerre », dans *Vrai et faux dans la grande guerre*, Paris, La Découverte, 2004, 360 p.

## INTRODUCTION

lyonnaise. Ensuite, nous allons analyser l'organisation de la censure étatique et militaire en France pour replacer cette dernière à Lyon et dans les trois quotidiens cités ci-dessus. Pour finir, la propagande est étudiée en effectuant une description des événements politiques et militaires présents dans les quotidiens et du sentiment patriotique construit et diffusé par les articles *Le Salut Public*, *Le Progrès* et *Le Nouvelliste*.

# LES JOURNAUX À LYON

---

## A) *LE SALUT PUBLIC, LE NOUVELLISTE ET LE PROGRÈS* : HISTOIRE DE TROIS QUOTIDIENS LYONNAIS.

### Le Salut public

Entre 1848 et 1852, durant la deuxième République, Lyon voit éclore 88 journaux.<sup>14</sup> Peu d'entre eux survivent à cette nouvelle république. C'est toutefois le cas du *Salut Public*, un quotidien du soir, grand format de quatre pages, qui se vend à 15 centimes le numéro à partir d'août 1850, à 10 centimes dès le 1<sup>er</sup> juillet 1883, et enfin à 5 centimes le 30 juin 1904.<sup>15</sup> En mars 1853, il devient « une société en commandite au capital de 100 000 francs avec 200 actions de 500 francs ».<sup>16</sup> La société en commandite était la forme d'entreprise la plus courante dans le domaine de la presse. Elle permettait en effet aux actionnaires, les commanditaires, de n'être responsables que de leurs actions et d'éviter ainsi les grosses dettes.

*Le Salut Public*, doyen de la presse lyonnaise, est fondé en mars 1848 par un groupe de commerçants et d'ouvriers républicains regroupés sous une société en nom collectif, avec comme principale motivation d'apporter un soutien de poids à la deuxième République récemment proclamée. Joseph-Marie Grassis, bachelier ès Lettres, devint le premier directeur du journal à l'âge de 29 ans.<sup>17</sup> En 1865, on estime son salaire à 7 000 francs par an, ce qui est peu en comparaison des salaires octroyés aux directeurs des grands journaux parisiens par exemple<sup>18</sup> Le gérant du journal, à cette même époque, est Antoine Jordanis, remplacé très vite par Louis-Charles Lardin. L'impression du journal est placée sous la direction de Jean-François Chanoine.<sup>19</sup> *Le Salut Public* succède au journal *Le Rhône* après les événements de février 1848 lorsque les canuts, descendus à Lyon, s'emparent de l'Hôtel de ville et proclament depuis son balcon la Deuxième République. Dans son

---

<sup>14</sup> Marc Jampy, *Expériences de presse, Lyon, 1870-1914*, 2013, Thèse, Histoire, Université Jean Moulin Lyon 3, 667 p.

<sup>15</sup> *Ibid.*

<sup>16</sup> *Ibid.*

<sup>17</sup> *Ibid.*

<sup>18</sup> *Ibid.*

<sup>19</sup> *Ibid.*

premier numéro daté du 13 mars 1848, on peut lire ces quelques lignes descriptives :

Jusqu'à présent, les enseignements de la Presse ne s'adressaient guère qu'à une classe limitée de lecteurs. Aujourd'hui, son action et son influence doivent s'étendre beaucoup plus loin, et pénétrer, s'il est possible, dans les habitations les plus reculées de nos campagnes. Il importe, en effet, que tous les citoyens puissent connaître toute l'étendue des droits dont ils jouissent ; il importe qu'ils soient dirigés dans le choix de leurs mandataires et sachent à quoi s'en tenir sur les affaires du pays. L'éducation politique du peuple, voilà le premier devoir du gouvernement nouveau et de la Presse.<sup>20</sup>

Le journal débute dans le monde de la presse par une vocation univoque à éduquer le peuple, en mettant en place un papier visant à renseigner les classes les plus modestes et les populations les plus reculées, celles qui n'ont pas les ressources financières suffisantes pour la création d'un périodique. En effet, avant de paraître le 9 septembre 1848, *Le Salut Public* verse 6000 francs au Trésor, conformément à la loi du 9 août 1848 qui établit un cautionnement de 6 000 francs pour les quotidiens des villes de plus de 50 000 habitants. Le silence aux pauvres semble être alors de mise, ce que dénonce clairement le prêtre Lamennais dans un article du journal parisien *Le Peuple*. Cette idée est accentuée le 16 juillet 1850 lorsque Louis-Napoléon Bonaparte alourdit le cautionnement pour le département du Rhône, avec un paiement de 24 000 francs, paiement identique à celui de Paris. En 1852, après son coup d'État, il augmente encore une fois le cautionnement à 50 000 francs pour les quotidiens parisiens et pour ceux du Rhône. Ce versement obligatoire est définitivement aboli par la loi sur la liberté de la presse en 1881. En 1859, *Le Salut Public* acquiert sa propre imprimerie, transformée en société anonyme en 1869 et possédant un capital de 120 000 francs, soit 400 actions de 300 francs détenues par 10 actionnaires.<sup>21</sup>

*Le Salut Public* était défini comme un journal politique, commercial et littéraire à parution quotidienne. Il se rallie à l'Empire en décembre 1851 et, défenseur des idées politiques d'Adolphe Thiers et de l'ordre moral, il combat les opinions de Léon Gambetta. Lors de la fondation de la troisième République en 1870, ce journal s'oppose au régime, et ce durant quarante ans. En décembre 1871,

---

<sup>20</sup> BML, *Le Salut Public*, mars 1848.

<sup>21</sup> Marc Jampy, *Expériences de presse, Lyon, 1870-1914, op.cit.*

à la mort du directeur du journal Maxime Grassis, *Le Salut Public* se transforme en société anonyme valant 700 000 francs, un capital réparti en 700 actions de 1 000 francs.<sup>22</sup> En décembre 1872, Henri Thiers, originaire de Marseille, licencié ès Lettres et conservateur, devient le nouveau gérant et rédacteur en chef du journal. Il est remplacé en tant que gérant par Antoine Beyssac le 7 mai 1891. Ce dernier, entré au journal en 1865 comme typographe, a su faire ses preuves en gravissant les échelons au fil des années.<sup>23</sup>

Lors du procès d'Alfred Dreyfus, *Le Salut Public* est favorable au mouvement boulangiste. Il se prononce contre la révision du procès et les lois de laïcité. Il appuie les candidats réactionnaires et progressistes dans les différentes consultations électorales depuis 1900.<sup>24</sup> Face aux difficultés financières, le journal abaisse son capital en 1894.<sup>25</sup> C'est un périodique qui se vend à un sou à ses débuts et qui accueille rapidement, tout comme *Le Progrès*, la publicité. Il faut savoir que presque tous les quotidiens lyonnais ont contenu des publicités. En effet, l'agence Havas, en plus de distribuer des informations, réussit à s'octroyer la gérance des publicités des journaux comme celles du *Salut Public* qu'elle détient jusqu'en 1897. Sans concurrents au niveau national, elle a ainsi pu étendre son monopole sur l'ensemble du territoire. A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'agence Havas exerce son influence sur 300 à 350 journaux dans tous les départements français.<sup>26</sup> Cette influence s'amenuise et très vite, les quotidiens se dotent de fils spéciaux en ouvrant leurs bureaux à Paris, comme le fait *Le Nouvelliste*, ou en choisissant des publicités gérées par les agences locales, comme la plus importante du Rhône qui est l'agence Fournier. L'agence Fournier était le correspondant d'Havas. Elle réussit à devenir indépendante et à s'imposer dans la ville, ce qui met fin au monopole de l'agence nationale.<sup>27</sup> Son fondateur Victor Mathieu Fournier rejoint en 1870 le comité du *Salut Public*. Républicain modéré, il devient conservateur libéral.<sup>28</sup> Il gère les annonces publicitaires du journal de 1881 à 1898.<sup>29</sup> Après cette date, la Compagnie générale de publicité, fondée à Lyon par Albert Ribaud, contrôle seule les annonces financières du *Salut Public* jusqu'en 1901, année de sa dissolution.<sup>30</sup> Le journal, malgré une tentative pour fonder sa propre agence de publicité, n'y parvient pas.

<sup>22</sup> Marc Jampy, *Expériences de presse, Lyon, 1870-1914, op.cit*

<sup>23</sup> *Ibid.*

<sup>24</sup> ADR 1M151, Janvier 1923.

<sup>25</sup> Marc Jampy, *Expériences de presse, Lyon, 1870-1914, op.cit.*

<sup>26</sup> *Ibid.*

<sup>27</sup> *Ibid.*

<sup>28</sup> *Ibid.*

<sup>29</sup> *Ibid.*

<sup>30</sup> *Ibid.*

En 1907, un dénommé Brazis devient le gérant du quotidien, et le reste jusqu'à l'Entre-deux-guerres.<sup>31</sup>

Deuxième quotidien catholique de Lyon en 1914, placé derrière *Le Nouvelliste*, *Le Salut Public* occupe une position spéciale et unique à Lyon de journal du soir, avec des nouvelles publiées chaque fin de journée à 17 heures. Le quotidien a su diversifier au fil du temps ses écrits, continuant ainsi à informer plus largement son lectorat. Il inclut dans ses pages des chroniques littéraires, artistiques ou touristiques. Les hommes d'affaires, notamment les soyeux, peuvent consulter les dernières valeurs de la Bourse. Le sous-titre du journal « quotidien, politique, littéraire, commercial et financier »<sup>32</sup> rappelle bien cette pluralité affirmée.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, le périodique affiche clairement des positions catholiques différentes de celles émises par le journal chrétien de Lyon *Le Nouvelliste*. *Le Salut Public* organe républicain de longue date, est alors proche des hommes politiques du centre. Lors de la séparation entre l'État et l'Église instituée par la loi de 1905, le quotidien s'oppose vigoureusement à la limitation des libertés de l'Église tout en encourageant à l'intérieur de l'institution ecclésiastique une acceptation des nouvelles tendances dans de nombreux domaines, comme la démocratie chrétienne ou la recherche intellectuelle. *Le Salut Public* et *Le Nouvelliste* ne partagent pas les mêmes idées mais ont en commun un public pratiquant.<sup>33</sup> Le tirage de ce premier journal n'est jamais aussi élevé que celui des autres grands quotidiens lyonnais, mais il a une influence remarquable dans la ville. Comme il se décrit lui-même, c'est un « journal du soir faisant connaître les dernières nouvelles de la journée. Très répandu dans la ville de Lyon et sa banlieue. Est lu par tous les partis indistinctement en raison des nouvelles qu'il publie à 5 heures du soir ».<sup>34</sup> Il réussit, par son statut unique et privilégié de journal du soir, à se défaire des autres quotidiens et à rivaliser ainsi avec les plus grands périodiques lyonnais, du moins par la renommée qu'il acquiert. Dans un rapport daté du 6 mars 1908 émanant de la préfecture du Rhône<sup>35</sup>, un tableau indique le nombre d'expéditions réalisées par jour par les grands quotidiens lyonnais dans le département rhodanien. *Le Salut Public* ne figure pas dans cette étude, n'exerçant alors qu'un faible tirage. Dans un état des journaux adressé par le

<sup>31</sup> Marc Jampy, *Expériences de presse, Lyon, 1870-1914, op.cit.*

<sup>32</sup> Guy Laperrière, *La « séparation » à Lyon (1904-1908) Étude d'opinion publique*, Lyon, 1973, 220 p.

<sup>33</sup> *Ibid.*

<sup>34</sup> *Ibid.*

<sup>35</sup> ADR 1M151.

département du Rhône au cabinet du ministre de l'Intérieur en 1913, *Le Salut public* occupe la huitième place en terme de tirage, avec 5000 exemplaires par journée, placé derrière *Le Journal de Villefranche* qui tire environ 6000 exemplaires par jour, et devant le Lyon-Midi avec ses 1500 tirages.<sup>36</sup>

En 1914, dans un rapport identique, *Le Salut public* est le huitième journal lyonnais en terme de tirage, derrière *Le Lyon Républicain*, *Le Progrès*, *Le Nouvelliste*, *La Dépêche de Lyon*, *L'Express de Lyon*, *L'Express de Saône et Loire* et *Le Journal de Villefranche*. *Le Salut Public* stagne à 5000 exemplaires pour cette même année, mais progresse en 1915 avec 45 000 exemplaires, dépassant par exemple *La Dépêche de Lyon* et *L'Express de Lyon*, tous deux respectivement à 18 000 et 10 000 exemplaires (cf. annexe 1). *Le Salut Public* affirme donc son identité en passant du huitième journal de Lyon au quatrième journal, ce qui fait de lui l'un des organes de presse les plus influents de la ville pendant la première guerre mondiale.<sup>37</sup> En 1914, le siège du *Salut Public* est situé au 71 rue Molière, à Lyon. Il est le seul journal de la ville à quitter la presqu'île, se déplaçant du deuxième au troisième arrondissement en 1891 pour investir ses nouveaux locaux.<sup>38</sup> A cette époque, la rédaction compte une dizaine de journalistes dont Pierre Jay, un fervent catholique aux convictions républicaines bien affirmées, ce qui va permettre au journal de se libéraliser<sup>39</sup>. Il démissionne de la rédaction du *Salut Public* en 1917.

Pendant la Grande Guerre, *Le Salut Public* est partisan de l'Union sacrée et de la défense nationale. Ce quotidien disparaît en 1944.

## **Le Nouvelliste**

Lors de la Troisième République (1870-1914), 1 297 journaux apparaissent à Lyon, dont *Le Nouvelliste de Lyon*.<sup>40</sup> Ce journal politique est publié entre le 15 mai 1879 et le 27 août 1944. C'est un quotidien du matin de petit format, de quatre pages dont le prix est de cinq centimes. Il passe au grand format le 1<sup>er</sup> décembre 1886 et à six pages le 8 mars 1906.<sup>41</sup> C'est un quotidien populaire qui dès son commencement fait le choix de publier des nouvelles brutes.

---

<sup>36</sup> ADR 1M151.

<sup>37</sup> *Ibid.*

<sup>38</sup> Marc Jampy, *Expériences de presse, Lyon, 1870-1914, op.cit.*

<sup>39</sup> *Ibid.*

<sup>40</sup> *Ibid.*

<sup>41</sup> *Ibid.*

*Le Nouvelliste de Lyon* est le plus conservateur des trois journaux étudiés pour cette recherche, extrêmement proche de l'Église et des milieux catholiques. Il est fondé en 1879 par Joseph Rambaud, qui devient le directeur du journal le 26 octobre de cette même année. Il était à la fois professeur, économiste et un homme d'affaires français. Il fit notamment des études de droit à Lyon et occupe en 1876 la chaire de droit romain à la faculté catholique de la ville avant de se voir attribuer celle d'économie politique.<sup>42</sup> Issu d'une vieille famille lyonnaise, il va longuement s'investir au sein de la société et va faire de la défense religieuse une priorité. C'est grâce à sa fortune, évaluée à 1 500 000 francs, qu'il fonde le journal, qu'il dirige pendant 40 ans, avant d'être repris par un de ses sept fils, Régis, alors âgé de 27 ans.

*Le Nouvelliste* fait partie de ses 30 journaux enregistrés en sociétés anonymes sur 42 journaux répertoriés pour la ville de Lyon. L'attrait pour cette modalité s'explique par la libéralisation mise en place par l'État et par la loi du 24 juillet 1867 qui annule l'autorisation du pouvoir pour la création de ses sociétés.<sup>43</sup> Cette société voit le jour le 30 mai 1879, avec un faible capital évalué à 34 000 francs.<sup>44</sup> Les actionnaires restent anonymes tout en récoltant les bénéfices de leurs actions, n'étant responsables que d'elles. Pour 340 actions de 100 francs, 18 actionnaires sont comptabilisés, Joseph Rambaud possédant déjà 50 actions.<sup>45</sup> Le capital de la société passe de « 34 000 francs en 1879 à 125 000 francs en 1880 », avec l'apparition de 33 nouveaux actionnaires<sup>46</sup>, ce qui permet d'investir dans une nouvelle rotative Marinoni, du nom de son constructeur Hippolyte Auguste Marinoni, considéré comme un des fondateurs de la presse moderne. Victor Fournier, qui détient à l'époque la plus grande agence de publicité lyonnaise, investit dans le journal et devient ainsi l'un de ses actionnaires. L'agence Fournier contrôle alors la publicité publiée par le journal ainsi que celle diffusée par les autres grands quotidiens lyonnais, comme c'est le cas, nous l'avons vu, pour *Le Salut Public* ou encore pour *Le Progrès*. Les annonces du *Nouvelliste* sont ensuite gérées par l'agence Havas dès janvier 1890.

*Le Nouvelliste* qui cible dans un premier temps la population lyonnaise réussit à se répandre dans plusieurs autres régions françaises, notamment par la création en 1880, par six de ses journalistes, d'une agence d'information située

---

<sup>42</sup> Marc Jampy, *Expériences de presse, Lyon, 1870-1914, op.cit.*

<sup>43</sup> *Ibid.*

<sup>44</sup> *Ibid.*

<sup>45</sup> *Ibid.*

<sup>46</sup> *Ibid.*

dans le quartier des journaux à Paris. Celle-ci va servir *Le Nouvelliste* et d'autres journaux conservateurs de province.<sup>47</sup>

Le journal défend les intérêts de l'Église sans n'être jamais lié à aucun parti politique. Sa fidélité au pape est une de ses caractéristiques principales. Cette fidélité est récompensée le 15 mars 1884, jour glorieux où deux des journalistes du *Nouvelliste* sont reçus par le pape Léon XIII.<sup>48</sup> La plupart des dépêches et des nouvelles proviennent donc de l'agence spéciale du *Nouvelliste* basée à Paris, ce qui permet au journal d'acquérir une certaine réputation pour ses articles. En mai 1881, *Le Nouvelliste* place six correspondants dans les capitales européennes.<sup>49</sup> Le fil spécial, développé la même année et qui le relie à la capitale française, permet l'arrivée rapide des informations en province. Même si ces dernières proviennent de Paris, le directeur Rambaud et son équipe, dirigée dans un premier temps par Ernest Leclerc de Laborie, veillent à maintenir la ligne politique du journal en défendant corps et âme le catholicisme.<sup>50</sup> Le directeur du journal s'assure que la mission spirituelle du *Nouvelliste* est pleinement réalisée. Dans l'éditorial du 8 mars 1906, il rédige ces quelques mots : « Dieu l'a voulu, puisque nous l'avons fait. Dieu le veut encore et nous ne demandons qu'à ne jamais démériter des bénédictions dont notre longue existence et nos incessants progrès demeurent la plus visible de toutes les preuves ».<sup>51</sup> Le succès de son quotidien repose avant tout en la croyance en Dieu ; un Dieu qui accorderait son soutien sans faille au *Nouvelliste*.

La ligne éditoriale du journal se veut donc intransigeante, que ce soit dans le domaine religieux ou politique. *Le Nouvelliste* semble profondément attaché aux traditions, en s'opposant fréquemment aux nouveautés et aux concessions qui peuvent apparaître comme des atteintes à l'intégrité de la foi. Régulièrement, le journal dénigre l'attitude des modérés au centre et ne se rallie à eux qu'au moment des élections. Le journal n'a de cesse de défendre la religion. Très tôt, il sait désigner ses ennemis. En 1885, il accuse déjà les francs-maçons, dénonçant cette « secte » en rendant public le nom de ses membres. Pour le journal, les francs-maçons ont mis en place un plan de destruction de l'Église et de la religion chrétienne. Ces « partisans du mal » sont aussi en lien avec les différents gouvernements qui se sont succédé à Paris depuis 1879 ; *Le Nouvelliste* accusant ces derniers de mettre en place un plan diabolique contre les chrétiens. Ce plan maçonnique s'étend, selon le journal, à toutes les sphères de la société

<sup>47</sup> Marc Jampy, *Expériences de presse, Lyon, 1870-1914, op.cit.*

<sup>48</sup> *Ibid.*

<sup>49</sup> *Ibid.*

<sup>50</sup> Guy Laperrière, *La « séparation » à Lyon (1904-1908) Étude d'opinion publique, op.cit.*

<sup>51</sup> *Ibid.*

et vise à mettre à mal des concepts bien établis comme le fonctionnement de la famille. Lors de la proposition Violette sur les enfants adultérins de 1908, votée à la Chambre et soutenue par le gouvernement d'Aristide Briand, et par la gauche, *Le Nouvelliste* s'engage clairement contre ces nouvelles idées qui sont pour lui, tout comme le divorce, des atteintes au mariage et à l'éducation de l'homme. Dans son éditorial du 20 février 1907, il écrit :

Au fond de cette guerre au mariage et à la famille, il y a la guerre à la religion. On sait qu'un peuple dépravé et corrompu n'est plus et ne peut plus être un peuple chrétien. Corrompre et apostasier, a donc été de tout temps la tactique de la franc-maçonnerie.<sup>52</sup>

La séparation des Églises et des États opérée en 1905, et les progrès fulgurants du socialisme, sont pour le journal un crime envers la foi. Il rédige le 25 septembre 1906 ces mots « ...Et les crimes du socialisme seraient peut-être une justice de la Providence, après le crime renouvelé de l'apostasie officielle ». <sup>53</sup> Sans cesse, et ce depuis sa création, le quotidien accuse le gouvernement et la République d'assassiner la religion chrétienne. La République persécute selon lui les chrétiens. Le journal s'exclame :

Rayez donc de nos murailles les mensonges que vous y avez peints, « Liberté, égalité, fraternité ». Vous ne tenez pour libres, vous ne reconnaissez pour frères que les renégats de leur foi de chrétiens ; et vous avez fait de nous des outlaws et des parias ». <sup>54</sup>

Le quotidien est très conservateur et veut représenter une population française classique, une famille chrétienne qui respecte ses engagements envers Dieu. L'attitude du *Nouvelliste* lors du procès d'Alfred Dreyfus expose clairement cela. En effet, lors de l'Affaire, qui divise les différents journaux lyonnais, *Le Nouvelliste* adopte une attitude agressive et manifeste un antimaçonnisme et un antisémitisme profonds. <sup>55</sup>

Le succès du journal est fulgurant, à un point tel que l'on crée en 1882 *Le Nouvelliste de Bordeaux*, avec un capital de 250 000 francs -le double de son

---

<sup>52</sup> Guy Laperrière, *La « séparation » à Lyon (1904-1908) Étude d'opinion publique*, op.cit

<sup>53</sup> *Ibid.*

<sup>54</sup> *Ibid.*, Éditorial du 27 avril 1906.

<sup>55</sup> Marc Jampy, *Expériences de presse, Lyon, 1870-1914*, op.cit.

homologue lyonnais- détenu par les mêmes actionnaires que ceux du (*Le*) *Nouvelliste de Lyon*.<sup>56</sup> Ce journal paraît jusqu'en 1937. *Le Nouvelliste de Lyon* a donc permis la création d'autres Nouvellistes comme celui du Nord publié à Lille ou encore *Le Nouvelliste de Bretagne* parut le 19 décembre 1901.<sup>57</sup>

*Le Nouvelliste* n'est cependant qu'un journal lyonnais, aux moyens financiers limités en comparaison des grands journaux parisiens. En effet, entre 1879 et 1882, le rédacteur en chef du *Nouvelliste*, le dénommé Paul Arcis, ne touche que 600 francs par an alors qu'Albert Bataille, chroniqueur judiciaire renommé du Figaro, touche 40 000 francs en une année.<sup>58</sup> Cette différence flagrante entre les deux salaires démontre également une inégalité entre le rayonnement national des journaux parisiens et celui des journaux lyonnais, départemental voire régional. Même si tous les journaux parisiens n'ont pas l'influence et la renommée du *Figaro*, ces exemples permettent avant tout de comprendre que la presse parisienne domine le marché, mais que les journaux lyonnais ont aussi leur place, une place spécifique à la région, au département et à la ville de Lyon. La preuve en est avec une part non négligeable des journalistes lyonnais qui proviennent de départements lointains.

Les tirages pour ce journal sont importants. En 1908, *Le Nouvelliste* expédie chaque jour près de 17000 exemplaires, et en tenant compte des invendus, qui sont de l'ordre de 30%, atteint une vente estimée à 13600 exemplaires.<sup>59</sup> En 1914, *Le Nouvelliste* est le cinquième quotidien en terme de tirage, avec environ 75 000 exemplaires vendus par jour.<sup>60</sup> Il réussit à accroître son champ d'influence dans tout le sud-est français, devenant le premier quotidien catholique de province face à *La Croix*, le plus réputé des journaux chrétiens français créé en 1880. Les bureaux lyonnais et parisiens du *Nouvelliste* sont respectivement situés au 14 rue de la Charité, depuis 1894, et au 26 rue Feydeau à Paris. L'immeuble lyonnais, grand de cinq étages, comporte en frontispice le nom du journal ainsi qu'une statue de Jeanne d'Arc réalisée en 1898 et qui n'est pas sans rappeler le combat constant du *Nouvelliste* pour la défense de la foi.<sup>61</sup> Ce bâtiment demeure le siège du journal jusqu'à sa dernière parution en 1944. En 1914, le rédacteur en chef du journal est Ernest Le Clerc, fils d'un commerçant réunionnais, qui, par ses racines créoles, est dispensé de service militaire.<sup>62</sup> Peu avant le commencement de la

<sup>56</sup> Marc Jampy, *Expériences de presse, Lyon, 1870-1914, op.cit.*

<sup>57</sup> *Ibid.*

<sup>58</sup> *Ibid.*

<sup>59</sup> ADR 1M151.

<sup>60</sup> ADR 1M151.

<sup>61</sup> Marc Jampy, *Expériences de presse, Lyon, 1870-1914, op.cit.*

<sup>62</sup> *Ibid.*

guerre, on compte parmi l'équipe de rédaction Emile Ducoin, fils d'un avocat lyonnais, Monsieur Charpenel et François Sapin.<sup>63</sup>

## **Le Progrès**

C'est sous le Second Empire (1852-1870) que le quotidien *Le Progrès* voit le jour, ainsi que 135 autres journaux à Lyon.<sup>64</sup> Il naît le lundi 12 décembre 1859 pour soutenir la lutte alors engagée par les libéraux contre l'Empire. Il est, à ses débuts, un quotidien de quatre pages qui se vend à 15 centimes. Il est fondé par trois protagonistes : l'imprimeur Jean-François Chanoine, Frédéric Morin, et M. Beyssac.

Frédéric Morin, qui est né à Lyon, vient d'une famille bourgeoise . C'est un ancien élève de l'École normale supérieure qui a obtenu l'agrégation de philosophie en 1844, un catholique libéral qui semble se détourner des pratiques religieuses au profit de ses activités professionnelles et de ses idéologies<sup>65</sup> Il possède une certaine expérience dans le domaine de la presse, puisqu'il a notamment été un des collaborateurs du quotidien parisien *La Presse*. Il devient pour *Le Progrès* responsable de la correspondance parisienne.<sup>66</sup> Frédéric Morin contribue très largement au développement du journal et à son expansion à Lyon, même s'il réside dans la capitale. Il n'a jamais voulu être le rédacteur en chef du journal, car ses idées républicaines plus qu'affirmées n'auraient pas pu le permettre. En effet à l'époque, et ce depuis le décret du 17 février 1852, le préfet a autorité pour valider la nomination des rédacteurs en chef des journaux. On peut penser que la préfecture n'aurait jamais admis un républicain à fort caractère à la tête de la rédaction d'un journal déjà enclin à gauche.<sup>67</sup>

Le troisième et dernier fondateur du journal est Monsieur Beyssac. Il ne semble pas avoir reçu la moindre instruction supérieure et fait très vite équipe avec Jean-Baptiste Béraud, le nouveau rédacteur du *Progrès*, un professeur qui avait refusé de prêter serment.<sup>68</sup> Ce dernier signe dans le premier numéro du journal ces

---

<sup>63</sup> Marc Jampy, *Expériences de presse, Lyon, 1870-1914, op.cit.*

<sup>64</sup> *Ibid.*

<sup>65</sup> *Ibid.*

<sup>66</sup> *Ibid.*

<sup>67</sup> *Ibid.*

<sup>68</sup> *Ibid.*

quelques mots « Pour nous, un peuple éclairé serait un peuple sauvé ».<sup>69</sup> L'utilisation du conditionnel démontre bien toute la difficulté de cette entreprise, identique à celle des Lumières qui se heurtèrent aux esprits religieux hermétiques aux nouvelles idées. Des grands combats se profilent, comme celui pour le développement de l'instruction qui délivrerait les esprits des populations de leurs torpeurs irrationnelles et de leurs ignorances. Ces journalistes sont entourés de Charles Willemin, catholique, d'Henri Lacroix, qui devient le secrétaire de rédaction, et de Clair Tisseur.<sup>70</sup> Il faut noter que Béraud et Morin, à la suite d'une demande formulée par Chanoine, se retirent très vite de la rédaction du journal.

Lorsque *Le Salut Public* réussit à acquérir sa propre imprimerie, Jean-François Chanoine, privé de revenus car n'imprimant plus le quotidien, décide de lancer son journal *Le Progrès*. Il avait par ailleurs en 1852 créé un hebdomadaire intitulé *Le Progrès industriel*.<sup>71</sup> *Le Progrès* se présente à l'époque comme un quotidien indépendant et d'opposition républicaine, qui a intérêt, face aux journaux conservateurs lyonnais, à lancer une feuille plus libérale afin d'attirer un nouveau public qui ne se retrouvait pas dans les autres journaux lyonnais. Le 12 décembre 1859, dans son éditorial, Jean-Baptiste Béraud reprend les mots de l'écrivain et prêtre Lamennais issus du journal catholique libéral *L'Avenir* et qui sont les suivants : « Il y a désormais un sentiment qui doit effacer tous les souvenirs pénibles, un mot qui doit nous unir tous, la liberté. »<sup>72</sup> Liberté est le maître mot du *Progrès*, comme il fut celui qui caractérisa la pensée de Voltaire. Comme le dit l'historien lyonnais Yves Cau « ce mot apparaît trois fois dans la présentation du nouveau quotidien, réalisée par son propriétaire-gérant, Monsieur Chanoine ».<sup>73</sup>

Imprimer un journal, à l'époque, s'avère être une démarche assez complexe pouvant vite décourager les plus pessimistes, notamment pour les journaux qui s'affirment républicains et qui sont surveillés par le pouvoir, comme c'est le cas du *Progrès*. Cependant, le Second Empire qui, en signant un traité de libre échange avec les Anglicans aux dépens du pape, a vu son impopularité augmenter et ses soutiens de droite, en particulier les catholiques, diminuer, doit reconquérir de nouveaux sympathisants. On cherche donc à attirer les gauchistes, en permettant la création de nouveaux journaux. C'est grâce à ce contexte politique tendu et incertain que Jean-

<sup>69</sup> Yves Cau, *Un grand quotidien dans la guerre. Le Progrès, Juin 1940 – Novembre 1942*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1979, 324 p.

<sup>70</sup> Marc Jampy, *Expériences de presse, Lyon, 1870-1914, op.cit.*

<sup>71</sup> *Ibid.*

<sup>72</sup> *Ibid.*

<sup>73</sup> Yves Cau, *Un grand quotidien dans la guerre, op.cit.*

François Chanoine arrive à mettre en place un nouveau quotidien fondé sur une opposition au pouvoir, une opposition qui suscite parfois des tensions. *Le Progrès* reçoit plusieurs avertissements émanant de la préfecture du Rhône, comme c'est le cas le 24 juin et le 28 juillet 1862, à la suite des propos tenus par le journaliste Beyssac dans des articles qui rapportent les incidents survenus quelques jours plus tôt lors du conseil des ministres,<sup>74</sup> incidents provoqués par l'expédition au Mexique de troupes françaises voulue par Napoléon III. Ce ton vigoureux et antagoniste au pouvoir, présent au sein du *Progrès*, entraîne aussi une suspension de deux mois pour le journal, qui survient après l'article du journaliste Auguste Vermorel dénigrant « les mœurs politiques et les pratiques électorales ».<sup>75</sup> En 1860, le quotidien s'adresse aux Savoyards en ces mots : « chez nous l'esprit reste libéral », à défaut d'une vie politique sans entraves. Diverses condamnations et arrêts forcés du journal conduisent ce dernier à restructurer la rédaction, avec l'arrivée de nouveaux rédacteurs et de nouveaux journalistes. De février 1864 à janvier 1865, Jules Vallès devient correspondant pour *Le Progrès*. Cette expérience lui aurait permis d'affermir certaines idées, des idées républicaines en accord avec la ligne éditoriale du journal.

Cette tradition de contestation demeure jusqu'en 1875, année où *Le Progrès* abandonne son ton d'opposition pour devenir l'un des principaux soutiens de la République dans le sud-est de la France, tout cela dans le but de rechercher un équilibre délicat entre l'ordre et la liberté. Le journal semble vouloir atteindre trois objectifs particuliers, la défense des idées républicaines, la diffusion d'une information sérieuse et la fidélisation d'un public. Sept ans plus tard, *Le Progrès* s'engage et formule une pétition en faveur de l'affranchissement de Lyon privé alors du droit d'élire son conseil municipal. C'est en 1865 qu'apparaît l'anticléricisme qui imprègne alors fortement la ligne éditoriale du journal. Juste avant l'abandon du ton d'opposition en 1875, le journal a quelques démêlés avec la justice, comme le 9 juillet 1871 où sa sévère critique à l'encontre du gouvernement l'amène à devoir s'acquitter d'une amende de 1000 francs. En 1873, contrairement au *Salut Public*, *Le Progrès* élève sa plume contre la politique d'Adolphe Thiers, symbole de l'évolution des classes dirigeantes françaises de 1871 à 1873, années de son mandat comme président de la République française.

---

<sup>74</sup> Marc Jampy, *Expériences de presse, Lyon, 1870-1914, op.cit.*

<sup>75</sup> *Ibid.*

En 1880, un tournant majeur s'opère avec l'arrivée à la direction du journal de Léon Delaroche, qui souhaite vendre bon marché pour vendre beaucoup. Le prix du numéro passe alors à un sou. Il rachète également l'imprimerie et dote le journal de nouvelles rotatives. A l'arrivée de Delaroche, la rédaction se met en place autour d'une dizaine de rédacteurs.<sup>76</sup> *Le Progrès* modifie sa ligne éditoriale en devenant plus modéré et en soutenant la politique républicaine. Son succès sera de taille. En 1880, son tirage est de 50 000 exemplaires, en 1882, de 75 000. En 1890, le supplément du dimanche est lancé, c'est l'apparition du *Progrès illustré*, qui se colorera neuf ans plus tard. Le capital du *Progrès* en 1880 est estimé à près de 3,1 millions de francs, alors qu'il n'était que de 25 000 francs en 1865.<sup>77</sup> C'est un chiffre important qu'il faut cependant relativiser si on prend en compte les capitaux des quotidiens nationaux, comme *Le Figaro* qui détient 9,6 millions de francs en 1885.<sup>78</sup>

Lorsque son mari décède en 1897, Mme Léon Delaroche confie la direction et la rédaction du *Progrès* à Georges Berthoulat, ancien secrétaire général de Préfecture, puis à André Basset. Sous sa direction, le journal déplace sa ligne éditoriale vers la gauche. Organe des partis radical et radical socialiste, il combat le boulangisme et au moment de l'affaire Dreyfus, prend nettement position pour la révision du procès. Le rédacteur en chef Georges Berthoulat est même félicité à cette époque.<sup>79</sup> *Le Progrès* est l'un des rares journaux de province à être favorable dès le début à la révision du procès d'Alfred Dreyfus, ce qui marque un glissement continu de la part de la rédaction vers la gauche modérée.<sup>80</sup> Aux élections municipales de 1900, l'appui du *Progrès* et l'influence prise par lui sur les éléments populaires depuis les radicaux jusqu'aux socialistes réformistes permettent à Jean-Victor Augagneur de battre la coalition des listes opposées rassemblées autour d'Antoine Gailleton, républicain plus conservateur. En 1903, *Le Progrès* devint la propriété des neveux Henri et Léon Delaroche.<sup>81</sup>

Tout comme le *Lyon Républicain*, *Le Progrès* est, au début du XX<sup>e</sup> siècle, républicain, gouvernemental, et anticlérical. Mais sa particularité réside dans le fait qu'il semble plus attentif que son confrère aux problèmes syndicaux et ouvriers, tandis que le *Lyon Républicain* aspire à devenir l'organe de la grande et de la petite bourgeoisie lyonnaise, en publiant de longues chroniques littéraires et culturelles. *Le Progrès* lui, fidélise son lectorat plus populaire par l'utilisation de photographies et de dessins -le

<sup>76</sup> Marc Jampy, *Expériences de presse, Lyon, 1870-1914, op.cit.*

<sup>77</sup> *Ibid.*

<sup>78</sup> *Ibid.*

<sup>79</sup> ADR 1M151.

<sup>80</sup> *Le Progrès, 150 ans d'actu à la Une 1859-2009*, Lyon, Le progrès, 2009, 226 p.

<sup>81</sup> ADR 1M151.

premier à développer cela dans la ville de Lyon- et en ouvrant également ses colonnes à des chroniques aussi populaires que les courses d'automobiles. Selon une note de police datée de 1902, *Le Progrès* est décrit comme suivant « l'inspiration d'un groupe de députés et sénateurs radicaux de la région lyonnaise ; notamment MM. Bérard, de l'Ain, Saint-Romme, Rivet, de l'Isere, Coliard, Augagneur » et se fabrique, selon un rapport daté du 8 avril 1908, comme ceci :

les articles tout faits sont rares, les collaborateurs envoient surtout des notes et des documents dont se servent les rédacteurs politiques. M.Basset veut avoir la politique de son journal dans la main et exige que tout soit fait sous son inspiration directe.<sup>82</sup>

L'anticléricisme du *Progrès*, comme il est dit plus haut, est un fait indéniable. Le journal ne cesse d'attaquer l'Église, en prônant l'avancée de la science qui discrédite les fondements de la religion. Dans l'éditorial du 6 avril 1904, on peut lire ces lignes : « Dans ce temps où il est impossible qu'un homme de bon sens croie le moindre mot des dogmes inventés par l'ignorance des âges barbares, si l'on s'attache à l'Église, ce n'est plus que pour des motifs politiques. »<sup>83</sup> *Le Progrès* revivifie sans cesse ses positions envers les catholiques, ce qui est visible dans de nombreux articles. Pour ce journal, l'Église investit des domaines hors de son champ d'action, comme les questions politiques par exemple. Par la politique, elle tendrait à dominer la société. *Le Progrès* dénonce une Église omniprésente et affirme ceci :

[L'église] ne recherche point l'égalité mais la domination. Elle n'a cessé de regretter le temps où les empereurs courbaient le front sous la sandale des moines. Elle ne conçoit point l'État laïque. Elle veut que la société civile obéisse à ses lois, s'inspire de son esprit. Son but certain est de régner formellement sur les hommes et de mettre à son service ce pouvoir civil qu'elle nommait jadis le bras séculier.<sup>84</sup>

*Le Progrès* veut défendre l'éducation des peuples qui est pour le quotidien la seule issue pour que les citoyens ouvrent les yeux sur les « aberrations » commises par l'Église. Pour cela, la République doit lutter et doit aider les

---

<sup>82</sup> Guy Laperriere, *La « séparation » à Lyon (1904-1908) Étude d'opinion publique, op.cit.*

<sup>83</sup> *Ibid.*

<sup>84</sup> *Ibid.*

Français à tendre à l'émancipation de leurs consciences. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, le journal est animé d'un esprit libéral et novateur. Les libres-penseurs dominent alors la rédaction du *Progrès*. *Le Progrès* dénonce tout au long de son parcours la domination de l'Église sur la société, à l'instar de l'attitude du *Nouvelliste* vis-à-vis de l'influence des franc-maçons sur les gouvernements. Ces deux journaux sont diamétralement opposés, leurs idées sont différentes, et il est intéressant d'effectuer une analyse comparative de ces deux quotidiens. Cependant, ces deux quotidiens lyonnais cherchent également, par des concepts abstraits et par la question du surnaturel, à montrer à la population la voie qui mène au bonheur.

En 1908, *Le Progrès* est tiré à plus de 46000 exemplaires par jour, avec un invendu de 20%, ce qui revient à une vente de 37 000 numéros environ. En 1913, on évalue son tirage à 150 000 exemplaires, ce qui classe *Le Progrès* comme le deuxième journal le plus consulté de Lyon, derrière *Le Lyon Républicain* avec ses 190 000 exemplaires, et devant *Le Nouvelliste*, avec un total de 75 000 exemplaires. Ce classement reste identique pour l'année suivante, mais on constate une diminution des tirages pour le *Lyon Républicain* en 1915. En effet, 150 000 exemplaires journaliers sont imprimés par ce dernier contre 200 000 pour *Le Progrès* et 185 000 pour *Le Nouvelliste*, ce qui fait du *Progrès* le premier journal lyonnais. Son influence s'étend aussi à toute la région du sud-est de la France.

L'attitude politique du journal ne varie pas avant 1914 et le début de la Grande Guerre, où il semble garder une attitude conforme au point de vue de défense nationale, même si des conflits avec les autorités sont visibles.

Les locaux du journal sont situés au 85 rue de la République.

Les trois journaux étudiés sont les seuls à disposer d'un immeuble à Lyon, les autres étant obligés de louer les locaux.

## **B) L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA PRESSE LYONNAISE**

### **L'évolution de la presse lyonnaise**

Après la description historique de ces trois journaux, il paraît essentiel de remettre ces quotidiens en contexte. De 1870 à 1914, la presse vit ce que l'on a nommé son âge d'or. Ceci est particulièrement visible dans la ville de Lyon, où la hausse des titres et des tirages est plus forte que dans le reste de la France. Entre 1848 et 1852, 88 journaux ont

éclos à Lyon, alors qu'entre 1870 et 1914, on en recense 1297.<sup>85</sup> Une hausse si considérable s'explique notamment par la liberté accordée au régime de la presse. La censure, les suspensions, les timbres, le cautionnement et l'autorisation préalable sont abandonnés. De plus, la démocratie mise en place pendant la Troisième République, notamment avec le suffrage universel, délie les langues et permet l'essor de journaux d'opinion.

Les trois principaux quotidiens de Lyon tirent ensemble en 1865 15 110 exemplaires par jour, alors qu'en 1905 les cinq premiers atteignent un tirage de 507 000 exemplaires, avant d'enregistrer un tirage de 440 000 tirages en 1914, une chute provoquée par le déclenchement de la première guerre mondiale.<sup>86</sup> Il faut toutefois nuancer ces données en découpant en trois temps la période. On observe alors une hausse des titres entre 1870 et 1881, avec cependant une baisse présente entre 1873-1874 lors de l'Ordre moral. On constate une augmentation entre 1881 et 1905, suivie d'une diminution qui se déclenche après l'année 1905.<sup>87</sup> La loi sur la liberté de la presse de 1881 semble avoir contribué à l'expansion de la presse française, tout en ne faisant qu'affirmer un cheminement déjà effectif. Les quotidiens politiques, mais aussi les journaux non quotidiens et non politiques comme les revues savantes, enregistrent une hausse de tirages et de titres.

### **Les causes de cette évolution**

Des facteurs techniques expliquent cet âge d'or de la presse, comme le développement des moyens de transports et de communication. Les sémaphores reliant Paris à Lyon laissent la place en 1870 au télégraphe électrique puis en 1856 au chemin de fer. Le développement des voies ferrées permet aux journaux d'augmenter leur champ d'influence. Les nouvelles internationales, nationales ou locales peuvent être intégrées aux journaux grâce au télégraphe. A partir de 1871, l'agence Havas propose que les nouvelles soient télégraphiées ou envoyées par les trains de nuit, ce qui arrange grandement les quotidiens régionaux. Ces derniers développent ensuite leurs propres fils spéciaux avec des journalistes et des bureaux à Paris, comme c'est le cas du *Nouvelliste* en 1879. L'apparition du téléphone en 1886 permet aux nouvelles d'être plus rapidement diffusées.

---

<sup>85</sup> Marc Jampy, *Expériences de presse, Lyon, 1870-1914, op.cit*

<sup>86</sup> ADR 1M151.

<sup>87</sup> Marc Jampy, *Expériences de presse, Lyon, 1870-1914, op.cit.*

Ce qui peut expliquer la hausse des tirages est tout simplement la baisse du prix des journaux qui multiplie les ventes. *Le Salut Public* met en place en 1848 un abonnement annuel coûtant 36 francs aux lecteurs. *Le Progrès* se vend en 1859 à 15 centimes le numéro, tandis que *Le Nouvelliste* demande un paiement de 5 centimes à ses lecteurs en 1879, ce qu'imitera *Le Progrès* en 1881. Cependant, cette baisse des prix fragilise également les périodiques, beaucoup sont créés, mais peu perdurent. Cette chute des prix s'explique aussi par une baisse des tarifs postaux favorisée par la loi du 26 avril 1878, qui offre 1/3 du tarif pour le département où est imprimé le journal et pour les départements limitrophes, permettant ainsi aux journaux d'étendre leur monopole.

Progressivement, on développe pour les quotidiens et les périodiques la vente au numéro, c'est-à-dire la vente dans la rue. Elle participe à la hausse des ventes enregistrée en France. La vente par abonnement est minime en comparaison de la vente au numéro effectuée par les vendeurs. Sur 864 journaux dont le prix est connu, 60 ne sont vendus que par abonnement.<sup>88</sup> Ce type d'achat revient moins cher au lecteur, l'abonnement subissant la taxe postale s'élevant à 2 centimes. De plus, le risque de perdre de l'argent en cas de faillite du journal est ici évité. Vendre le journal dans la rue place ce média au cœur de la ville et par conséquent au plus près des citoyens. La libéralisation du colportage en 1878 favorise la vente des journaux par les colporteurs, les vendeurs à la criée. Les marchands de journaux peuvent être également les gérants ou les rédacteurs de ces derniers. Pour Lyon, on sait que cinq marchands ont été également gérants de journaux.<sup>89</sup> Les simples vendeurs trouvent leurs marchandises auprès des gares pour les journaux nationaux, auprès des imprimeries et des grossistes pour les périodiques locaux. Les vendeurs de journaux, tout comme les grossistes, bénéficient d'une remise de 30% sur le prix initial, ce qui explique l'attrait pour cette profession durant l'âge d'or de la presse. En effet, un journal acheté 5 centimes est revendu 15 centimes par exemple, ou un journal vendu au lectorat 5 centimes coûte en définitive 1 centime au vendeur ou au colporteur, si le nombre de journaux achetés par ce dernier aux fournisseurs est assez conséquent. Par le bénéfice tiré grâce à la vente d'un journal, les vendeurs ont tout intérêt à proposer différents titres de journaux afin d'attirer un lectorat toujours plus étendu et divers.

La hausse des tirages de journaux est aussi un indice de l'alphabétisation croissante des français. La loi Guizot de 1833 impose une école pour les villes de plus de 500 habitants. En 1867, la loi Duruy permet aux filles de fréquenter les

---

<sup>88</sup> Marc Jampy, *Expériences de presse, Lyon, 1870-1914, op.cit.*

<sup>89</sup> *Ibid.*

établissements scolaires et en 1881 et 1882, les lois Ferry rendent l'école laïque obligatoire pour les enfants de 6 ans à 13 ans.

A Lyon, le nombre d'écoliers ne cesse d'augmenter. En 1914, on comptait 28 657 élèves, pour 18 952 en 1880.<sup>90</sup> Cette hausse concerne aussi l'ensemble du département du Rhône, puisqu'en 1914 on recense plus de 116 000 élèves dispersés dans 1232 écoles. Déjà en 1880, le pourcentage de personnes alphabétisées dans le Rhône était de 91%, contre 58% en 1820.<sup>91</sup> Ces données prouvent que la mise en place des écoles obligatoires pour les enfants de 6 à 13 ans permet à ces derniers d'acquérir des connaissances qui n'ont pu être développées correctement auparavant, la population ayant alors un accès facilité à la lecture et à l'écriture. La vente croissante des journaux peut confirmer cette alphabétisation croissante. Plus le lectorat augmente, plus des journaux se créent. C'est le cas à Lyon, où la création de nouveaux journaux est en plein essor.<sup>92</sup> Ainsi « l'originalité de Lyon réside dans son école des pauvres qui survit à toutes les catastrophes politiques, et dans la qualité d'un enseignement de base largement répandu dans toutes les couches de la population ». <sup>93</sup> L'enseignement réussit donc à atteindre les campagnes, ce qui peut favoriser l'essor des journaux départementaux. Cependant, l'alphabétisation reste plus élevée en ville, ce qui explique que la plupart des journaux lyonnais sont fabriqués dans la ville et destinés en premier lieu aux citadins. Plus il y a d'habitants, plus on va pouvoir vendre. En 1872, la ville de Lyon comptait 323 417 habitants, en 1896 on recense 466 028 habitants, et en 1911 523 793.<sup>94</sup> Cette urbanisation croissante, liée à l'industrialisation et au travail disponible en ville, est une explication concrète du développement de la presse à Lyon.

Le secteur de la presse est à mettre en lien avec l'émergence des imprimeurs, qui ne vont pas hésiter à imprimer de nombreux journaux pouvant être financés par la publicité. L'histoire de l'imprimerie à Lyon est célèbre, avec l'installation en 1473 de la première imprimerie, vingt-trois ans après l'apparition de l'imprimerie modifiée développée en Europe par Gutenberg. A la Renaissance, la réputation de Lyon semble être acquise, la ville se positionnant comme un centre d'envergure en matière d'imprimerie. Des imprimeurs-éditeurs célèbres y vécurent,

---

<sup>90</sup> Marc Jampy, *Expériences de presse, Lyon, 1870-1914, op.cit.*

<sup>91</sup> *Ibid.*

<sup>92</sup> *Ibid.*

<sup>93</sup> Noëlle Bermond, Catherine Girol, Alain Grisot, *L'alphabétisation à Lyon et dans les cantons du Rhône au début du XIXe*, Lyon, Université Lyon 2, mémoire de maîtrise d'Histoire, Lequin (Yves) (dir), 1973, 3 vol, 722 p.

<sup>94</sup> Marc Jampy, *Expériences de presse, Lyon, 1870-1914, op.cit.*

comme Jean de Tournes (1504-1564), Etienne Dolet (1509-1546).<sup>95</sup> Les imprimeurs lyonnais rayonnèrent donc jusqu'au début du XVII<sup>e</sup>, mais déclinèrent ensuite. Leur histoire pour le XIX<sup>e</sup> reste presque inconnue. Les imprimeries typographiques, utilisant des caractères et des formes en relief, sont employées massivement jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Un autre mode d'impression, la lithographie, se développe alors. Sur une pierre de calcaire, on trace à l'encre grasse un dessin, un écrit, qui est ensuite imprimé sur du papier à l'aide d'une presse. Aloys Senefelder, dramaturge allemand, découvre en 1796 le moyen d'attaquer la pierre avec un acide, ce qui crée un relief très fin, à la différence de la lithogravure qui est un procédé consistant à graver directement dans la pierre. La pierre est lavée par ce mélange acide, ce qui permet au gras de l'encre de pénétrer dans cette pierre et d'y fixer le dessin. La pierre est ensuite mouillée avec de l'eau, qui demeure sur les parties non grasses. Ensuite, on dépose l'encre qui, par répulsion de l'eau, vient naturellement sur les parties grasses. La pierre peut ensuite être réutilisée en étant préalablement poncée. La lithographie a surtout été utilisée pour les dessins ou les illustrations de presse, ou alors pour les journaux à faible tirage. Pour l'impression à grands tirages, les imprimeries ont réussi à se doter d'un matériel adapté, les rotatives, qui se sont développées au XIX<sup>e</sup> siècle. Par améliorations successives de la première machine à imprimer avec comme forme d'imprimante le cylindre, on arrive aux rotatives, qui utilisent le papier en bobine.<sup>96</sup> En France, elles sont mises au point entre 1866 et 1867, assurant des tirages de 12 à 18 000 exemplaires à l'heure.

Par le décret du 5 février 1810, le pouvoir fixe un nombre d'imprimeurs typographiques dans chaque département et décide de qui peut exercer cette profession. A partir de 1829, le contrôle des imprimeries passe des mains des inspecteurs de la librairie à celles des préfetures, jusqu'à la loi de 1881. En 1869, 20 imprimeurs typographes et 49 imprimeurs lithographes sont reconnus dans la ville de Lyon, contre 18 imprimeurs typographes en 1811.<sup>97</sup> Le pouvoir semble accorder de plus en plus de brevets aux imprimeurs permettant ainsi à la profession de se développer dans la ville lyonnaise. Il y a plus d'imprimeries lithographiques à Lyon car, d'une part, celles-ci ne permettent pas une impression à grand tirage, et d'autre part, le coût d'installation est inférieur. Mais en 1901, on compte 73 imprimeurs typographes pour 66 lithographes. Cette croissance semble se poursuivre au fil du temps. En effet en 1913, on enregistre 109 imprimeries typographiques contre 74 lithographiques. Il faut savoir que la plupart des imprimeurs typographes détiennent aussi dans leurs imprimeries du matériel de

<sup>95</sup> Marc Jampy, *Expériences de presse, Lyon, 1870-1914, op.cit.*

<sup>96</sup> Pierre Albert, *Histoire de la Presse, op.cit.*

<sup>97</sup> Marc Jampy, *Expériences de presse, Lyon, 1870-1914, op.cit.*

lithographie pour l'illustration des journaux.<sup>98</sup> De 1870 à 1914, les imprimeurs-typographes sont de plus en plus nombreux à Lyon, ce qui explique également la hausse des journaux à grands tirages dans la ville. La plus importante des imprimeries est celle du *Progrès*, grâce au concours de Jean-François Chanoine, imprimeur-typographe, qui obtient en 1846 un brevet pour la lithographie. Les locaux sont alors situés au 10 rue de la Charité. Jean-François Chanoine imprime pour la préfecture puis, en 1848, pour *Le Salut Public*, qui, crée en 1859 sa propre imprimerie. C'est à ce moment-là que Chanoine lance *Le Progrès*, tout en continuant à imprimer en parallèle deux autres journaux. Lorsqu'il décède en 1864, sa veuve Madame Anthelme Gallet fait le choix ingénieux de récupérer le brevet de son mari pour gérer l'imprimerie jusqu'en 1880. Elle dirige en même temps 63 autres journaux imprimés dans ses ateliers, dont six quotidiens, *Le Petit Journal de Lyon en fait partie par exemple*.<sup>99</sup> Quand elle décède en 1880, *Le Progrès* est alors racheté par Léon Delaroche, qui le transforme, ainsi que l'imprimerie, en société. Comme on l'a précédemment dit, il dote son imprimerie de rotatives, et transfère le tout en 1895 dans un immeuble placé au 85 rue de la République. Après sa mort en 1897, sa femme récupère l'affaire. Sous l'égide de cette famille, l'imprimerie du *Progrès* permet la parution de 39 autres journaux jusqu'en 1914.

D'autres imprimeries rayonnent à Lyon, comme celle créée par Aimé Vingtrinier, ou encore l'Imprimerie nouvelle, cogérée par une société anonyme d'ouvriers-typographes. On recense aussi, à partir de 1886, l'imprimerie du *Salut Public*, qui, installée avec la rédaction au 71 rue Molière, imprime, jusqu'en 1914, 31 journaux.

La croissance de la presse lyonnaise s'explique aussi par les courants de pensée divergents au sein des imprimeurs lyonnais, catholiques d'une part, radicaux d'autre part. L'apparition d'imprimeries et de journaux radicaux comme *Le Progrès* poussent les imprimeurs spécialisés dans le livre religieux à créer une presse catholique, comme par exemple *Le Nouvelliste*.<sup>100</sup> Les imprimeries, comme on le voit, semblent fleurir dans la ville. Cependant, il paraît nécessaire de rappeler que cela a un coût. En 1864, à la mort de Jean-François Chanoine, l'imprimerie du *Progrès* est estimée à 28 450 francs et le journal à 25 000. A son rachat par Léon Delaroche en 1880, l'imprimerie est estimée à plus de 50 000 francs. Avec

---

<sup>98</sup> Marc Jampy, *Expériences de presse, Lyon, 1870-1914, op.cit.*

<sup>99</sup> *Ibid.*

<sup>100</sup> *Ibid.*

l'acquisition du *Progrès*, ce dernier débourse au total près de 150 000 francs.<sup>101</sup> Les grandes imprimeries sont alors situées à proximité du centre ville, une stratégie mise en place dans le but d'atteindre au plus près les lecteurs, mais aussi pour y faciliter l'accès des employés. Comme on l'a dit auparavant, seules les grandes imprimeries dotées de rotatives peuvent imprimer les journaux quotidiens à grands tirages. Les imprimeries et les journaux sont financièrement associés. Ils ont aussi le même propriétaire, comme c'est le cas en 1859 du *Progrès* qui, après l'acquisition par le *Salut Public* de sa propre imprimerie, se retrouve seul dans les locaux. *Le Nouvelliste* quant à lui, rachète en 1886 son imprimerie.

Les progrès d'impression permettent donc aux journaux lyonnais de connaître une ascension remarquable. L'imprimerie favorise des tirages toujours plus importants, ce qui n'est pas toujours évident. Il faut des fonds pour le financement d'une imprimerie, pour payer les locaux, le personnel, les presses... Plus une imprimerie rayonne et agrandit sa taille, plus le ou les journaux imprimés dans ses locaux étendent leur rayonnement.

Les différentes lois votées, les progrès des transports, l'alphabétisation en hausse, la vente au numéro, l'urbanisation et les progrès de l'imprimerie sont des facteurs de l'âge d'or de la presse en France, et notamment à Lyon. D'autres acteurs peuvent être cités, comme les journalistes, réalisant chaque jour pour le journal un travail apprécié, ou encore les publicitaires qui permettent le financement des journaux. Pour les journaux lyonnais, la gestion des publicités est instituée par des agences comme Havas ou l'agence Fournier, pour ne citer que ces deux structures. Passant par les agences, les journaux ne sont donc pas responsables du contenu des publicités, ces dernières n'étant pas toujours très conventionnelles.

Toutes ces données permettent de comprendre le développement de la presse lyonnaise. Il semble aussi intéressant d'appréhender et de comprendre le rôle de cette dernière à Lyon. En effet, les journaux se développent dans la ville et, même si les quotidiens restent minoritaires, leur expansion est aussi un fait. Elle s'explique par des facteurs techniques, économiques, juridiques mais aussi par des facteurs culturels. Vers quoi tendent les quotidiens lyonnais, et notamment les trois quotidiens étudiés ici, *Le Salut Public*, *Le Nouvelliste* et *Le Progrès* ? Quelles vont être les objectifs de chacun de ces journaux ? Dans un premier temps, le rôle de la presse est d'informer la population. Et pour cela, le quotidien apparaît comme le meilleur des supports. Imprimé chaque jour, il suit de près les événements. Si on constate diverses tentatives de création de

---

<sup>101</sup> Marc Jampy, *Expériences de presse, Lyon, 1870-1914, op.cit.*

quotidiens, seulement sept d'entre eux réussissent à s'installer confortablement dans le paysage de la presse lyonnaise. Les anciens journaux déjà comme *Le Salut Public*, *Le Courrier de Lyon* fondé en 1831 à la suite de l'agitation ouvrière, et *Le Progrès*.<sup>102</sup> En 1871, l'apparition du journal populaire le *Petit Lyonnais* modifie profondément le fonctionnement des quotidiens déjà en place.<sup>103</sup> Ce dernier se vend en effet à seulement 5 centimes, ce qui permet l'augmentation de ses tirages grâce à l'attractivité que cela représente pour les habitants les plus modestes de la ville.<sup>104</sup> Ce succès sera vite copié par d'autres journaux, comme *Le Nouvelliste* en 1879 puis *Le Progrès* en 1880, lors de son rachat par Léon Delaroche.<sup>105</sup> De manière générale, on peut affirmer que la vente au numéro à 5 centimes semble s'être généralisée en France. A Paris, entre 1870 et 1914, le tirage passe de 1 à 5,5 millions, et en province de 0,35 à 4 millions.<sup>106</sup>

Comme on l'a dit, les succès ne sont pas seulement la conséquence d'une baisse des prix, l'information présente au sein des quotidiens lyonnais étant aussi une des causes. L'information devient fiable et suit les événements avec rapidité grâce aux fils spéciaux qui placent les journaux dans un champ international. Tournés vers le monde, ils n'en oublient pas moins de développer leurs informations régionales. En plus de ces informations précises, les quotidiens adoptent des positions politiques, comme *Le Progrès*, *Le Petit Lyonnais* ou le *Lyon républicain* qui deviennent des nouveaux journaux radicaux ou encore *Le Salut Public*, *Le Nouvelliste* ou *Le Courrier* qui sont eux plus conservateurs. Malgré leurs positions, ces quotidiens savent qu'il est dans leur intérêt de ne point prendre part à un groupe politique précis, au risque de perdre une partie plus ou moins importante de lecteurs. Cependant, des affaires nationales comme les crises liées au boulangisme, à l'affaire de Panama ou à celle de Dreyfus permettent aux journaux de donner encore plus de vigueur à leurs articles, par des prises de position et des idées défendues et sans cesse réaffirmées. Entre 1871 et 1914, l'essor de la presse fait d'elle la source principale d'informations pour les français. Elle devient omniprésente « à tous les instants et dans tous les secteurs de la vie française, jamais elle n'avait été aussi écoutée ».<sup>107</sup> L'importance de la politique intérieure au sein des journaux français est ce qui différencie ces derniers des

---

<sup>102</sup> Marc Jampy, *Expériences de presse, Lyon, 1870-1914, op.cit.*

<sup>103</sup> *Ibid.*

<sup>104</sup> *Ibid.*

<sup>105</sup> *Ibid.*

<sup>106</sup> Pierre Albert, *Histoire de la Presse, op.cit.*

<sup>107</sup> *Ibid.*

journaux étrangers. C'est aussi un thème qui provoque différentes polémiques. L'information devient multiple et prépondérante, les titres se multiplient tout comme les sujets abordés. Le sport, par exemple, entre dans les colonnes des journaux. A Lyon, les innovations sont tout d'abord le résultat d'expériences réalisées par les plus petits quotidiens, comme le *Lyon républicain* ou *Le Nouvelliste*, des réussites qui sont par la suite reprises par les plus grands journaux lyonnais.<sup>108</sup>

Nous avons précédemment dressé un panorama détaillé de la presse lyonnaise, en concentrant les recherches sur trois journaux principaux et représentatifs de cette dernière, *Le Salut Public*, *Le Nouvelliste* et *Le Progrès*. Cette description de la presse lyonnaise, appuyée sur la thèse de Marc Jampy, est essentielle pour comprendre, à partir de l'histoire des journaux lyonnais, de la presse lyonnaise et des lignes éditoriales du *Salut Public*, du *Nouvelliste* et du *Progrès*, comment se met en place la censure de la presse au commencement de la Première Guerre mondiale, et notamment pour les trois journaux lyonnais abordés dans cette recherche. Le déclenchement de ce conflit va désorganiser en profondeur les fonctionnements classiques des journaux. Quelles sont les modifications opérées sur les quotidiens français par l'état de guerre et plus en particulier sur les trois quotidiens lyonnais étudiés plus haut, *Le Salut Public*, *Le Progrès* et *Le Nouvelliste* ?

---

<sup>108</sup> Marc Jampy, *Expériences de presse, Lyon, 1870-1914, op.cit.*

# LES MODIFICATIONS DE LA PRESSE FRANÇAISE RELATIVES AU COMMENCEMENT DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE.

---

## A) LE CONTRÔLE ÉTATIQUE ET MILITAIRE EN FRANCE PENDANT LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

### L'organisation de la presse dans un pays en état de siège

Le 30 juillet 1914, le gouvernement, soucieux de ne pas reproduire les erreurs de 1870, instaure une nouvelle législation, la censure des dépêches télégraphiques. Cette loi est un exemple fort intéressant pour comprendre ce que l'État cherche à mettre en place peu de temps avant le conflit mondial. La guerre semble imminente. Dans l'après-midi du premier août 1914, la France, à la suite de ses alliés russes, se mobilise. Tout le pays se prépare alors à entrer en guerre contre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, pour vivre ce que l'on appellera plus tardivement la première guerre mondiale. Même si l'immense majorité des Français est pacifiste en 1914, le sentiment patriotique pousse les hommes à partir combattre pour leur pays.<sup>109</sup> Le discours prononcé par Jean Jaurès à Lyon le 25 juillet, rempli d'angoisses et d'inquiétudes face à cette imminente guerre, ne change pas le mouvement déjà en marche. Son assassinat, orchestré par un jeune nationaliste le 31 juillet, plonge les intellectuels dans un sentiment d'effroi mais n'empêche pas les hommes de rejoindre la mobilisation. A Lyon, comme en témoigne la revue bimensuelle *Le Souvenir lyonnais*, « on se souviendra du calme qui présida [...] aux opérations préliminaires de la mobilisation. »<sup>110</sup> Cette affirmation ne réfute cependant pas le fait que les hommes partent sans joie et avec des contraintes idéologiques ancrées depuis très longtemps dans les mentalités, car si la guerre est possible, c'est avant tout à cause de forts sentiments nationaux imprégnés dans le gouvernement en place. Comme le dit Jean-Jacques Becker, il y a une différence entre les villes françaises et les campagnes. Les villes sont alertées quelques jours avant la déclaration de guerre alors que les campagnes sont totalement surprises.<sup>111</sup> Les réactions diffèrent donc selon l'emplacement

---

<sup>109</sup> Jean-Jacques Becker, *La Grande Guerre*, Paris, PUF, 2004, 127 p.

<sup>110</sup> ADR 1M151.

<sup>111</sup> Jean-Jacques Becker, *La Grande Guerre*, *op.cit.*

**Les modifications de la presse française relatives au commencement de la Première Guerre mondiale.**

géographique de la population. Cet auteur s'est demandé comment les peuples avaient accepté la mobilisation, et explique que pour la France, les sentiments sont partagés entre l'incompréhension et la consternation d'une part, la résolution et parfois un certain enthousiasme d'autre part.<sup>112</sup> La France est résolue dans cette guerre car elle se sent agressée et portée malgré elle dans un conflit qui ne la concerne pas. Elle est aussi déterminée car sa forte histoire avec son ennemi allemand la pousse à se venger des échecs du passé. De plus, la violation de la neutralité belge par les troupes allemandes renforce ce sentiment national de vengeance. La fierté des hommes est plus forte que le pacifisme. Personne n'a réellement voulu la guerre, mais, une fois lancée, personne n'a pu la stopper.<sup>113</sup> Le paysage français est profondément modifié à la suite de cette déclaration de guerre. Les hommes quittent la vie civile pour rejoindre les champs de bataille, laissant derrière eux leurs femmes, leurs enfants, leurs parents mais aussi leur travail. De plus, la mobilisation prive la presse des ouvriers imprimeurs, les rédactions se vident et le nombre de lecteurs diminue.<sup>114</sup> Les transports sont réquisitionnés pour les déplacements des troupes, bouleversant l'expédition et l'acheminement des journaux ainsi que les circuits d'information.

La presse française subit l'état de siège, proclamé le 2 août 1914 et qui, en vertu de la loi de 1849, attribue à l'autorité militaire des pouvoirs judiciaires et de police. La loi du 9 août 1849 permet au Conseil de guerre d'intervenir si des faits tels que des provocations ou des délits de fausses nouvelles sont commis. En effet, les lois des 9 août 1849 et du 8 avril 1878 délèguent à l'autorité militaire le pouvoir d'interdire les publications ou les réunions qui pourraient attiser les esprits ou créer un désordre national.<sup>115</sup> Les libertés de la presse sont donc contraintes par l'état de siège proclamé dans tout le pays. Le 5 août 1914, on redéfinit les interdictions et les sanctions encourues par les journaux en s'appuyant sur la loi du 9 août 1849. Cette nouvelle loi votée par le Parlement est effective pour toute la durée de la guerre. Elle permet aussi aux autorités militaires d'interdire les journaux jugés dangereux et hostiles au gouvernement. Cette loi, ratifiée par la Chambre des députés et par le Sénat, complète donc l'état de siège militaire en ajoutant un état de siège politique.<sup>116</sup> Selon une note adressée par le cabinet du ministre de la Guerre aux préfetures de France :

---

<sup>112</sup> Jean-Jacques Becker, *La Grande Guerre, op.cit.*

<sup>113</sup> *Ibid.*

<sup>114</sup> Feyel Gilles, *La presse en France des origines à 1944, op.cit.*

<sup>115</sup> Claude Bellanger (dir.), *Histoire générale de la presse française Tome 3 : de 1871 à 1940*, Paris, PUF, 1972, 688 p.

<sup>116</sup> Maurice Rajsfus, *La censure militaire et policière 1914-1918*, Paris, Le Cherche midi, 1999, 259 p.

la loi du 5 août 1914, votée par le Parlement sans aucune opposition et pour la durée de la guerre seulement, interdit de publier toutes informations et tous renseignements autres que ceux communiqués par le gouvernement ou le commandement, sur les points essentiels de la défense nationale ; opérations de la mobilisation et du transport des troupes et du matériel, effectifs, [...], travaux de défense, situation de l'armement, du matériel, des approvisionnements, situation sanitaire, nominations et mutations dans le Haut-Commandement dispositions, emplacements et mouvements des armées, des détachements et de la flotte.<sup>117</sup>

Il devient donc interdit de publier des nouvelles qui ne proviendraient pas du gouvernement. Toutes les informations pouvant renseigner l'ennemi ne doivent pas être divulguées, que ce soient les opérations militaires en cours, les noms de soldats, le nombre de blessés ou les affaires diplomatiques comme les négociations avec les alliés ou les pays neutres.<sup>118</sup> Cette peur exprimée par le gouvernement peut s'expliquer par un exemple, celui qui a permis à l'état major prussien de connaître, grâce aux divers journaux, l'avancée et les mouvements des troupes françaises. Passer outre ces avertissements peut donc conduire à un emprisonnement allant d'un à cinq ans et à une amende de 1000 à 5000 francs.<sup>119</sup> Cette loi du 5 août 1914 permet également au ministre de l'Intérieur d'interdire l'entrée en France de journaux et de publications étrangères, sous peine de trois mois à un an de prison et d'une amende comprise entre 100 et 1000 francs.<sup>120</sup> La loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881 condamne elle aussi dans son article 27 toute publication ou reproduction de fausses nouvelles pouvant troubler la paix nationale et étant de mauvaise foi, une condamnation pouvant s'élever à un an de prison et à une amende pouvant être de 1000 francs.<sup>121</sup> Selon les dires du ministre de la Guerre, Adolphe Messimy, les journaux doivent respecter ses avertissements pour servir leur pays et pour ne pas compromettre les chances d'emporter la guerre en renseignant malgré eux leurs ennemis. C'est pour cela que dès le mois d'août, le Cabinet du ministre de la guerre envoie une lettre à tous les préfets de France pour signaler « *les devoirs particuliers que l'état de guerre impose à la presse* » avec près de quatre pages consacrées au régime spécial de la presse et aux raisons d'être de ce régime, ainsi que les mesures prise pour faciliter le rôle de la presse.<sup>122</sup> L'État

---

<sup>117</sup> ADR 1M141.

<sup>118</sup> *Ibid.*

<sup>119</sup> Claude Bellanger (dir.), *Histoire générale de la presse française Tome 3 : de 1871 à 1940, op.cit.*

<sup>120</sup> ADR 1M141 Ministère de la guerre aux préfets.

<sup>121</sup> ADR 1M141 Ministère de la guerre aux préfets.

<sup>122</sup> *Ibid.*

**Les modifications de la presse française relatives au commencement de la Première Guerre mondiale.**

tente de s'expliquer et de légitimer cette censure qui se met en place. Il veut également encourager les préfets à exercer leurs devoirs, et à être un soutien sans faille au gouvernement qui compte sur l'esprit critique, sur la réflexion et sur la prudence de ces derniers pour le seconder.<sup>123</sup> Pour le cabinet du ministre de la guerre, les obligations professionnelles se heurtent ici aux devoirs patriotiques.

Dès juin 1914, une étude ordonnée par le ministère de la guerre en cas de mobilisation du pays préconisait la mise en place d'un Bureau de presse. Ce bureau est effectif et ordonné lors de la déclaration de guerre portée à l'Allemagne par la France le 3 août.<sup>124</sup> Cet organe rattaché au ministère de la guerre s'installe à Paris, en s'organisant autour de la surveillance de la presse française. Dans sa lettre aux préfets de France, le ministre de la guerre explique que le Bureau de la Presse a été créé pour apporter un soutien aux préfets devant contrôler sans cesse les colonnes de leurs journaux.<sup>125</sup> Ont été attribuées à cet organe de l'État différentes fonctions, comme fournir les meilleurs renseignements à la presse avec précision et rapidité pour des faits qui ne contraignent pas la suite des opérations militaires.<sup>126</sup> Ces renseignements sont propagés par quatre communiqués chaque jour, aux heures ponctuelles de 10 heures, 15 heures, 17 heures 30 et 23 heures 30. Le bureau de la presse peut aussi renseigner les journaux sur des nouvelles reçues d'un autre informateur, ou sur des rumeurs se propageant dans les grandes villes, même si ce dernier cas semble se restreindre à Paris. En effet, selon le ministre de la guerre,<sup>127</sup> le bureau de la presse est là avant tout pour renseigner « avec franchise, précision et rapidité sur tous les faits de guerre dont la divulgation n'offre pas d'inconvénients pour la conduite des opérations ». Le bureau doit permettre aux journalistes d'être informés sur la valeur et l'exactitude des faits transmis mais surtout sur les dangers à reproduire certaines nouvelles. En réalité, cet organe est d'abord un instrument de censure. Grâce à ce bureau le ministre de la Guerre pense alors avoir tout fait pour aiguiller les journalistes qui, s'ils enfreignent la législation, auront à en payer le prix fort. De plus, par ce courrier, les préfets sont mis en garde contre tout abus et tout relâchement dans leurs fonctions. C'est dans ce climat de tension générale et nationale que les journalistes doivent travailler et jongler avec les lois de censure.

---

<sup>123</sup> ADR 1M141 Ministère de la guerre aux préfets, non daté.

<sup>124</sup> Maurice Rajsfus, *La censure militaire et policière 1914-1918*, op.cit.

<sup>125</sup> ADR 1M141 Ministère de la guerre aux préfets, non daté.

<sup>126</sup> *Ibid.*

<sup>127</sup> Lettre du ministre de la guerre du 6 août 1914, dans *Combattre et informer. L'armée française et les médias pendant la première guerre mondiale*, Talmont St Hilaire, éditions Codex, 2009, 134 p.

La liste des journalistes rattachés à ce bureau de presse est décrite dans une lettre du ministre de la guerre relative au régime spécial applicable à la presse. Ce sont des « journalistes expérimentés » comme M.Barbier, un des principaux rédacteurs de l'agence Havas ou encore M.Tardieu, député de Seine-et-Oise et rédacteur de la politique étrangère au *Temps*.<sup>128</sup>

Le bureau de la presse du ministère de la guerre se découpe en trois sections, les quotidiens, les périodiques et les livres, les télégrammes, ce qui permet de recouvrir tout le domaine de l'information imprimée. Il regroupe entre 1914 et 1919 près de 400 censeurs en poste pour quelques mois ou quelques années et 150 pour toute la durée du conflit.<sup>129</sup> Le bureau de la presse met en pratique les consignes de censure selon les décisions politiques de la présidence du Conseil et des ministères, en répertoriant au jour le jour les consignes dans des registres tenus par les censeurs habilités.<sup>130</sup> Les consignes de censures émanent pour la grande majorité du cabinet du ministre de la Guerre, mais on peut aussi trouver des ordres provenant des ministres de l'Intérieur, des Affaires étrangères, ou de la présidence du Conseil.<sup>131</sup> Ces ordres de censure peuvent quelques fois être soumis à des discussions émanant du conseil des ministres.<sup>132</sup> Selon Olivier Forcade, 1100 consignes générales et militaires auraient été formulées selon les souhaits des ministres des différents gouvernements en place pendant la guerre. Ces consignes sont découpées en trois catégories, des consignes permanentes, appliquant les circulaires ministérielles et la loi du 5 août 1914, des consignes temporaires ou rapportées pour des événements particuliers et enfin des consignes politiques appliquant la protection des personnes, des institutions, du gouvernement ou encore la dissimulation des affaires politiques.<sup>133</sup>

Le bureau de la presse semble avoir eu des difficultés dans sa mise en place définitive, notamment à cause du départ précipité du gouvernement de Paris pour Bordeaux, lorsque la capitale est prise au piège et menacée par l'invasion des troupes allemandes au début du mois de septembre. La présence du gouvernement dans la ville bordelaise entraîne un dédoublement du bureau de la presse durant les trois mois où le gouvernement est délocalisé en Aquitaine. Il y a donc un bureau

---

<sup>128</sup> Lettre du ministre de la guerre du 6 août 1914, dans *Combattre et informer. L'armée française et les médias pendant la première guerre mondiale*, Talmont St Hilaire, éditions Codex, 2009, 134 p.

<sup>129</sup> Olivier Forcade, « Voir et dire la guerre » dans *Vrai et faux dans la grande guerre*, Paris, La Découverte, 2004 360 p.

<sup>130</sup> Olivier Forcade, « Voir et dire la guerre à l'heure de la censure (France, 1914-1918) », dans *Le Temps des Médias (n°4)*, Paris, Nouveau monde éditions, 2005, 192 p.

<sup>131</sup> *Ibid.*

<sup>132</sup> *Ibid.*

<sup>133</sup> Olivier Forcade, « Voir et dire la guerre à l'heure de la censure (France, 1914-1918) », *op.cit.*

**Les modifications de la presse française relatives au commencement de la Première Guerre mondiale.**

bordelais et un bureau parisien, ce dernier restant le plus important. Lorsque le gouvernement rentre à Paris en, décembre 1914, le bureau de la presse subit un changement majeur. Placé sous la tutelle du ministre de la Guerre, il devient désormais un organe dirigé par le Président du Conseil. Ceci traduit un changement politique notable, le bureau cessant alors d'être dirigé par un officier.<sup>134</sup> Un autre changement apparaît. Les correspondances télégraphiques ne sont plus placées sous le contrôle du Bureau de la presse, ce qui traduit des nouveaux objectifs du gouvernement. Ce bureau devient exclusivement un service de contrôle de la presse qui peut désormais étendre son influence sur une quantité de publications beaucoup plus importante. On recense pas moins de de cinquante quotidiens et près de six cent périodiques étudiés par les journalistes de cet organe.<sup>135</sup>

Le bureau parisien cohabite avec la censure du gouvernement militaire de Paris. Tout ceci permet un conditionnement et un encadrement strict de l'information. Cette stricte organisation favorise la mise en place d'une censure préventive par une proximité et un rapprochement avec les grands journaux parisiens et de province. Le Bureau de presse contrôle pour ces derniers les commissions de contrôle de presse qui soutiennent le dispositif parisien dans les vingt et une régions militaires françaises.

Le gouvernement, voulant assurer un contrôle et un contact permanent avec les journaux et les agences d'informations institue après le Bureau de la presse la commission de la presse française, basée à Paris. Sont également mises en place pour représenter les journaux des régions françaises des commissions identiques mais locales. La commission de la presse est instaurée très rapidement, le 14 août 1914, et se compose de 45 membres actifs dans la capitale et engagés pour représenter les journaux français, ce qui favorise la collaboration entre le gouvernement et les journaux. Un article paru dans le journal lyonnais le *Lyon Républicain* stipule que Charles Sarrus, le chef du service d'informations parisiennes dudit journal, est désigné comme membre de cette commission.<sup>136</sup> Cette commission de la presse qui réunit et confronte les journaux républicains et conservateurs, est soutenue par deux autres organes : le Syndicat de la presse parisienne et l'Association de la presse républicaine départementale. Avec les commissions locales, on dépasse le cadre de la très renommée presse parisienne pour inclure dans ces dispositions la presse départementale et régionale, qui prend part de manière égale à la mise en place de la censure placée sous « la bannière patriotique ».<sup>137</sup>

---

<sup>134</sup> Jean-Louis Maurin, *Combattre et informer, op. cit.*

<sup>135</sup> *Ibid.*

<sup>136</sup> ADR 1M151

<sup>137</sup> Olivier Forcade, *Voir et dire la guerre à l'heure de la censure (France, 1914-1918), op.cit.*

Toutes les rédactions et les directions des journaux sont donc soumises au contrôle étatique et militaire. Pour les régions, les commissions locales identiques sont composées d'un officier et du sous-préfet qui lisent la presse départementale et d'arrondissement.<sup>138</sup> La totalité des départements français sont alors couverts par les dispositifs de censure, plus ou moins importants selon la population locale et l'importance des journaux, totalisant près de 300 commissions de contrôle de presse pour des journaux à portée locale, départementale et régionale.<sup>139</sup> Ces 300 commissions rassembleraient entre 4000 et 5000 personnes, disposant de toute une série de sanctions selon les fautes commises, allant de l'observation d'un journal à sa totale interdiction.<sup>140</sup> Le recrutement de ces censeurs peut parfois causer différents problèmes selon les divergences politiques et d'opinions. Ces commissions, placées sous l'autorité du bureau de la presse à Paris, rencontrent de grandes difficultés pour une unité d'action et une cohérence entre les services. En effet, la censure semble différer d'une région à une autre, et les articles autorisés à Paris ne le sont pas forcément en province et inversement. Tout ceci entraîne des conflits avec les directeurs de journaux qui ne peuvent plus recopier l'information diffusée à Paris sans risquer de subir les représailles d'Anastasia, terme inventé par le Canard enchaîné. Tout ceci révèle des dysfonctionnements qui englobent tout le territoire national.

Ces problèmes internes entraînent d'ailleurs des contournements de censure pouvant s'appuyer sur l'incohérence et l'incompréhension du système. Les liens entre les directeurs de journaux et les autorités compétentes peuvent de plus favoriser un relâchement dans le contrôle de la censure, ou au contraire renforcer son fonctionnement. Pour Lyon, on sait que le journal *Le Progrès* a fait l'objet d'une surveillance accrue avant et après les échanges d'incivilité avec le général d'Amade. On peut ainsi affirmer que les commissions locales de presse, au commencement de la première guerre mondiale, doivent trouver un équilibre et une légitimité, là où les censeurs agissent selon un double principe, à savoir les instructions qu'ils reçoivent des autorités et leurs propres règles, influencées fortement par leurs réseaux professionnels et personnels ainsi que par leurs convictions.

---

<sup>138</sup> Olivier Forcade, *Voir et dire la guerre à l'heure de la censure (France, 1914-1918)*, op.cit.

<sup>139</sup> *Ibid.*

<sup>140</sup> Christophe Charle, *Le siècle de la presse (1830-1939)*, Paris, Le Seuil, 2004, 399 p.

## La justification de l'établissement de la censure de la presse française

Après avoir expliqué la législation de la censure, il convient maintenant de comprendre les motifs de cette dernière et d'expliquer ce sur quoi elle repose.

La première raison formulée maintes fois par le gouvernement est de ne pas divulguer des renseignements pouvant être utiles aux ennemis. Comme le stipule une note rédigée par le ministre de la guerre et adressée aux préfets de France, tous les détails militaires doivent être passés sous silence.<sup>141</sup> L'exemple des effectifs des armées qui n'ont pas à être dévoilés est éloquent, comme tout autre renseignement susceptible d'entraver l'avancée et les victoires des soldats français. Si des informations présentes dans les articles de presse portent atteinte au secret militaire, une partie de cet article ou sa totalité est censurée et retirée à l'impression. Ce sont les indiscretions de presse de 1870 qui semblent être à l'origine du consensus général en faveur de la censure, ce que confirme Georges Clemenceau dans un article de *L'Homme libre* daté du 2 août<sup>142</sup> :

Nous ne devons pas revoir les jours où les journalistes très fiers d'avoir conquis une information juste ou fausse, se trouvaient souvent, sans l'avoir voulu, renseigner l'assiégeant. Ces opérations ne peuvent être autorisées... A mon avis, le gouvernement devrait chaque jour publier un bulletin détaillé absolument véridique pour le bien et pour le mal avec les commentaires qui lui plairaient. En dehors de cela, rien sur les événements de la guerre, que la liberté des appréciations, même sur des faits d'ordre militaire. Pour les contrevenants, la suspension.

Cette idée est également reprise par les plus hautes autorités. Le ministre de la guerre Adolphe Messimy affirme très tôt que les belligérants d'un conflit ont eu souvent à souffrir des publications de guerre, comme cela l'a été de la France en 1870.

Ces indiscretions de presse et leurs nuisances en période de guerre sont un problème majeur pour le gouvernement qui dépose le 4 août 1914 le projet de loi relatif à ces indiscretions de presse, un projet qui devient la loi du 5 août 1914 et qui se justifie comme ceci « l'histoire offre de nombreux exemples où les décisions du haut commandement d'une armée ont été favorisées par les indiscretions de la presse nationale de l'adversaire. »<sup>143</sup> 1870 est donc l'exemple à ne pas suivre et c'est donc pour cela que le gouvernement et le commandement sont persuadés qu'il est dangereux de laisser la

---

<sup>141</sup> ADR 1M151.

<sup>142</sup> Jean-Louis Maurin, *Combattre et informer, op. cit.*

<sup>143</sup> *Ibid.*

presse écrire en toute quiétude sur les questions militaires. Cet encadrement strict de l'information par les autorités entraîne une situation inverse à celle de 1870. Les journaux sont tellement contrôlés dans leurs informations que l'invasion allemande du 29 août prend de court la population française qui ne s'attend pas à de tels faits et de telles avancées du côté adverse.<sup>144</sup> Les plus hautes autorités gouvernementales essayent de faire taire l'information par un contrôle certes fluctuant mais hiérarchisé et surtout décentralisé. « Taisez-vous, méfiez-vous, les oreilles ennemies vous écoutent », voilà ce que dit la célèbre affiche du nouveau ministre de la guerre Millerand et qui représente bien l'état d'esprit des hommes politiques et militaires à l'égard de certaines curiosités sur le déroulement du conflit. Cette idée de contrôle et de répression des libertés contraste avec le libéralisme revendiqué de la troisième république mais se révèle véridique au moment de la Grande Guerre.

Par la censure, on cherche également à contrôler l'opinion publique. Le secret, la paix sociale et le silence sur les négociations de paix sont des atouts essentiels au bon déroulement de la guerre.<sup>145</sup> « L'opinion publique, si calme qu'elle soit, doit être ménagée »,<sup>146</sup> voici ce qu'affirme le ministre de la guerre au commencement du conflit comme justification à cette censure. En effet, les autorités comprennent bien, à l'instar de Joffre, que la presse représente un enjeu considérable. Le moral du pays est à la merci de ces pages imprimées, la presse est de plus la seule source intellectuelle extérieure à disposition des soldats au front. Les bonnes ou les mauvaises nouvelles refondent constamment le moral des civils et des combattants, deux opinions étroitement solidaires. La presse peut être une cause de succès aussi bien qu'une source de défaillance et de défaite. S'ajoute à cette donnée la presse comme élément de propagande. En plus de vouloir modeler la population française, la presse doit aussi rallier à la cause nationale les pays restés neutres. Ceci est aussi une des missions largement recommandée par le gouvernement et les autorités militaires aux journaux de France. Comme le dit Maurice Barrès, la presse fait partie intégrante « de l'artillerie idéologique » avec ses « obus » qui peuvent faire de gros dégâts.<sup>147</sup> Ainsi, les journaux sont une arme qui doit répondre aux intérêts français, et donc les quotidiens d'information, ceux

---

<sup>144</sup> Christophe Charle, *Le siècle de la presse (1830-1939)*, *op.cit.*

<sup>145</sup> Olivier Forcade, *Voir et dire la guerre à l'heure de la censure (1914-1918)*, *op.cit.*

<sup>146</sup> ADR 1M151.

<sup>147</sup> Jean-Louis Maurin, *Combattre et informer*, *op. cit.*

**Les modifications de la presse française relatives au commencement de la Première Guerre mondiale.**  
qui affichent des records de vente, sont la cible préférée de la censure et du contrôle militaire et étatique.

Le contrôle de la presse sert également à couvrir et à protéger la réputation des plus hauts dirigeants français. Par exemple à Paris, lorsqu'une information concerne le président de la République Raymond Poincaré, son secrétaire général Felix Decori doit être consulté par le Bureau de la presse pour l'approbation de l'article.<sup>148</sup> Beaucoup se rallient à l'idée incontournable que la censure sert la conduite de la guerre, estimant également que les impératifs patriotiques l'emportent sur les combats républicains pour les libertés menés par les journalistes.<sup>149</sup> La censure doit, comme l'explique Joffre dans un courrier rédigé en janvier 1915, faire l'éducation de la presse.

La contrôle de la presse se divise en deux champs d'investigation bien distincts, la censure politique et la censure militaire. La censure politique est confiée aux préfets, la censure militaire revient à l'autorité du même nom. Ceci est effectif jusqu'en février 1915, date à laquelle il est décidé que la censure est désormais attribuée à un seul organisme d'origine militaire. Pour les journaux français, il est difficile d'écrire librement sans ressentir le poids de ce contrôle. Les articles allant à l'encontre de la discipline sont évités, il faut éviter la révolte dans les rangs de l'armée française et des civils. Il faut aussi passer sous silence les faits criminels et scandaleux, qui démoralisent encore plus le moral des soldats et des populations. Bien entendu, les journaux n'ont pas à promettre la fin des hostilités, une donnée encore plus actuelle lorsque la guerre longue de tranchées s'établit. Les journalistes ont le devoir d'insister sur la nécessité de tenir bon, de rester optimiste et confiant. Pour motiver tant les civils que les combattants, il apparaît primordial de rappeler les atrocités commises par les Allemands, ce qui rend encore plus vive la haine légitime envers l'ennemi « barbare ». A contrario, l'héroïsme du soldat français ne cesse d'être mis en valeur. Les articles sur des faits accomplis par des soldats ou par des camarades sont ceux qui redonnent le plus confiance aux troupes françaises. Tous ces exemples montrent à quel point la presse française n'est plus libre durant la première guerre mondiale. Tout est minutieusement pensé et cette machination semble être au début du conflit largement acceptée par les journalistes, de droite comme de gauche, même si certaines variations nuancent les faits.

---

<sup>148</sup> Olivier Forcade, *Voir et dire la guerre à l'heure de la censure (1914-1918)*; *op.cit.*

<sup>149</sup> *Ibid.*

## **B) LA MISE EN PLACE DE LA CENSURE DANS *LE SALUT PUBLIC*, *LE NOUVELLISTE* ET *LE PROGRÈS***

### **L'organisation du contrôle étatique et militaire des trois quotidiens lyonnais**

Comme le dit Olivier Forcade, « La surveillance de la presse passe par un ensemble de commissions de contrôle de presse (ou commissions de censure) établies en un maillage serré dans les régions militaires françaises. »<sup>150</sup> Ce « maillage » s'organise donc dans le département du Rhône pour mettre en place une censure rationnelle et efficace. Jusqu'à la mi-septembre, la censure lyonnaise n'est pas aussi développée que celle appliquée à Paris ou à Bordeaux. Dans un courrier envoyé par le préfet du Rhône Victor Rault aux directeurs des grands journaux lyonnais -*Le Progrès*, *Le Salut Public*, *le Lyon républicain*, *Le Nouvelliste*, *La Dépêche*, *L'Express* et *le Journal de Lyon*- en date du 19 septembre 1914, nous apprenons que la censure lyonnaise est désormais soumise à la même législation que celle mise en place dans les villes de Paris et de Bordeaux.<sup>151</sup> En outre, les morasses de la totalité des journaux paraissant à Lyon sont examinées et approuvées avant l'impression par des censeurs désignés par l'autorité militaire et par l'administration, placée sous la direction du préfet. Cette nouvelle structure fait suite à une conversation tenue entre les ministres de la Guerre et de l'Intérieur et le préfet du Rhône, les deux premiers ayant décidé de renforcer la censure en province, pour faire diminuer les nombreuses irrégularités constatées.<sup>152</sup>

Les directeurs des journaux cités plus haut sont régulièrement conviés à des rendez-vous avec le préfet du Rhône. Ces rendez-vous sont institués pour renforcer la coopération mais aussi la surveillance politique envers ces directeurs et leurs rédactions, ce qui permet de créer une frustration si les ordres délivrés par les autorités politiques ne sont pas respectés. Les morasses des journaux lyonnais sont soumises au contrôle. Cette censure est localisée à l'état major du Général Meunier, gouverneur militaire de Lyon et commandant de la 14<sup>o</sup> région, avec des horaires très précis. Pour les journaux du soir comme *Le Salut Public*, la rencontre se déroule entre 15 heures et 17 heures de chaque journée. Pour l'édition régionale des autres journaux, elle se fait de 18 heures à 19 heures ; pour la départementale,

---

<sup>150</sup> Olivier Forcade, *Voir et dire la guerre à l'heure de la censure*, op.cit.

<sup>151</sup> ADR 1M151, septembre 1914.

<sup>152</sup> *Ibid.*

**Les modifications de la presse française relatives au commencement de la Première Guerre mondiale.**

de 22 heures à 23 heures et pour celle de la ville de Lyon et de sa banlieue, de 1 heure à 2 heures du matin. Pour avoir accès aux locaux de l'état major du général Meunier, les salariés des journaux qui apportent des morasses ont un laissez-passer. La morasse est ainsi remise à un officier en charge de la censure qui effectue le contrôle de chaque journal. La morasse du journal est rendue au représentant une heure après, ce dernier n'ayant pas d'avis à donner sur l'application de la censure. Tout ceci est confirmé par l'accès interdit à la salle où les censeurs s'affairent. Toute cette procédure du contrôle militaire de la presse est mise en place le 20 septembre 1914 et entraîne certaines discordes entre les censeurs militaires et les directeurs de journaux. Le ministre de l'Intérieur, dans une circulaire du 18 septembre en provenance de Bordeaux, rappelle aux préfets de France l'importance d'une application de la censure conforme aux réglementations stipulées plus haut.<sup>153</sup> Les moyens déployés ne doivent certainement pas retarder ou entraver la publication des journaux et donc la liberté matérielle. D'apparence, tout doit être fait pour ne pas susciter la colère des directeurs et assurer une certaine discrétion au système de censure.

Bien entendu, ce système minutieusement réglementé sur le papier connaît certaines complications en pratique. Le 18 septembre, le directeur du *Nouvelliste* envoie au préfet une lettre afin de résoudre un problème dans l'organisation de la censure.<sup>154</sup> En effet, après deux heures du matin, certains communiqués officiels sont envoyés aux journaux dans le but d'être imprimés pour le matin même. Toutefois, avec une censure terminée avant cesdits communiqués, les journaux se retrouvent en possession de documents qu'ils ne peuvent imprimer. Ce problème réapparaît plusieurs fois durant le mois de septembre. Pour les journées du 5 et du 6 septembre, deux communiqués officiels ont été transférés aux journaux vers 2 heures et demi du matin, les plaçant ainsi dans une délicate position. Le directeur du *Nouvelliste* propose donc, dans son courrier du 18 septembre, que ces communiqués officiels soient exemptés de la censure locale après l'heure passée. Pour que cette requête soit effective, ce dernier compte sur le soutien du préfet, qui doit transmettre la proposition au gouverneur militaire. Visiblement, les journaux de Lyon semblent avoir approuvé cette nouvelle réglementation avec indulgence, et « acceptent volontiers de soumettre leurs feuilles à un contrôle qu'ils préfèrent voir exercer par l'autorité militaire seule ».<sup>155</sup> Ces affirmations faites par le préfet du Rhône au général Meunier peuvent être nuancées, étant donné que ses discours sont issus de courriers destinés aux autorités. La situation

---

<sup>153</sup> ADR 1M151, ministre de l'Intérieur aux préfets, circulaire du 18 sept.

<sup>154</sup> ADR 1M151.

<sup>155</sup> ADR 1M151.

réelle peut être différente de celle décrite par le préfet qui cherche à s'attirer les bonnes grâces des autorités militaires et politiques. Malgré cela, on peut penser qu'un refus d'obtempérer serait immédiatement renseigné par le préfet au ministre de la Guerre et très certainement visible en application, si les morasses n'étaient pas présentées par les représentants des journaux à l'heure stipulée par exemple. Il est donc possible de considérer que les journaux consentent à se soumettre au contrôle de la censure, mais que cette soumission s'opère non par volonté, mais sous une contrainte dissimulée.

Selon les rapports du cabinet du préfet du Rhône, les directeurs des quotidiens s'impliquent dans une application égalitaire de la censure. Le 18 septembre, le préfet adresse un courrier au gouverneur militaire de Lyon, avec des demandes formulées par les responsables des journaux lyonnais lors d'une réunion.<sup>156</sup> Ces derniers exigent que les officiers en charge de la censure soient les mêmes pour tous les journaux afin d'éviter un contrôle de presse disparate. Ils fixent également les horaires de censure décrits plus haut à la suite d'une réunion avec le préfet du Rhône, qui transmet au gouverneur militaire les directives expressément formulées par les directeurs. Cependant l'autorité militaire a le dernier mot. Par exemple, un des horaires définis par les responsables des journaux n'a pas été accordé par la censure. En effet, le dernier contrôle est accompli par les censeurs entre 1 heure et deux heures du matin, alors que les journaux lyonnais voulaient une censure opérée jusqu'à 2 heures trente du matin. C'est à la suite du courrier transmis par le préfet du Rhône au gouverneur militaire que les modalités du contrôle de la presse lyonnaise sont décidées. Ce dernier accorde par courrier cette réglementation de la censure. Les journaux et le préfet proposent, le pouvoir militaire approuve ou désapprouve. Le préfet doit collaborer avec le gouverneur militaire de la région pour structurer la censure, ce qui est explicitement demandé par le ministre de l'Intérieur. L'application de la censure est possible grâce au recrutement de censeurs militaires mais aussi dès le mois de septembre de censeurs civils. Le préfet propose pour ce faire que le bureau de la censure lyonnaise soit représenté par quatre membres, dont deux représentants de l'autorité militaire et deux représentants de l'autorité civile.<sup>157</sup> C'est au préfet qu'incombe la responsabilité du choix des deux représentants civils. Comme le mentionne le

---

<sup>156</sup> ADR 1M151.

<sup>157</sup> ADR 1M151, 16 septembre 1914.

**Les modifications de la presse française relatives au commencement de la Première Guerre mondiale.**  
ministre de la Guerre Alexandre Millerand à tous les généraux commandant les régions militaires françaises, dans un courrier daté du 22 septembre 1914 :

le conseil des ministres a estimé qu'il y avait avantage à distinguer dans le service de censure de la presse la censure politique et la censure militaire, et à confier aux représentants du Ministre de l'Intérieur l'examen des articles de journaux qui ont trait à la politique intérieure.<sup>158</sup>

Cette modification de la circulaire adressée aux commandants et datée du 19 septembre doit donc être prise en compte par ces derniers, qui ne sont désormais plus les seuls à censurer la presse. L'autorité préfectorale a donc à charge de choisir les censeurs civils pour chaque région. Ces derniers ont pour mission de « réprimer les attaques violentes contres le gouvernement et d'arrêter les polémiques de presse susceptibles d'être dangereuses. »<sup>159</sup> Les autorités militaires ne doivent donc plus concentrer leurs efforts sur tous les articles de presse, mais uniquement sur ceux relatifs aux faits militaires. Le ministre de l'Intérieur approuve la décision du ministre de la Guerre dans la délégation de la censure politique aux préfets de France et rappelle que la mise en place de cette censure civile ne doit en rien perturber l'impression des journaux français.<sup>160</sup> Pour ce dernier, la censure civile peut être réalisée en préfecture ou dans les locaux des journaux. Une collaboration entre les hommes militaires et les hommes politiques est ici instituée. La censure civile a pour but de contrecarrer toutes les critiques faites à l'encontre du gouvernement, une action cachée sous le prétexte de défense nationale. Les représentants de l'État ne doivent pas être discrédités, il ne faudra donc pas remettre en question ni les actions du gouvernement, ni les membres de ce gouvernement, de manière à ce que le peuple français ne puisse jamais, au cours du conflit, remettre en cause l'autorité étatique. Le 24 septembre, Victor Rault fait part aux directeurs des journaux de ses nouvelles attributions et de son choix concernant les censeurs civils. Il nomme à ces postes M.Josserand, le doyen de la faculté de droit, « un homme d'un patriotisme éclairé et d'une haute valeur morale, républicain très sûr »<sup>161</sup> et M.M Cohendy et Pic, professeurs à cette même université.<sup>162</sup> De 17 heures à 19 heures, les représentants des journaux doivent ainsi se rendre à la faculté de droit, dans le cabinet du doyen, pour faire porter les morasses ou les épreuves de tous les articles

---

<sup>158</sup> ADR 1M151, ministre de la Guerre aux généraux commandant les régions, 22 septembre 1914.

<sup>159</sup> *Ibid.*

<sup>160</sup> ADR 1M151, Dépêche télégraphique, ministre de l'Intérieur aux préfets de France, 23 Septembre 1914.

<sup>161</sup> ADR 1M151, 8 janvier 1815.

<sup>162</sup> ADR 1M151, 24 septembre 1914.

politiques. L'approbation ou la désapprobation d'un ou plusieurs articles est annoncée à 19 heures. Les communiqués de l'agence Havas ou les télégrammes portant un visa préalable sont automatiquement acceptés par les censeurs civils. Cette censure politique est effective à compter du 25 septembre. Seuls les deux journaux du soir *Le Salut Public* et le *Journal de Lyon* ont rendez-vous à d'autres horaires, entre 11 heures et midi, avec un visa reçu à midi. Les censures civile et militaire sont dorénavant disjointes, exerçant chacune des directives pour l'amélioration de leur organisation interne. Dans un courrier daté du 28 octobre, le général Meunier fait remarquer au préfet Rault qu'il est « difficile de savoir si un article soumis à ma censure a été ou n'a pas été, au préalable, censuré par vos soins, car la plupart des journaux ne mentionnent pas d'indication à ce sujet ».<sup>163</sup> Cet état de fait notifie ici un démembrement effectif entre les deux censures lyonnaises, qui semblent limitées dans leurs échanges et leurs communications. Un accord entre la censure militaire et civile est trouvé et mis en place le 7 novembre 1914 au soir, évitant ainsi des suppressions d'articles exagérées et en dehors du champ d'action de chaque censure.<sup>164</sup> Les directeurs des journaux doivent, dès lors, indiquer au moyen d'un tampon portant la mention « visé », les articles qui ont été examinés par la censure civile, évitant ainsi les conflits inutiles entre les autorités civiles et militaires. Ces derniers gardent cependant un droit inestimable car ils sont les derniers à contrôler les morasses et qu'ils peuvent ainsi, s'ils le souhaitent, et ce malgré le visa de la censure politique, supprimer des articles irréprochables au point de vue de la politique intérieure mais critiquables au point de la politique extérieure ou militaire.

Le préfet a donc pour mission de nommer et de collaborer avec les censeurs civils placés sous son autorité. Il n'a cependant aucune ascendance sur les censeurs militaires, ce qu'expose clairement le préfet du Rhône Victor Rault dans un de ses courriers du 2 octobre 1914 destiné au rédacteur en chef du *Nouvelliste*.<sup>165</sup> Il explique ne posséder aucun droit de contrôle sur la censure exercée par l'autorité militaire mais essayer, tant bien que mal, de porter à la connaissance du général Meunier les revendications formulées par les journaux lyonnais sur l'application de la censure militaire. Les prérogatives du préfet se limitent à l'exercice du droit de la censure civile sur les articles ayant un caractère politique, comme le mentionne

---

<sup>163</sup> ADR 1M151, 28 octobre 1914.

<sup>164</sup> ADR 1M151, 2 novembre 1914.

<sup>165</sup> ADR 1M151, 2 octobre 1914.

**Les modifications de la presse française relatives au commencement de la Première Guerre mondiale.**  
le télégramme du ministre de l'Intérieur daté du 18 novembre.<sup>166</sup> Ce dernier rappelle également que l'État ne fait que déléguer cet exercice de censure aux autorités civiles et militaires, mais que seule l'autorité militaire en vertu de l'état de siège et de la loi de 1849 « resté qualifiée pour prendre toutes décisions relatives à la suspension ou à la suppression des journaux ».<sup>167</sup> Le préfet et son équipe peuvent bien entendu aider les États-majors en leur fournissant les indications qu'ils estiment essentielles.

Être censeur pendant la première guerre mondiale dans une ville comme Lyon est une responsabilité qui ne peut être confiée qu'à des diplomates lettrés et de confiance, alliant autorité et écoute, et dont la prestance et la renommée ne peuvent que renforcer l'exécution correcte de cette mission de censure, qui représente un travail harassant et contraignant dans ses horaires et dans ses directives. Dès le 22 octobre, le préfet mentionne dans un de ses courriers la nomination d'un nouveau censeur, le professeur Lambert, désigné pour remplacer le professeur Pic qui a émis le souhait de se démettre de ses fonctions. Ce dernier occupe son poste de censeur du 24 septembre au 22 octobre et ne désire plus assurer cette fonction, un mois seulement après sa nomination à ce poste. Il serait judicieux de relier cette démission en date du 22 octobre avec un courrier envoyé peu de temps après par M.Josserand, le doyen de la faculté de droit au préfet du Rhône, en y exposant les difficultés relatives à l'application des règles établies par la censure.<sup>168</sup> Les difficultés rencontrées lors de l'exécution de la censure ont pu décourager le professeur Pic. Ces complications relèvent en partie de la coexistence entre la censure civile et la censure militaire, que l'on sait hasardeuse voire périlleuse. Certains faits rapportent également que des articles autorisés par les censeurs civils sont retirés des colonnes des journaux par les censeurs militaires.

### **La collaboration entre les quotidiens lyonnais et les autorités**

L'organisation réelle de la censure civile n'est possible que par des échanges verbaux et postaux entre les ministres de la Guerre et de l'Intérieur, le préfet et le général Meunier, gouverneur militaire de Lyon. Suite à cette nouvelle structuration, les journaux semblent ne manifester dans un premier temps aucun désaccord. *Le Journal de Lyon* tient informé le préfet sur l'accueil réservé par M.Josserand à son employé,

---

<sup>166</sup> ADR 1M151, 18 novembre 1914.

<sup>167</sup> ADR 1M151, 18 novembre 1914.

<sup>168</sup> ADR 1M151, 28 octobre 1914.

décrivant un homme bienveillant et remerciant ainsi le préfet pour sa contribution.<sup>169</sup> Le système de censure est inédit pour l'époque. En effet, jamais un tel procédé n'a été mis en place. Cette nouvelle organisation n'est donc pas parfaitement coordonnée, et certains exemples survenus seulement quelques jours après son lancement témoignent de la fragilité de son système. Dès le 25 septembre, *L'Express de Lyon* signale dans un courrier adressé au préfet du Rhône la suppression orchestrée par la censure militaire, c'est à dire l'état major, sur les notes d'Havas retranscrites dans le journal, des notes qui comportent pourtant un premier visa et qui doivent être automatiquement acceptées par la censure comme la législation le dispose.<sup>170</sup> C'est un sujet qui ne cesse de refaire surface dans les échanges postaux, télégraphiques, ou téléphoniques entre les différentes instances de l'autorité et les directeurs et rédacteurs des journaux. Le ministre de la Guerre, Alexandre Millerand, dans une circulaire du 17 octobre adressée aux généraux commandant les régions,<sup>171</sup> explique qu'un article paru dans d'autres journaux et qui n'a pas été jugé nuisible par la censure en place dans le département dont il est question, peut ailleurs en France être censuré et immédiatement corrigé si l'on juge que cet article tente de propager une nouvelle jugée nuisible pour le gouvernement. Pour le ministre de la guerre, retranscrire au mot près dans les journaux de province des informations issues de quotidiens parisiens ne garantit pas aux premiers de voir leurs articles automatiquement autorisés par les censeurs provinciaux. Pourtant, le poids de la censure encourage les journaux à se cantonner à de la grande information issue d'articles parisiens signés par des journalistes renommés.

Dans le numéro du *Nouvelliste* de Lyon en date du 27 septembre, un article préalablement autorisé par la censure et donc publié est par la suite dénoncé par l'État-major.<sup>172</sup> Le sujet de l'article est la censure de la presse. Le directeur du journal qui expose ce fait au préfet du Rhône joint à son courrier la première morasse où l'on peut voir l'autorisation de l'article (*cf. annexe 2*) et rappelle ses bonnes intentions aux préfets, en mettant en avant un problème dans l'organisation de la censure. Le préfet assume l'entière responsabilité des défaillances de ce système puisqu'il s'est vu confier cette tâche par le gouvernement. D'autres anomalies sont relatées par les directeurs des journaux de Lyon. Les censeurs

---

<sup>169</sup> ADR 1M151, 26 septembre 1914.

<sup>170</sup> ADR 1M151.

<sup>171</sup> ADR 1M151, 17 octobre 1914.

<sup>172</sup> ADR 1M151, 27 septembre 1914.

**Les modifications de la presse française relatives au commencement de la Première Guerre mondiale.**

militaires ne respectent pas les délais imposés, dépassant d'un quart d'heure le temps consacré à l'examen des morasses.<sup>173</sup> Le général et gouverneur de Lyon Victor Joseph Antoine Meunier prend aussi part à la censure des articles politiques et ne manque pas de rappeler au préfet du Rhône certains manquements aux règles définies par le ministre de l'Intérieur.<sup>174</sup> Pour ce général, la presse n'a aucune légitimité à discourir sur l'institution d'une censure dans le département du Rhône, elle y apporterait inévitablement une critique déguisée et dissimulée des mesures prises par le gouvernement pour assurer la défense nationale. Un exemple peut être donné avec la suppression d'une partie de l'article intitulé « L'application de la censure » (cf. annexe 3) du *Progrès*, en date du lundi 2 novembre 1914.<sup>175</sup> Ce journal, républicain de longue date et défenseur de la liberté, essaie de dénoncer les procédés imposés par le gouvernement à la presse, faisant de sa plaidoirie une plaidoirie nationale. Dans une tradition d'opposition, il paraît difficile à cet organe de presse de se plier purement et simplement aux exigences gouvernementales. Il affronte ici le plus grand problème qu'un journal doit affronter, celui de la restriction de la liberté de l'information en temps de guerre.<sup>176</sup> Grâce à cet article, on peut voir que comme beaucoup d'autres de ses confrères, le quotidien *Le Progrès* est tenaillé entre plusieurs idéaux et contraintes : le devoir patriotique et l'obligation de respecter les consignes de la censure d'une part, et une tradition qui rend difficile de ne pas rester honnête et rigoureux dans les écrits d'autre part. Nous verrons par la suite en quoi ce devoir patriotique élançé par l'Union sacrée et dénoncé dans l'entre-deux-guerres comme un « un bourrage de crâne ».

L'article cité plus haut issu du *Progrès* permet de comprendre, dans une moindre mesure, comment le journal perçoit cette mainmise d'*Anastasie*, qui est fortement critiquée à la fin de la guerre. Ces quelques lignes dénoncent une censure « dont la rigueur se traduit fréquemment par des suppressions ordonnées au dernier moment dans le texte des pages, c'est-à-dire par des blancs ». On ressent bien une certaine amertume se dégager de ces lignes, qui se veulent en apparence purement et simplement descriptives. On y apprend aussi des détails intéressants sur les procédés appliqués par les censeurs. Ces derniers, armés d'un crayon bleu, indiquent sur les morasses envoyées par les journalistes les modifications à effectuer, avant de renvoyer ces dites morasses à leurs propriétaires. Les journaux effectuent ensuite les changements ordonnés avant de commencer le tirage. Le numéro ainsi modifié et imprimé est porté aux censeurs

---

<sup>173</sup> ADR 1M151, 30 septembre 1914.

<sup>174</sup> ADR 1M151, 26 septembre 1914.

<sup>175</sup> BML, *Le Progrès*, 12 novembre 1914.

<sup>176</sup> Yves Cau, *Un grand quotidien dans la guerre, op.cit.*

militaires et civils pour une vérification en aval. Cet article du *Progrès* rappelle que les principes servant de base aux censeurs peuvent être sujet à controverses. De plus, ces principes semblent se modifier « dans le temps et dans l'espace ».<sup>177</sup>, une confusion au sein du système qui entraîne de surcroît une incertitude au sein des rédactions des journaux. Il apparaît intéressant d'analyser le point de vue de ce journal sur la mise en place d'une censure qui, même s'il n'est pas représentatif des opinions tenues par les autres quotidiens, peut aider à appréhender la situation générale présente au commencement de la première guerre mondiale dans la ville de Lyon. *Le Progrès*, toujours selon cet article sur « L'application de la censure » daté du 2 novembre 1914, pense nécessaire et inévitable une censure sur les renseignements militaires. Ce journal semble partagé dans ses idées et alors que la censure militaire est « indiscutable », la censure civile peut être admise comme utile, empêchant ainsi des polémiques dangereuses à l'heure où « l'union de tous les Français est plus désirable que jamais ». Après cette concession, le journal rappelle cependant que l'exécution de ce contrôle doit se restreindre à deux objectifs : « Interdire toute information susceptible d'être utilisée par l'ennemi ; arrêter toute discussion pouvant compromettre le grand accord national ». A la suite de cette phrase, on peut voir un blanc de censure s'étendant sur quelques lignes (cf. annexe 3). Un article identique du *Nouvelliste* daté du 27 septembre a aussi subi la censure. La presse essaie donc d'affirmer certains droits et de dénoncer des irrégularités dans les pratiques des censeurs.

Une commission spéciale a ainsi rendu visite au ministère de l'Intérieur peu de temps avant l'impression de cet article, en apportant avec elle une note résumant les désirs et les griefs des différents journaux à propos de la censure. La presse ne veut pas être alertée en dernier lieu des changements qui pourraient survenir selon la tournure des événements. Elle désire « une censure préventive plutôt que de recevoir des ordres de suppression ».<sup>178</sup> Ceci permettrait de ne plus voir dans les journaux ces blancs de censure qui questionnent inévitablement le lecteur, et qui sont donc dépréciatifs tant pour le journal qui les subit que pour la censure française devenue omniprésente et répressive aux yeux de tous. Comme le dit Albert Camus dans son roman intitulé *La Chute*, « ainsi le censeur cri ce qu'il proscrit ». Les désirs reformulés des journalistes n'ont pas trouvé d'écho dans le passé, et par cette commission de la presse qui se déplace jusqu'au bureau du

---

<sup>177</sup> BML, *Le Progrès*, 2 novembre 1914.

<sup>178</sup> ADR 1M151.

**Les modifications de la presse française relatives au commencement de la Première Guerre mondiale.**

ministre de l'Intérieur, on tente une nouvelle fois l'expérience. Concernant les nouvelles parues dans les journaux de Bordeaux et de Paris, ainsi que celles provenant de l'agence Havas et de l'agence Fournier Information, on demande au ministre à ce qu'elles ne soient plus contrôlées à Lyon, ayant reçu un accord préalable, visible par le visa effectué. Si le cas exceptionnel où ces agences divulgueraient des informations ignorées de la censure est dénoncé, cette dernière devra tenir informés les journaux. Si la censure change d'avis sur la divulgation de certaines informations, elle doit prévenir les journalistes avant que ces derniers lui communiquent les morasses. Cependant, le 18 novembre, le gouverneur Meunier annonce au préfet du Rhône que de nouvelles instructions ont été communiquées par le ministre de la guerre.<sup>179</sup> En effet, tous les télégrammes de presse doivent dorénavant être examinés par les commissions de contrôle avant d'être remis aux journaux, ceci même lorsque ces documents contiennent la mention « visé ».

Les demandes des journalistes ne trouvent donc pas toujours de réponse favorable. D'autres requêtes sont encore formulées par la commission de la presse, comme ne pas retarder l'impression des journaux lors de l'examen des morasses, autoriser automatiquement les communiqués officiels du gouvernement anglais, étant donné qu'ils ont déjà subi le contrôle des autorités militaires anglaises, ou encore avertir la presse française sur les articles des journaux étrangers qu'il ne faut pas reproduire. *Le Progrès*, qui retransmet la note apportée par la commission de la presse au ministère de l'Intérieur, essaie également de délimiter les directives des censeurs, en leur demandant de ne pas « interdire tout ou partie des comptes rendus des débats des tribunaux et conseils de guerre, à moins que le huit clos soit prononcé ».<sup>180</sup> Les journalistes prônent aussi une certaine clarté dans les directives, c'est à dire la définition explicite de l'origine des suppressions. Ils rappellent à l'ordre les censeurs et réclament l'instauration d'une certaine franchise. Les journaux réaffirment ainsi leurs coopérations avec le gouvernement, en rappelant toutefois aux autorités que tout ne peut pas être permis sous motif d'état de guerre. Les journalistes suggèrent aussi des améliorations pouvant aider et renforcer cette coopération. Ils demandent à pouvoir tenir informés les lecteurs du déroulement des batailles dix jours après leur exécution, en incluant dans leurs colonnes des détails, sauf les indications relatives au corps de troupes, aux numéros des régiments et aux noms des personnes. La liberté de la presse, qui a été si difficile à acquérir, ne doit pas être bafouée. Les journaux appellent à se défendre en cas de censure, en

---

<sup>179</sup> ADR 1M151, 18 novembre 1914.

<sup>180</sup> BML, *Le Progrès*.

rappelant que si des articles de fond peuvent aller à l'encontre du gouvernement et attaquer violemment ce dernier, tous ne sont pas de cet envergure, et le « droit d'information, de contrôle et de critique doit être respecté ».<sup>181</sup> En définitive, les journaux ne peuvent se laisser admonester sur tous les articles qui ont trait aux directives ordonnées par le gouvernement, et demandent à pouvoir s'exprimer sur ces dernières librement et sans véhémence. Il est cependant difficile de trouver un juste milieu. Les journalistes le savent et appellent les autorités, dont les préfets en premier lieu, à porter un choix judicieux et intelligent sur les censeurs désignés, des personnalités qui seront en mesure de comprendre le fonctionnement pratique des journaux.

Le gouverneur Meunier, à l'instar du préfet Rault, semble être dans une démarche agressive et autoritaire dans son application de la censure. Il s'arrogé le droit de prendre la parole au nom du peuple français et exige des journaux qu'ils passent sous silence dans leurs colonnes des précisions sur les opérations militaires.<sup>182</sup> La censure du département du Rhône suscite un intérêt non négligeable chez le ministre de la Guerre, qui bien qu'éloigné, garde sur les journaux de province un œil attentif et omniprésent. Dès le début du mois de septembre, il informe le général Meunier sur des manquements à la règle effectués par les journaux qui, bien qu'alertés dès le commencement de la guerre, continuent à publier des récits détaillés pouvant entraîner une peur irrationnelle chez leurs lecteurs. Le 24 novembre, le général Meunier informe Victor Rault des nouvelles directives formulées expressément par le ministre de la Guerre. Pour ce dernier, aucun journal ne doit mentionner dans ses colonnes le voyage au front du Président de la République accompagné du président de la Chambre des députés, Paul Deschanel. Le général Joffre demande personnellement que les traitements de faveur faits aux prisonniers français en Allemagne ne soient pas divulgués par la presse française. On ne peut fournir au peuple des raisons de ressentir une certaine sympathie envers l'ennemi. Le gouvernement entend maintenir une certaine crainte sur la population, pour que les idées de paix ne puissent naître au sein de la nation française.

Le ministre de la Guerre institue une surveillance discrète mais efficace des généraux commandant les régions. Plusieurs notes circulaires relatives au régime de la presse leur sont transmises entre le 19 septembre et le 17 octobre.<sup>183</sup> Celle

---

<sup>181</sup> BML, *Le Progrès*.

<sup>182</sup> ADR 1M151.

<sup>183</sup> ADR 1M151.

#### Les modifications de la presse française relatives au commencement de la Première Guerre mondiale.

envoyée le 17 octobre décrit les nouvelles applications de la censure aux généraux, tente d'éclaircir une situation pour le moins complexe, et rappelle encore une fois que des manquements à la règle entraîneront inévitablement des désagréments pour les journaux et pour les censeurs qui n'auraient pas exercé pleinement leurs fonctions. La censure militaire doit être exercée « avec la plus vigoureuse impartialité de telle manière qu'aucun journal ne puisse se croire l'objet d'une faveur ou la victime d'une défaveur ».<sup>184</sup> Ce dernier point est soumis à controverse, des irrégularités ne cessent de voir le jour tout au long des premiers mois du conflit.

Comme on l'a vu plus haut, le tirage des journaux durant le conflit est en baisse, ce qui est une conséquence incontournable d'une main d'œuvre et d'un lectorat masculin délocalisés au front. Cependant, les tirages ne connaissent pas de chutes gigantesques. La population, restée dans les villes lit les journaux et le gouvernement parvient, dans son emprise sur l'information, à ne pas sous-estimer le plus grand « média de masse » (terme anachronique) présent à l'époque.

L'analyse des colonnes du *Nouvelliste*, du *Progrès* et du *Salut Public*, permet la constatation d'irrespects de la part des journaux à l'application concrète de la censure, et ce quelles que soient leurs positions politiques. 25 éditions du *Salut Public* subissent des blancs de censure délivrés par les censeurs militaires et/ou civils entre les mois d'août et décembre 1914. Seulement deux éditions du *Nouvelliste* comportent des blancs de censure. Le plus républicain des trois journaux analysés dans cette étude, *Le Progrès*, détient un record de 26 éditions censurées, avec des blancs de censure encore plus présents pour les mois de novembre et décembre. (cf. annexe 4) Pour ces deux derniers mois, la moyenne est de 10 éditions censurées chaque mois, soit une censure qui s'applique un 1/3 des éditions mensuelles. *Le Progrès* est, comme on l'a déjà dit, tiraillé entre la sauvegarde de la paix intérieure et l'intégrité envers ses lecteurs. Il essaie, malgré le ban de la censure, de ne pas trop se détourner de sa mission d'information. Le 31 octobre 1914, le directeur du *Progrès*, dans une lettre au préfet du Rhône<sup>185</sup>, manifeste un étonnement particulier après l'interdiction ordonnée aux journaux de publier dans leurs colonnes les communiqués officiels allemands, interdiction demandée par le général Meunier. Léon Delaroche revendique ici le droit à l'information et rappelle au préfet que ces communiqués allemands sont soumis à une vive critique de la part des journalistes du quotidien. Le journal ne veut en aucun cas abdiquer sans défendre ses intérêts. Dans un courrier en date du 24 novembre,<sup>186</sup> le directeur du

---

<sup>184</sup> ADR 1M151.

<sup>185</sup> ADR 1M151, 31 octobre 1914.

<sup>186</sup> ADR 1M151.

*Progrès* déclare au préfet que toutes les informations intéressantes sont abrogées par les censeurs, comme c'est le cas pour son journal le jour précédent ce courrier. En effet, une demi-colonne relatant l'évacuation de Lille a été coupée par la censure, une demi-colonne extraite de la *Gazette de Lausanne* et déjà reproduite ultérieurement par la *Tribune de Genève*. Léon Delaroche dénonce dans ce courrier l'injustice que son journal subit et se demande comment une information peut être dangereuse dans son quotidien mais inoffensive dans un journal suisse vendu à Lyon. Il rappelle également que la presse suisse exerce une influence non négligeable sur les habitants de la ville. La coopération entre la censure et le *Progrès* semble être de plus en plus périlleuse. Louis Josserand, censeur civil et doyen de la faculté de droit, annonce au préfet (le 12 décembre) que les quotidiens *Le Progrès* et *L'Express* ont cessé tout rapport avec la censure politique depuis le 9 novembre, une abstention qui équivaut au rejet de la censure civile de la part des deux journaux.

Au commencement de la guerre, les journaux lyonnais semblent accepter les directives ordonnées par la censure. Cependant, l'incompréhension des journaux relative au fonctionnement de la censure et les difficultés de cette dernière, qui ne cesse d'évoluer et de modifier ses instructions, entraînent une lassitude et un rejet du contrôle permanent exercé par le gouvernement sur la presse française. La liberté d'expression acquise en 1881 est pour les journaux un précepte trop fondamental pour être bafoué. Les journalistes ont réussi à acquérir une certaine autonomie au fil des années et même si en temps de guerre la collaboration avec le gouvernement est inévitable, le contrôle permanent peut peser sur les rédactions. Quelquefois, elles n'hésitent pas à contourner la législation pour s'autogérer. Le doyen de la faculté de droit annonce au préfet que les directeurs des journaux lyonnais ne soumettent à la censure politique que les articles de fond composés à Lyon, en se gardant bien de divulguer aux censeurs les articles de la chronique locale ou encore ceux déjà publiés dans la presse parisienne.<sup>187</sup> Ceci, rappelle Louis Josserand, explique que certaines informations politiques échappent aux censeurs civils. Le doyen de la faculté de droit et président de la commission de censure se tourne donc vers le préfet pour que ce dernier rappelle aux journaux leurs responsabilités. En réponse au courrier envoyé par le préfet aux journaux lyonnais, *L'Express de Lyon* informe que si aucun article n'a été soumis au visa de la censure politique, c'est qu'aucun ne rentrait dans les limites précisées sur

---

<sup>187</sup> ADR 1M151, 25 novembre 1914.

#### Les modifications de la presse française relatives au commencement de la Première Guerre mondiale.

l'étendue des attributions de la censure civile. Ces attributions ont été formulées par le ministre de la Guerre à la délégation de la presse française et le journal les admet comme référence absolue. *Le Progrès* semble ne pouvoir se défaire totalement de sa ligne éditoriale qui fut longtemps sienne et qui se base sur la dénonciation d'une certaine injustice. Le 8 janvier, le préfet du Rhône signale une phrase retirée par les censeurs civils dans le journal *Le Progrès* en date du 6 janvier.<sup>188</sup> Cette phrase « Il leur appartiendra (aux Chambres) de dire si elles veulent persister dans la quasi-abdication à laquelle elles ont consenti depuis cinq mois ou si elles veulent remplir... » a été jugée par les censeurs Cohendy et Lambert comme une critique exagérée sur l'attitude du Parlement. Ce sont des petites notifications, des mots en trop qui créent des blancs dans le journal et interpellent les censeurs.

Cette application de la censure non conforme aux directives est dévoilée dans plusieurs lettres communiquées au préfet du Rhône. Le 20 octobre 1914, le général Meunier, à la suite d'instructions reçues par le ministre de la Guerre, demande aux journalistes lyonnais de cesser la publication de listes de militaires français tués ou blessés, des recensements qui sont, selon le ministre de la Guerre, inexacts.<sup>189</sup>

D'autres dispositifs sont mis en place pour contrôler l'information transmise par les journaux. Les quotidiens lyonnais, censurés dans leur fond, le sont aussi dans leur forme. Dans une lettre émanant cabinet du ministre de la Guerre et adressée au préfet du Rhône, on explique à ce dernier que les nouvelles peuvent apparaître comme plus fâcheuses si on les présente au conditionnel.<sup>190</sup> On peut voir ici le désir profond de l'état de contrôler les moindres écrits divulgués par les journalistes.

La mise en page des journaux ainsi que leur mode de vente sont contrôlés par les autorités. En effet, dès le dimanche 13 septembre pour *Le Salut Public* et *Le Progrès*, et le lundi 14 pour *Le Nouvelliste*, les journaux n'ont plus le droit d'être criés dans les rues, et doivent apposer cette nouvelle en Une du journal. En examinant les Unes des trois quotidiens étudiés, on peut voir que la mention « Ce journal ne doit pas être crié » ou « Ce journal ne peut être crié » reste au même endroit pour *Le Nouvelliste* et *Le Salut Public*, de sorte que le lecteur a pu immédiatement savoir que le journal respecte les consignes de censure. *Le Salut Public* choisit d'apposer cette phrase en haut à gauche de la première colonne du journal, avec un texte gras et de taille moyenne, alors que le *Nouvelliste* fait le choix d'inclure cette mention au dessus du nom du journal, au milieu de la page, en caractère moyen entre le numéro du journal à gauche et la date à droite.

<sup>188</sup> ADR 1M151, 8 janvier 1915.

<sup>189</sup> ADR 1M151, 20 octobre 1914.

<sup>190</sup> ADR 1M143.

Pour le quotidien *Le Progrès*, on peut remarquer que cette annotation ne reste pas figée. Dans un premier temps, le journal appose cette formule comme son confrère *Le Salut Public*, en haut à gauche de la première colonne de la première page. Gilbert Garrier, professeur d'histoire à l'Université Lyon II, affirme dans le livre d'Yves Cau que *Le Progrès* « jouait avec la mise en page lorsqu'elle n'était pas stipulée par les consignes [de censure] » durant la seconde guerre mondiale.<sup>191</sup> On pourrait, pour notre époque, voir ici le désir du *Progrès* de s'émanciper d'une censure trop contraignante et de ne pas la promouvoir dans le temps. Car effectivement, le samedi 26 septembre, on peut remarquer que cette mention s'est déplacée de la première à la deuxième colonne, et du haut de la page à quelques lignes avant la fin de la page. Le 26 décembre, on retrouve cette mention tout en bas de la première page du journal, et en deuxième colonne, comme si l'information, déjà familière, n'a plus d'importance. Peut-être pouvons nous établir ici un lien entre le désir des journalistes du journal d'affirmer une certaine liberté et le contrôle de la mise en page du quotidien par une censure qui tente désormais de maîtriser le fond et la forme des journaux. En plus de cette mention obligatoire qui confirme l'interdiction de vendre les quotidiens « à la criée », les manchettes sensationnelles sont également interdites dès le mois de septembre. (*cf. annexe 5*) Les titres des articles deviennent limités à la largeur de deux colonnes. Le *Nouvelliste* effectue ce changement le lundi 14 septembre par exemple.<sup>192</sup> Cette censure qui se définit comme préventive semble a priori être bien acceptée par les journaux qui veulent surtout éviter des sanctions et les procès qui entraînent la saisie, l'échoppage, la suspension ou l'interdiction de paraître.

Malgré tout, la censure ne doit pas être trop sévère, elle doit rester juste et éviter que son système soit mis en lumière, ce qui est le cas avec les blancs de censure que les autorités veulent diminuer. Ces « blancs » peuvent être le signe d'un contrôle trop répressif et d'un irrespect des journaux vis à vis des consignes. Les espaces vides visibles dans les pages imprimées lyonnaises interpellent forcément le lecteur. Les autorités veulent donc mettre en place une censure juste et égalitaire, mais des incohérences sont visibles. Une plainte portée par le sénateur de l'Ain M. Berard au ministre de l'Intérieur pousse ce dernier à rappeler le préfet du Rhône à l'ordre. Le sénateur de l'Ain se plaint de la censure effectuée à l'égard d'un des journaux de son département, un quotidien imprimé à Lyon et

---

<sup>191</sup> Yves Cau, *Un grand quotidien dans la guerre, op.cit.*

<sup>192</sup> BML, *Le Nouvelliste*, 14 septembre 1914.

**Les modifications de la presse française relatives au commencement de la Première Guerre mondiale.**

contrôlé par les censeurs lyonnais. Un courrier émanant du cabinet de ministre de l'Intérieur explique au préfet du Rhône que les censeurs ne doivent pas être impitoyables mais impartiaux dans leurs actions.<sup>193</sup> Le ministre de l'Intérieur, à la suite d'un incident porté devant le Conseil des ministres, va même jusqu'à demander la démission du professeur Lambert, que l'on juge trop strict dans son rôle de censeur civil. Suite à cela, le doyen de la faculté réagit en affirmant dans un courrier daté du 9 janvier que la situation est « intenable et dangereuse ». Il demande donc que ses deux confrères et lui-même soient relevés de leurs fonctions de censeurs politiques.<sup>194</sup> Voici donc que la censure civile, quatre mois après sa mise en place dans la ville de Lyon, ne tient plus debout. Monsieur Josserand, doyen de la faculté de droit, semble apeuré face aux multiples conséquences que ce poste de censeur entraîne. Ce professeur parle « d'une tâche difficile »<sup>195</sup> qu'il n'a pu à mener à bien jusqu'au bout. Selon le préfet du Rhône Victor Rault :

pour comprendre la difficulté de la tâche des censeurs politiques lyonnais, il faut en mesurer l'importance : Lyon est un grand centre régional d'où rayonnent sur une douzaine de départements, six grands journaux quotidiens, de nuances politiques très diverses exerçant une action considérable sur leur clientèle respective.<sup>196</sup>

Selon lui, la censure civile a été instituée à l'époque la plus angoissante de la guerre, où l'on devait maintenir à tout prix l'union de tous les français. Il rappelle au ministre que ce résultat a été obtenu par les censeurs et que les rares tentatives entreprises par les deux journaux cléricaux *L'Express* et le *Nouvelliste* ont été stoppées par son administration. Il rappelle que les journaux de Lyon ont accepté le contrôle des censeurs depuis le début du conflit.

Comme on a pu l'observer pour les premiers mois de la guerre, les journaux se plient aux consignes de censure. Le quotidien *Le Progrès* est celui qui subit le plus de blancs de censure, suivi de près par *Le Salut Public*. On peut constater certaines tentatives pour informer la population avec précision, des tentatives qui s'avèrent peu concluantes. Si les journaux ne respectent pas les ordres de censure, ils s'exposent à des saisies, à des poursuites ou pire encore à des suspensions. Malgré des cas isolés, les journalistes collaborent avec le gouvernement, en prônant dans leurs discours l'importance de l'Union sacrée face à l'ennemi allemand. Les propos du préfet du Rhône,

<sup>193</sup> ADR 1M151, 7 janvier 1915.

<sup>194</sup> ADR 1M151, 9 janvier 1915.

<sup>195</sup> ADR 1M151, 9 janvier 1915.

<sup>196</sup> ADR 1M151, 11 janvier 1915.

qui défend sa région et ne veut pas remettre en cause son autorité, sont très policés et ne reflètent pas une réalité. Mais un tableau d'ensemble permet de constater que la presse lyonnaise, en collaborant de façon assez étroite avec les censeurs, trompe souvent ses lecteurs en brochant les faits. Ce n'est donc pas sans preuve que l'on parlera d'un « bourrage de crâne » exercé par la presse française sur la population immobilisée dans les villes. C'est pour cela que les combattants fustigent très tôt les journaux dans lesquels ils ne retrouvent pas la guerre qu'ils font. Cependant même s'ils sont très critiques envers les quotidiens, les soldats continuent de lire ces derniers. Et s'ils ne retrouvent pas dans ces pages imprimées la guerre qu'ils font, on peut penser que c'est parce que leur sacrifice n'est pour eux pas assez partagé ni diffusé par et dans la presse.

La censure fut une arme politique redoutable. Malgré ses dysfonctionnements, elle est finalement très efficace dans la ville de Lyon. Elle permet de cacher la vérité aux civils et de rendre le conflit supportable à la population. Cependant, les journaux lyonnais, qui subissent une perte de confiance de la part de leurs lecteurs, auront bien du mal à la reconquérir après la fin du conflit.

Après avoir analysé la mise en place de la censure étatique et militaire et son application dans les quotidiens lyonnais, il apparaît essentiel d'examiner les discours afin de comprendre comment les journalistes construisent et articulent leurs récits sous le contrôle des autorités. La censure ne peut se dissocier de la propagande, très présente dans la presse française durant la première guerre mondiale.

## **LA DIFFUSION DE LA PROPAGANDE DANS *LE SALUT PUBLIC, LE PROGRÈS ET LE NOUVELLISTE***

---

Nous avons vu jusqu'à présent comment la censure, grâce au concours d'une législation bien définie, s'institue au commencement de la première guerre mondiale. Les journaux lyonnais réussissent plus ou moins bien à s'adapter aux nouvelles contraintes. Certains conflits rapportés dans les courriers du préfet du Rhône prouvent qu'une abdication complète des journalistes ne peut être possible, et ce même en temps de guerre. La liberté de la presse, mise en place par la loi du 29 juillet 1881, longuement préparée et minutieusement débattue en séance, ne saurait être totalement bafouée. Cette législation assurait à la presse française le régime le plus libéral au monde, en enlevant pratiquement aux autorités tout contrôle sur les journaux.<sup>197</sup> Cependant, il apparaît intéressant, après l'explication de l'organisation de la censure et du contrôle de l'administration civile et militaire sur les quotidiens lyonnais, de démontrer comment les journalistes, patriotes plus ou moins convaincus, écrivent sous le contrôle étatique et militaire et usent de leurs plumes pour rapporter les faits et événements de guerre. Comment expliquer que ces récits journalistiques engendrent une protestation généralisée des soldats français partis combattre au front, qui se sont insurgés face aux propos rapportés par la presse ? Et pourquoi qualifie-t-on les récits des journalistes de « bourrage de crâne » ?

### **A) LA DESCRIPTION DES ÉVÉNEMENTS DANS LES TROIS QUOTIDIENS LYONNAIS**

#### **L'heure de la mobilisation et de l'entrée en guerre du pays**

Les journaux lyonnais semblent se désintéresser des imbroglios diplomatiques survenus au début du mois de juillet, provoqués par l'attentat de Sarajevo du 28 Juin.<sup>198</sup> Ils portent leur attention sur les nouvelles qui ont tout l'intérêt des lecteurs, à savoir l'organisation du gouvernement et ses premiers actes instaurés suite aux élections de mai 1914. Les quotidiens lyonnais traitent de l'impôt sur le revenu qui inquiète alors les

---

<sup>197</sup> Pierre Albert, *Histoire de la presse*, op.cit.

<sup>198</sup> André Rossel, *Histoire de France à travers les journaux du temps passé. 14-18 avènement du monde contemporain*, Tomery, L'enseigne de l'arbre verdoyant, 1983, 319 p.

Français. A Lyon, *Le Progrès* porte un regard persistant et détaillé sur le procès de Madame Caillaux du 20 juillet jusqu'au 26 juillet, jour où ce quotidien décide d'aborder en Une de son journal, à côté du déroulement du fameux procès, le conflit austro-serbe.<sup>199</sup> Déjà le 19 juillet, le journal relatait l'attentat de Sarajevo, mais avait ensuite dédié sa première page au procès mémorable et médiatisé de Madame Caillaux.<sup>200</sup> Le 27 juillet, la Une est consacrée au conflit avec comme titre « L'Europe dans l'attente »,<sup>201</sup> ce qui laisse présager de la suite des événements. Le conflit occupe ensuite automatiquement les Unes du journal ainsi que celles du *Nouvelliste* et du *Salut Public*.

Pour les événements militaires, les lois sur l'état de siège permettent au gouvernement de contrôler l'information transmise par les journaux. Ces derniers ne font que diffuser à leurs lecteurs les communiqués officiels transmis à la presse. Les défaites sont donc minimisées, ce qui garantit ainsi un certain calme dans la population française. Dès le mois d'août, des batailles se déclenchent, entraînant victoires et défaites. Pour l'armée française, un des premiers échecs est celui de la bataille de Morhange. Ce combat se déroule du 18 au 20 août et aboutit à une retraite des forces françaises le matin du 20 août. Les communiqués officiels en date du 20 août<sup>202</sup> mentionnent une situation inchangée « Rien de nouveau en Alsace et en Lorraine » alors qu'une contre offensive allemande débute et force les troupes françaises à se retirer de Morhange. En analysant le télégramme officiel transmis par les autorités aux préfets du Rhône,<sup>203</sup> le recul français effectué sur la ville de Château-Salins et ordonné par le général Édouard de Castelnau n'est pas clairement avoué. Au terme trop effrayant de « retraite » on préfère user d'euphémismes. On explique que « nos troupes débouchent sur la Seille, [...] et occupent Château-Salins et Dieuze ». On reconnaît malgré tout les difficultés « la progression est forcément très lente devant des organisations fortifiées et solidement tenues ». La retraite française opérée depuis 8 heures du matin, et qui fait suite à une nuit du 19 au 20 août plus qu'agitée, est vue ici comme une lente progression.

Les événements rapportés par les journaux, même s'ils sont minimisés et constamment tournés à la faveur des armées françaises, peuvent inquiéter les populations proches des champs de bataille. Pour cela, les journaux tentent de

<sup>199</sup> BML, *Le Progrès*, Juillet 1914.

<sup>200</sup> BML, *Le Progrès*, 19 juillet 1914.

<sup>201</sup> BML, *Le Progrès*, 27 juillet 1914.

<sup>202</sup> ADR 1M141

<sup>203</sup> *Ibid.*

rassurer les foules. Pour *Le Progrès*,<sup>204</sup> l'avancée des troupes allemandes qui a pu provoquer une « vague impression suivie d'inquiétude, du moins de nervosité » ne doit pas créer un tel sentiment à l'arrière du front. Cette seule phrase est déjà un bon exemple de la propagande lancée et diffusée par les journalistes. On nous parle d'une vague impression, une impression un peu diffuse et très minime comparée aux autres émotions éprouvées par le peuple français. Certes le journal reconnaît l'existence d'un tel sentiment, d'une inquiétude et parfois, dans des cas extrêmes, de nervosité. Mais le quotidien lyonnais veut rassurer la foule et affirme que cette « impression est totalement injustifiée ». En effet, les Français n'ont pas « à se laisser aller à des impulsions momentanées » en risquant ainsi « en ce qui concerne les événements qui se déroulent en ce moment, de les interpréter d'une manière qui ne correspond pas à la réalité. Celle-ci est très satisfaisante ».

Alors que les troupes françaises engagées sur le front essuient des revers et se replient, la situation est définie par *Le Progrès* comme satisfaisante. On ne parle pas des échecs français, mais du plan allemand qui est poursuivi avec retard. Certes les nouvelles du front ne peuvent parvenir aux journaux en temps et en heures, mais l'avancée des troupes allemandes est confirmée à ce jour et l'inquiétude des populations est légitime. Malgré tout, les journaux, désireux de maîtriser l'opinion publique et d'instaurer le calme, distillent savamment l'optimisme quitte à enjoliver quelque peu les faits de guerre. On sait évidemment que le poids de la surveillance étatique et militaire contraint la presse à cacher la vérité. Mais ici, la vérité n'est pas simplement cachée, elle est également modifiée dans certains aspects. On entretient également le mystère auprès des Français :

encore une fois, il ne faut pas s'émouvoir du développement que semblent prendre les armées allemandes en Belgique. Plus elles gagneront vers le Nord, c'est-à-dire plus elles s'étendront à l'aile gauche de nos troupes, plus le généralissime Joffre sera satisfait, pour des raisons qu'il ne peut dévoiler.

On sous-entend ici un plan de bataille préparé minutieusement par le grand général Joffre. La population n'a donc aucune raison de s'inquiéter car les plus grands hommes veillent à sa sécurité et à la victoire des armées françaises. La presse veut conditionner la population et ne pas la laisser réfléchir par elle-même. Pour Harold D. Lasswell,<sup>205</sup> la

---

<sup>204</sup> BML, *Le Progrès*, 21 août 1914.

<sup>205</sup> Cité par John Horne, « Propagande et vérité dans la grande guerre », *op.cit.*

propagande utilisée par les autorités associe les populations à l'impérialisme et au nationalisme de leurs dirigeants. Il dit également que :

la propagande est une concession à la rationalité du monde moderne [...]. Tout son appareil adossé à une érudition diffuse œuvre à populariser les symboles et les formes d'un argument pseudo-rationnel ; le loup de la propagande n'hésite pas à revêtir la peau du mouton. Tous les hommes du verbe parmi les plus connus – écrivains, journalistes, rédacteurs en chef, prêtres, universitaires, professeurs de lycée, hommes politiques – sont mis au service de la propagande afin d'affermir son autorité. Tout se fait avec le décorum et l'apparat de l'intelligence, car nous vivons une époque rationnelle où l'on demande une cuisine savamment élaborée par des chefs compétents.

On doit à la première guerre mondiale le sens péjoratif du mot propagande, qui est associé aux affabulations, aux omissions, aux exagérations, aux manipulations et au contrôle.<sup>206</sup> Cependant, si tout ceci est possible, c'est avant tout parce que les sociétés développées de 1914 semblent habituées à des campagnes partisans usant de persuasion. L'auteur de cet article, John Horne, démontre « le rôle manipulateur de la propagande » qui semble se cacher sous la forme « de débats honnêtes ».

### **La justification d'un conflit engagé et qui s'éternise**

Dans son édition du 23 août,<sup>207</sup> *Le Progrès* signe un article sous le titre de « Patience ! ». Le peuple français va devoir s'armer de patience face aux événements de guerre, en apprenant ainsi à être calme dans l'attente. Pour le journal, il faut « accueillir les revers sans désespérance et les succès sans emballement ».<sup>208</sup> La paix publique tant demandée par les autorités françaises est l'objectif des discours journalistiques que l'on peut observer pour ces premiers jours de guerre. Les troupes françaises ont subi plusieurs déconvenues, la bataille de Morhange a obligé les troupes du général Castelnau à se replier sur Nancy alors que le général Joffre doit également battre en retraite en rejoignant Sedan. Ces défaites ne peuvent être cachées au public, et le journal reconnaît en effet que :

<sup>206</sup> Cité par John Horne, « Propagande et vérité dans la grande guerre », *op.cit.*

<sup>207</sup> BML, *Le Progrès*, 23 août 1914.

<sup>208</sup> *Ibid.*

les communiqués officiels émanant du gouvernement n'étaient point de nature à préparer les esprits à une appréciation exacte des conditions de la lutte. On ne nous parlait que de l'ardeur de nos troupes, de leurs progrès quotidiens en terre ennemie[...] à tel point que nos victoires semblaient être la chose la plus facile du monde.<sup>209</sup>

Par l'emploi de cette formule « On ne nous parlait », le quotidien se dédouane des informations qu'il transmettait pourtant à ses lecteurs, essayant ainsi de rétablir la vérité pour que le public ne se sente pas trahi et pour qu'il continue à croire dans les propos rapportés par les journalistes. Le journal s'éloigne de sa collaboration avec le ministère de la Guerre. En effet, pour *Le Progrès*, le ministère de la Guerre a compris que ses bulletins étaient imprudents. Le journal se rassemble autour des Français en expliquant que le gouvernement a maintenant compris « que nous étions moralement assez forts pour entendre la vérité ». Désormais, la vérité sera dite au public, le journal s'engageant à révéler aux lecteurs les victoires et les défaites. Le ton trop optimiste qui était jusque là utilisé par les journaux est abandonné. Ceci correspond également au souhait du gouvernement qui demande très vite à la presse française de ne pas exciter le public, que ce soit dans l'annonce de trop bonnes nouvelles ou au contraire dans l'accentuation des défaites. Ceci prouve bien qu'une manipulation cynique s'opère sur les peuples par les élites politiques et militaires, mais que cette manipulation est rendue possible par les mythes et les croyances de ces populations. L'état reste méfiant à l'égard de la presse, mais cette dernière apparaît comme l'instrument qui permet de souder « des milliers et même des millions d'êtres humains dans une masse unifiée de haine, de volonté et d'espoir ».<sup>210</sup>

Le général Joffre, méfiant à l'égard de la presse française, expose dès le début du conflit les conditions dans lesquelles les journalistes français et ceux issus de la presse alliée deviennent correspondants de guerre. Ces conditions sont les suivantes :

ne pourront être admis à suivre les opérations des armées en campagne en qualité de correspondants de guerre, que les représentants de la presse française, de nationalité française, non soumis aux obligations militaires, et les reporters étrangers appartenant à des pays alliés, correspondants de journaux de leur pays et connaissant parfaitement la langue française. Un journal ne pourra être représenté que par un seul correspondant

---

<sup>209</sup> BML, *Le Progrès*, 23 août 1914.

<sup>210</sup> John Horne, « Propagande et vérité dans la grande guerre », *op.cit.*

de guerre. Un journaliste français pourra être autorisé à représenter un journal appartenant à un pays allié.<sup>211</sup>

Ces correspondants, accrédités par le ministre de la guerre peuvent se rendre au front seulement s'ils sont accompagnés d'un officier. Après la bataille de la Marne, le régime accordé aux journalistes se durcit et en février 1915, l'accès au front leur est interdit. Pour ce conflit qui permet aux Français de stopper la marche triomphante allemande, les journalistes sont donc encore sur les lieux de combat.

La journée du 5 septembre est marquée par la proclamation de Joffre, qui fait cesser la retraite des troupes françaises entamée depuis 10 jours. On va se battre sur la Marne, sur un front de 250 kilomètres, avec 2 millions d'hommes qui se font face. Du 6 au 13 septembre, les combats sont engagés lors des batailles de l'Ourq et des deux Morins à l'ouest, les batailles des marais de Saint Gond et de Vitry au centre, et de la bataille de Revigny à l'est. Les journalistes français présents sur les lieux de combat rendent compte de la bataille au jour le jour. Le discours conquérant de Joffre aux armées est donc le signal de cette éminente bataille, un discours qui prouve la vigueur et la force des troupes françaises.

Dans son numéro daté du 6 septembre,<sup>212</sup> *Le Progrès* reprend et analyse le discours du général pour le transformer en une réelle allocution de propagande destinée à tout le peuple français. Joffre, assis sur sa chaise, a ainsi discouru « dans ce langage clair, vigoureux, net qui permet au plus humble des combattants de saisir la pensée du grand-chef ». Joffre représente l'autorité bienveillante, comme un père sage qui guide ses enfants, un « grand-chef » craint admiré et respecté à la fois. Il donne des instructions, un « avis impératif » qui a été selon le journal « compris de tous » et qui sera « suivi à la lettre ». Cette fameuse « note pour toutes les armées » tente d'expliquer à tous les soldats et officiers du camp retranché de Paris les raisons des pertes éprouvées par « certains corps d'armées ». Une pratique qui perdure durant ces premiers mois de guerre est la reproduction directe dans les lignes des journaux des discours émis par les grands officiers, qui suscite de ce fait une émotion plus virulente au lectorat. Le général Joffre dresse un bilan de la situation en avouant que « l'infanterie est tombée sous le feu des mitrailleuses et a subi des pertes qu'elle aurait pu éviter ». En effet les pertes qui auraient pu être évitées sont le fait des mitrailleuses allemandes ravageant

---

<sup>211</sup> Instruction signée Joffre, 4 août 1914.

<sup>212</sup> BML, *Le Nouvelliste*, 6 septembre 1914.

l'infanterie française mais aussi celui d'une erreur fatidique commise par l'autorité militaire. La mitrailleuse allemande a provoqué de gros dégâts car elle a été placée avant l'infanterie allemande certes, mais surtout, et ceci n'est pas bien sûr pas avoué par le général, le choix de l'armée française pour l'attaque a été une bévue fatale pour les soldats de l'infanterie française, des soldats qui chargeaient courageusement face aux mitrailleuses ennemies. Joffre se dédouane de toute responsabilité en ces termes : « Jetant de suite en ligne, des unités nombreuses et denses, l'infanterie les expose immédiatement au feu ». Ce n'est pas directement sa faute, la cause de ce désastre n'est pas un choix personnel mais une tactique française déjà présente, un plan d'attaque que Joffre, en tant que chef des armées, ne fait que reproduire.

Joffre n'avoue pas non plus dans ses instructions les progrès des allemands pour une discrétion des uniformes, devenus gris campagne face aux très visibles tenues bleues françaises. Toutes les raisons pour expliquer les défaites françaises ne sont pas, comme il est promis, avouées. A ce moment du conflit, où les troupes françaises perdent du terrain depuis une dizaine de jours, les autorités comprennent bien que les lecteurs ne peuvent plus être endormis par des contrevérités. L'autorité militaire pratique donc, à demi-mesure, l'honnêteté. Quand on lit le discours de Joffre, une impression de reprise est visible. Conscientes de leurs erreurs, les armées françaises changent de tactiques. Seulement, ces erreurs sont commises depuis un mois, et c'est en dépit de cause que l'on accepte de modifier les plans de guerre. Ce discours officiel marque le retour de la puissance des armées françaises et le début d'une nouvelle ère. Ainsi *Le Nouvelliste* dans son numéro du 8 septembre<sup>213</sup> nomme sa Une « La bataille générale engagée » alors que *Le Salut Public*<sup>214</sup> signe un article intitulé « La Bataille décisive », où le lieutenant-colonel Rousset annonce que l'armée française se battra jusqu'au bout et que les soldats « résolus » ne céderont pas face à l'ennemi.

Il est intéressant de procéder à des comparaisons entre les différents journaux réquisitionnés pour cette étude afin de comprendre les événements dans leur intégralité. Dans son édition du 6 septembre, *Le Progrès* décrit et commente la situation militaire. Pour ce dernier, « l'esprit de la population parisienne reste excellent » alors que le lendemain, *Le Nouvelliste* consacre un article à ce qu'il nomme « L'exode parisien » en expliquant qu'arrivent « par milliers en gare de Perrache les voyageurs venant de Paris », des voyageurs qui fuient face à la progression allemande, des émigrés qui « sont entassés dans les fourgons à bestiaux ». On peut aisément comprendre que les Parisiens

---

<sup>213</sup> BML, *Le Nouvelliste*, 8 septembre 1914.

<sup>214</sup> BML, *Le Salut Public*, 8 septembre 1914.

quittant à ce moment leur foyer, leur travail, ne gardent pas tous un moral « excellent ». L'article du *Progrès* représente ici un exemple flagrant de la propagande exercée par les journaux. Par ces quelques lignes, *Le Progrès* souhaite démontrer aux Lyonnais qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir concernant l'avancée des troupes allemandes, car les Parisiens placés en première ligne gardent espoir. On veut les placer comme l'exemple à suivre. Lors de la Bataille de la Marne une presse optimiste relatant les victoires françaises russes et anglaises se développe. Une cohésion nationale confirme cet état de fait. *Le Nouvelliste*,<sup>215</sup> qui rapporte certains articles de différents journaux français, pour les trois quarts parisiens, permet ainsi de constater le regain de la Triple entente qui se traduit par les discours heureux des quotidiens d'information. *L'Écho de Paris* se questionne : « En cet état, quand l'ennemi est dans une position si dangereuse, quand nous disposons sur son flanc de forces si puissantes, comment douterions-nous ? ». La publication par *Le Nouvelliste* d'articles issus de journaux étrangers conditionne ainsi le lecteur à une alliance mondiale. Ainsi le 8 septembre, alors que la bataille de la Marne est engagée, le quotidien rapporte dans ses colonnes des articles tirés de la presse anglaise. Ainsi, pour le *Times*, « les armées alliées seront plus résistantes que jamais » et « nous aurons finalement la victoire, nous l'obtiendrons par une volonté inlassable, par l'endurance et la ténacité ». La force optimiste des civils français est ainsi encouragée par les espoirs anglais formulés dans cet article. La victoire va bientôt venir et il faut tenir bon. Ceci ne cesse d'être dit et redit durant les premières semaines du conflit. C'est aussi cela qui permet aux français de tenir. On ne se résout pas à la mise en place d'un conflit qui dure, on espère durant chaque bataille que l'issue proclamera la fin des hostilités. Les articles de la presse étrangère rappellent aux soldats français qu'ils ne sont pas les seuls capables d'arrêter le flot ennemi, ils n'ont pas à sous-estimer la valeur de leurs alliés, et notamment celles des soldats anglais qui depuis la violation de la neutralité de la Belgique, ne cessent de lutter contre l'Allemagne.

Pour la description de chaque affrontement effectué entre les 6 et 13 septembre, les journaux lyonnais prennent ainsi l'habitude de diffuser les communiqués officiels, comme la loi le stipule, en apportant à ces derniers certains éléments de clarté. En apposant les communiqués officiels publiés le 9 septembre dans *Le Nouvelliste* et *Le Progrès*, l'on peut voir que les deux communiqués publiés à l'identique occupent chacun la même position en Une du journal. Ils sont

---

<sup>215</sup> BML, *Le Nouvelliste*, 7 septembre 1914.

présents dans la colonne la plus à gauche, dépendant de la rubrique intitulée « La Guerre ». Les communiqués sont clairs, brefs et concis, des petits paragraphes résument la situation pour chaque zone géographique du conflit. Ainsi sont décrits l'aile gauche, le centre, l'aile droite et les Vosges. Les informations de cesdits communiqués sont très générales. Par exemple, on annonce aux lecteurs que « la situation demeure satisfaisante », ou encore que « l'avancée est lente mais générale ». Les communiqués officiels français peuvent être suivis des communiqués anglais, apportant ainsi plus de renseignements aux lecteurs. La censure anglaise étant moins sévère que celle instituée en France, des détails anodins représentent ainsi pour les journalistes des trouvailles inespérées. Ainsi, le 13 septembre, *Le Nouvelliste*,<sup>216</sup> apporte à la suite du classique communiqué officiel français des éléments de réponses en publiant le communiqué anglais. Ce dernier fait le compte des prisonniers allemands et recense les armes ennemies réquisitionnées. Ces communiqués officiels anglais représentent une source d'information inestimable, amenant aux lecteurs un peu plus de renseignements que ceux trouvés dans les télégrammes officiels français. Des télégrammes qui s'attachent, selon l'autorité militaire, « à ne donner que des nouvelles exactes ».<sup>217</sup> Certains des communiqués français font étalage de la situation au front alors que d'autres n'apportent que très peu de précisions, ce qui peut laisser entrevoir une possible difficulté du gouvernement à obtenir de la part du général en chef des informations sur les opérations en cours. Le télégramme officiel adressé aux préfetures de France en date du 14 septembre<sup>218</sup> explique qu'« aucune communication n'est arrivée ce soir du grand quartier général ». Cette absence d'information a d'ailleurs été décrite par le président Poincaré « Joffre commande les armées, mais il n'a pas le temps – ou il dédaigne – d'informer le pouvoir civil. Il fait « la guerre dans les ténèbres » ».<sup>219</sup>

Le lundi 14 septembre, le jour de gloire semble arrivé. *Le Nouvelliste* et *Le Progrès* annoncent en titre « La victoire de la Marne ».

---

<sup>216</sup> BML, *Le Nouvelliste*, 13 septembre 1914.

<sup>217</sup> ADR 1M141.

<sup>218</sup> ADR 1M141, 14 septembre 1914.

<sup>219</sup> Raymond Poincaré, *Au service de la France*, Paris, Plon, 1928, t.5, 543 p.

## B) LA CONSTRUCTION DU SENTIMENT PATRIOTIQUE DANS LES DISCOURS

### L'héroïque soldat français face au « barbare » allemand.

La France en guerre est une France héroïque qui aide les plus faibles pays dans leur lutte contre l'ennemi, et notamment contre l'adversaire allemand. La violation de la neutralité belge lui permet également de présenter le conflit comme une issue inévitable défendant le droit international face au militarisme prussien. L'armée française a été complètement retravaillée et remodelée depuis la défaite de 1870 pour pouvoir faire face à l'Allemagne et reprendre ainsi l'Alsace-Lorraine. Pour cela, ont été créées les 18 régions militaires en 1873. Le recrutement des cadres a été perfectionné, et une armée de conscription fut instaurée. En 1914, l'armée française est « sacrée ».<sup>220</sup> Elle reste une armée de fantassins, devenue offensive après avoir été défensive. En 1880, l'École supérieure de guerre est instituée dans le but d'améliorer le commandement français, qui était inférieur à son homologue allemand lors de la défaite de 1870. Cette école est une école spécialisée dans le recrutement de l'État-major par un concours très élitiste et difficile d'accès. Pour l'armée de conscription, différentes lois viennent modifier son fonctionnement. La dernière loi de 1905 détermine la durée du service militaire, qui passe à deux ans pour la totalité du contingent. Toutes ses modifications consolident l'armée française qui redore donc son blason au début du XX<sup>e</sup> siècle. En cette nouvelle période, les militaires font également face à divers problèmes comme l'affaire Dreyfus ou la révolte des intellectuels d'où jaillit l'antimilitarisme, dénonçant entre autres les difficiles conditions de vie des soldats.

L'arrivée de Joffre à la tête de l'armée française annonce une nouvelle ère. Le général obtient l'allongement du service militaire à trois ans et tente d'augmenter l'effectif des hommes. Alors qu'en 1912 l'armée allemande possédait 165 000 hommes de plus que les forces françaises, l'écart un an plus tard diminue à 50 000 hommes.<sup>221</sup> Les mentalités évoluent. L'officier n'exerce plus son métier comme un simple travailleur, il se sent désormais investi d'une grande mission et devient honoré de la remplir. A la veille de la première guerre mondiale, l'armée française est donc restructurée et compte dans ses rangs près de 900 000 hommes,

---

<sup>220</sup> Jean-Louis Maurin, *Combattre et informer, op.cit.*

<sup>221</sup> *Ibid.*

des hommes qui ont reçu une bonne formation et qui ont été encadrés par les plus grands esprits issus de l'École supérieure de Guerre.

Quand la guerre éclate, la presse représente pour l'autorité militaire un enjeu considérable. Le moral du soldat et du pays sont façonnés par les écrits des journaux. En effet, les périodiques sont le seul outils intellectuel mis à disposition poilus. Les nouvelles peuvent donc façonner le moral des troupes. Il faut bien comprendre également que le moral de l'arrière est étroitement relié à celui des soldats en guerre, que ce soit par le concours des correspondances entre les membres des familles ou des permissions accordées aux hommes. Les plus grands des hommes politiques et militaires comprennent très vite l'importance de la presse écrite comme moyen de propagande et de diffusion des idées, en clair de conditionnement des esprits. Joffre, on l'a vu, est un de ces hommes qui se méfient de la presse, mais qui va surtout tenter d'affirmer un contrôle permanent sur cette dernière. Pour lui, le moral de la nation est un élément essentiel pour parvenir à la victoire. Il se fixe même comme objectif de conserver le moral de l'armée et d'empêcher à tout prix l'apparition d'une lassitude tant à l'arrière du pays qu'à l'avant. Joffre semble douter du patriotisme de la presse française et se souvient des problèmes survenus durant la guerre de 1870. Pourtant, les journaux français vont très vite tenter de modeler l'opinion du peuple français immobilisé, et ce précisément dans les grandes villes comme Paris ou Lyon par exemple. Les grands quotidiens d'information sont ceux qui dominent le marché de la presse, avec une forte influence en province des journaux régionaux, départementaux et locaux qui sont les « représentants des intérêts et des tendances régionalistes à caractère politique et religieux ».<sup>222</sup> Comme on l'a dit plus haut, les quotidiens lyonnais ont exercé une forte influence sur le moral de la population locale. Le contexte national est favorable à la presse lyonnaise. En effet en 1914, le journal est le « média de masse » le plus influent du pays, avec comme seul rival le cinéma placé bien derrière.

La France est le premier pays européen à avoir une presse aussi développée et aussi accessible, avec des journaux vendus à 5 centimes le numéro. Près de 9 500 000 exemplaires sont imprimés pour cette première année de guerre. Ce fort tirage a plusieurs explications. La diminution du nombre de feuilles par édition lors de l'entrée en guerre du pays, peut expliquer dans un premier temps l'augmentation des tirages. De plus, la demande croissante de la population française désireuse de prendre connaissance des dernière nouvelles de la guerre et du front peut aussi expliquer ce phénomène. Outre

---

<sup>222</sup> Francine Amaury, *Histoire du plus grand quotidien de la IIIe République, Le Petit Parisien, 1876-1944*, Paris, PUF, 1972, t.1, 650 p.

ce fait, la presse use de son influence sur les combattants, curieux de connaître le moral de l'arrière et les investigations mises en place pour leur venir en aide. Ils veulent aussi connaître l'opinion des populations sur leurs conditions de soldats. Que pense-t-on d'eux ? Les quotidiens ont eu un rôle plus que primordial sur les pensées de la population, ils permettent à la nation de garder confiance durant le conflit qui bien qu'annoncé comme bref et rapide, s'éternise dans le temps et ne cesse de jouer avec la patience des français. Cette influence est visible à travers la prégnance du nationalisme dans les colonnes des journaux. Les quotidiens lyonnais patriotes ne cessent de faire l'éloge de l'armée française qu'ils décrivent comme de valeureux combattants heureux et fiers de se battre pour la défense de la mère patrie.

Dans un article du *Nouvelliste* intitulé « Les Allemands en Belgique »,<sup>223</sup> on peut voir que le gouvernement français fait tout son possible pour libérer le territoire belge. Le devoir du soldat français est très clair : il doit détruire l'adversaire allemand. La figure du soldat français parti vaillamment au combat contre le plus grand de ces ennemis est constamment utilisée comme justification de cette guerre. La population ne peut s'insurger et émettre des doutes alors que des milliers d'hommes sont au combat et luttent pour la défense nationale. Les hommes qui font l'opinion utilisent cet argumentaire pour contrôler les esprits, et cette figure du bon soldat français patriote est maintes fois reprise et reproduite par les journaux lyonnais. Dans les colonnes du *Nouvelliste* du lundi 7 septembre,<sup>224</sup> on peut lire des propos tenus par le général Cherfils sur le soldat français. Les voici : « nos armées, malgré des pertes qui restent inférieures à celles de l'ennemi, sont intactes, dans un ordre parfait, avec un moral qu'anime la confiance la plus absolue ». On parle au nom d'un soldat parti combattre. Bien sûr, on complète cette prose traditionnelle par le relais d'actes héroïques. On peut lire dans le *Nouvelliste* daté du 10 septembre 1914,<sup>225</sup> un article d'une vingtaine de lignes intitulé « Courage et générosité », qui fait le récit d'un acte de bravoure exercé par un soldat français.

Le 11 septembre, ce même journal<sup>226</sup> retransmet dans ses colonnes des « faits de bravoure montrant combien chacun fait son devoir ». Pour le quotidien, le

---

<sup>223</sup> BML, *Le Nouvelliste*, 23 août 1914.

<sup>224</sup> BML, *Le Nouvelliste*, 7 septembre 1914.

<sup>225</sup> BML, *Le Nouvelliste*, 10 septembre 1914.

<sup>226</sup> BML, *Le Nouvelliste*, 11 septembre 1914.

valeureux soldat français défend la nation le sourire aux lèvres, il s'oppose aux « boches féroces et barbares assoiffés de sang ». La propagande se forme à partir de stéréotypes, de clichés. Les journaux français jouent sur les témoignages pour sensibiliser le lectorat et pour rendre fier les soldats du front qui consultent les pages imprimées. Dans *Le Salut Public* du 4 décembre,<sup>227</sup> le témoignage d'un homme dépeint le moral des soldats français rencontrés dans un train. Des soldats qui « content gaiement leur vie de tranchées.. [...] On y est bien nourri, confortablement tenu, autant qu'il est possible ». Des soldats confiants qui croient au général Joffre, voilà ce que l'on veut présenter à la nation. Les civils ne doivent pas douter de l'issue de la guerre « douter d'une victoire absolue, définitive, sans appel, c'est vouloir outrager la raison ». Cet homme, qui a pu converser avec les soldats français, affirme qu'on ne peut remettre en cause le triomphe de la Triple entente après avoir reçu les aspirations des soldats français.

Les civils français doivent donc se placer derrière leurs troupes qui défendent la justice. C'est pourquoi les actes de bravoure des soldats ne cessent d'être relatés par les journaux. Le 23 août,<sup>228</sup> dans un article intitulé « Le régime des prisonniers allemands » *Le Progrès* met en lumière les actes de bonté exercés par les troupes françaises sur les prisonniers ennemis. Les Français restent toujours nobles, telle est l'idée avancée par cette phrase significative : « les officiers ont été reçus et traités avec des égards, même des attentions, qui prouvent que notre race est toujours restée chevaleresque ». Contrairement à cela, l'ennemi allemand laisse de côté, en temps de guerre, les conventions internationales ainsi que les « traditions les plus anciennes du droit des gens et de l'honneur militaire » pour se laisser aller à des actes d'une intense férocité.

Très tôt, les quotidiens lyonnais défendent leur armée française en souillant l'image du soldat allemand, et en le rendant diabolique et sans âme. Dès le 2 août, on peut lire dans le *Progrès*<sup>229</sup> un discours du kaiser Guillaume II qui explique la situation à son peuple et demande à ce dernier de combattre pour l'honneur de l'Allemagne. Le journal donne le ton et veut tenir informés ses lecteurs de la hargne avec laquelle la nation allemande se lance dans cette guerre. Tout le pays est mobilisé, et « l'enthousiasme de la foule » prouve que le peuple est en accord avec la plaidoirie du kaiser. Ceci est rapporté par *Le Progrès* dans le but de motiver la nation française, et de dire implicitement « regardez nos ennemis et la fougue qui les traverse, révoltez-vous et vengez-vous, vengez votre pays ». Plusieurs titres vont ainsi bafouer l'honneur des allemands et des combattants pour attiser la haine du peuple français et pour, dans un

---

<sup>227</sup> BML, *Le Salut Public*, 4 décembre 1914.

<sup>228</sup> BML, *Le Progrès*, 23 août 1914.

<sup>229</sup> BML, *Le Progrès*, 2 août 1914.

même temps, légitimer l'engagement de la France dans un conflit qui, dans un premier temps, ne la concerne pas. Comme le rappelle John Horne dans son article,<sup>230</sup> la presse française a utilisé, dès les premiers mois du conflit, un langage « polarisé de civilisation et de barbarie. » Dans la première colonne du *Progrès* daté du lundi 3 août,<sup>231</sup> un article nommé « Les Allemands violent la frontière française » reprend et explique le discours du ministre de la Guerre Adolphe Messimy tenu après l'arrivée des troupes ennemies sur le sol national. Le journal associe cette entrée en guerre à un viol, à l'acte de violer, un choix de verbe poignant qui accentue la perception de l'animosité de l'ennemi. Les Allemands enfreignent les lois, ce sont donc des hors-la-loi. L'utilisation du verbe « violer » démontre implicitement l'état d'esprit qui est présent en France, ou du moins dans certains milieux intellectuels. Cet usage verbal est en effet repris par le journal plusieurs fois, mais est issu du discours prononcé par le ministre de la Guerre à l'attention du maire de Lyon, Édouard Herriot. Il commente la situation militaire en ces termes « Ce matin le sol français a été violé sur trois points différents par les troupes allemandes ». Il explique que le président français Raymond Poincaré a essayé en vain de maintenir la paix, mais que M. De Schoen, ambassadeur allemand à Paris, « nous a endormis par de doucereuses affirmations pacifiques », ce que démontre également les autres journaux lyonnais dont *Le Nouvelliste*.

L'invasion de la France est un motif préférable à l'entrée en guerre du pays. L'allemand est un traître, et la France doit, comme le dit Messimy, lutter « *contre la barbarie* ». Plus loin, le Président de la République affirme néanmoins que cette violation était prévisible et que rien ne va venir « déconcerter » les plans mis en place. Dès début août, on parle de guerre franco-allemande, de ce duel qui ne va cesser de prendre de l'ampleur dans une guerre mondiale rallongée et interminable. L'entrée des Allemands en Belgique, territoire neutre, amplifie cette haine profonde ressentie par tout un peuple. L'Allemand, malgré « l'animosité » qu'il dégage, est un lâche. *Le Progrès*, dans son édition du 15 août,<sup>232</sup> annonce à son lectorat que depuis le commencement du conflit, plusieurs patrouilles allemandes ont fui devant les troupes françaises. Elles ont préféré se rendre en territoire neutre, en Suisse par exemple, pour y être emprisonnées.

Le 21 août, en première page du *Nouvelliste*, on peut lire dans la rubrique « La Guerre » le communiqué adressé par le gouvernement français aux puissances

---

<sup>230</sup> John Horne, *Propagande et vérité dans la grande guerre*, *op.cit.*

<sup>231</sup> BML, *Le Progrès*, 3 août 1914.

<sup>232</sup> BML, *Le Progrès*, 20 août 1914

étrangères en date du 17 août 1914.<sup>233</sup> Le quotidien sert ici de relais au gouvernement pour que le peuple français puisse se rendre compte des atrocités commises par l'ennemi. Les troupes allemandes ont en effet violé les conventions signées le 18 octobre 1907 par le gouvernement impérial allemand par divers actes jugés inhumains. Un rapport du 10 août relate les actes commis par l'adversaire :

les troupes allemandes ont achevé un nombre important de blessés par des coups de feu tirés à bout portant dans le visage ainsi que peut en faire foi la dimension de la blessure. D'autres blessés ont été piétinés intentionnellement, labourés à coup de talon. [...] Les troupes allemandes brûlent les villages, massacrent les habitants, font marcher devant eux les femmes et les enfants...

Le journal retransmet le rapport remis par le général en chef de l'armée de l'est, qui dénonce les sauvageries commises par les soldats allemands. C'est un duel féroce qui semble s'engager entre la France et son voisin germanique, un duel magnifié et accentué par les journaux lyonnais. L'édition du *Nouvelliste* du 3 août<sup>234</sup> illustre dans un de ces articles intitulé « Provocations allemandes » cet état de faits. Alors que cette guerre n'en est qu'à son commencement, des cruautés allemandes sont rapportées. Les Allemands sont des « être barbares » et l'on doit lutter contre ces « animaux ». Dans cet article, on nous explique qu'« un officier allemand qui commandait cette patrouille a brûlé la cervelle d'un soldat français ». La France n'a pas fini de mobiliser ses troupes que l'ennemi attaque déjà, un ennemi sans limite, meurtrier, inhumain qu'il faut détruire. Le 6 août, ce même journal continue dans ce registre en publiant un article intitulé « Les atrocités allemandes ».<sup>235</sup> Les troupes allemandes fusillent des civils alsaciens qui seraient soupçonnés de fournir des renseignements aux autorités françaises. Selon la presse, l'adversaire n'a aucune limite et n'est en aucun cas guidé par des principes religieux chers au journal *Le Nouvelliste*. C'est pour cela que ce dernier ne se prive pas de relater la mort d'un prêtre français tué par les soldats ennemis en élaborant une sorte de carte d'identité de la victime pour sensibiliser le lecteur. On détaille son nom, sa date de naissance et le lieu où il exerçait sa fonction de curé.

Les journaux n'ont pas seulement « barbarisé » le soldat allemand ainsi que les autorités allemandes. Ils ont également déprécié la motivation de l'ennemi. *Le Nouvelliste*, dans son édition du 7 septembre, parle d'un adversaire « épuisé [où] déjà le

<sup>233</sup> BML, *Le Nouvelliste*, 21 août 1914.

<sup>234</sup> BML, *Le Nouvelliste*, 3 août 1914.

<sup>235</sup> BML, *Le Nouvelliste*, 6 août 1914.

découragement commence son œuvre dans la masse de ses troupes ». <sup>236</sup> Bien entendu, le soldat français reste enthousiaste, trop fier pour abandonner son pays et ses camarades. La fierté, bien avant le patriotisme, est ce qui pousse le combattant à ne pas abandonner son unité et ses camarades. L'utilisation du mot « barbare » pour décrire le soldat allemand ne cesse de revenir dans les journaux. Ici dans l'édition du 7 septembre du *Nouvelliste*, un mois seulement après le début du conflit, commence pour le quotidien « la débâcle des barbares » et la victoire des français, un « triomphe définitif ». La fougue du journal qui semble déjà voir la France victorieuse démontre que loin de transmettre une information justifiée, ce dernier cherche avant tout à mobiliser les populations, citadines principalement, dans une guerre qui était au départ extérieure au pays. Les arguments principaux utilisés pour ces premiers mois de conflits demeurent les mêmes : détruire le grand adversaire allemand et conserver l'union des Français. Pour embrigader les civils, quoi de mieux que de répéter dans les colonnes des journaux les « monstruosité » commises par l'adversaire. Le 22 août, dans un article du *Progrès* intitulé « *Atrocités allemandes en Belgique* », <sup>237</sup> on peut voir toute la férocité naturelle qui semble se dégager des soldats ennemis, qui auraient « fusillé en bloc, froidement et sans motifs, le bourgmestre et un groupe d'habitants qui l'accompagnaient. Les faits ont été constatés par un rapport officiel ». Cette information n'a pas à être remise en question émanant directement des autorités officielles. Dans *Le Progrès* du 23 août, <sup>238</sup> les actes de cruauté orchestrés par les troupes allemandes n'ont aucun motif militaire car ils visent dans un premier lieu des civils, « des enfants, des femmes, des vieillards [qui] ont été molestés, parfois même massacrés, des blessés [qui furent] achevés, des civils fusillés, des villages incendiés, sans jugement et sans motif. Nous assistons à une véritable invasion des barbares. »

Là encore, comme dans *Le Nouvelliste*, l'idée de peuple allemand barbare domine. Ces actes de barbarie sont associés dans cet article à « un retour à la sauvagerie », comme si la France représentait une certaine évolution et une idée de progrès face aux allemands employant des méthodes passées intolérables, des « sauvages débridés ». En plus de cela, l'Allemand, le « teuton » <sup>239</sup> est vénal. Sans scrupules ni remords, il n'hésite pas à dépouiller les victimes mortes aux combats,

---

<sup>236</sup> BML, *Le Nouvelliste*, 7 septembre 1914.

<sup>237</sup> BML, *Le Progrès*, 22 août 1914.

<sup>238</sup> BML, *Le Progrès*, 23 août 1914.

<sup>239</sup> BML, *Le Nouvelliste*, 10 septembre 1914.

comme le dit le *Nouvelliste* dans son édition du 11 septembre.<sup>240</sup> Ceci n'est pas un fait isolé. Dans un article du même journal paru le 15 octobre,<sup>241</sup> une mère allemande rapporte à son fils parti au front les difficultés économiques endurées par le pays. Elle termine son récit par une demande particulière. En effet, elle réquisitionne son enfant pour que ce dernier lui rapporte du front des bijoux et des montres en or, « parce que l'argent chez elle fait défaut ». L'Allemagne entière semble être en train de s'effondrer dans cette guerre, tant par les principaux moraux qu'elle bafoue que par les difficultés économiques qu'elle subit. Le 8 octobre, *Le Nouvelliste* dépeint dans ses colonnes « la misère en Allemagne »<sup>242</sup>, qui « devient de plus en plus effrayante » selon le quotidien allemand *Le Woewaertz*. La guerre détruit le pays ennemi intérieurement et extérieurement parlant, ce que ne manque pas de souligner le quotidien lyonnais. Les soldats allemands sont alors « déprimés »<sup>243</sup> et harassés par les combats. Une lettre saisissante rapportée par *Le Nouvelliste*<sup>244</sup> témoigne bien de l'envie du journal de faire voir au lecteur que la France est proche de la victoire, et que la guerre va peut-être s'achever très rapidement. Cette lettre est décrite par le quotidien comme « un rare document humain », une lettre privée envoyée par un capitaine allemand à sa femme, un témoignage véridique faisant figure d'autorité pour les lecteurs avides de nouvelles.

Cette déclaration, publiée antérieurement dans un journal allemand, démontre aussi à quel point la censure française, comparée à sa voisine allemande, exerce une pression renforcée sur les quotidiens français. En effet, ces derniers n'auraient jamais accepté qu'un tel témoignage, jugé trop pessimiste, soit publié dans les journaux français ni reproduit à l'étranger. Ce courrier dénonce clairement les difficultés allemandes survenues lors d'une attaque ennemie. Les troupes anglaises attaquèrent en effet les Allemands sans relâche, « les hommes recommencèrent à tomber comme des mouches ». Cette aversion pour l'ennemi semble se développer en dehors de l'Europe, ce qui rend légitime la lutte menée par les Français, les Anglais et les Russes principalement. *Le Salut Public*, dans son numéro daté du 6 décembre,<sup>245</sup> publie un article intitulé « L'instinct des races » dans lequel il rapporte que de part le monde, on se presse pour lutter contre les Allemands. Le quotidien relève parmi ces peuples les Hindous, les Peaux-Rouges, les Pieds-Noires et d'autres encore. Le journaliste décrit cela comme une « chasse aux Boches » qui aurait détrôné la chasse au lion. On n'apprend

<sup>240</sup> BML, *Le Nouvelliste*, 11 septembre 1914.

<sup>241</sup> BML, *Le Nouvelliste*, 15 octobre 1914.

<sup>242</sup> BML, *Le Nouvelliste*, 8 octobre 1914.

<sup>243</sup> *Ibid.*

<sup>244</sup> BML, *Le Nouvelliste*, 11 octobre 1914.

<sup>245</sup> BML, *Le Salut Public*, 6 décembre 1914.

malheureusement pas, à travers ces lignes signées du journaliste André Lichtenberger, quelles sont les motivations de ces peuples ni les circonstances de leur implication dans ce conflit mondial. Malgré tout, ce papier a pour visée de légitimer le rôle de la France, soutenue au delà de l'Europe, et d'embrigader le lecteur qui, après ces premiers mois de conflit, semble perdre patience vis-à-vis d'une guerre qui ne cesse de se rallonger. Cet article continue en brossant un tableau des atrocités commises par les soldats allemands, nommés « les éventreurs de femmes, les égorgeurs de vieillard et les mutilateurs d'enfants ». Les horreurs qui ont été commises par les soldats ennemis semblent avoir fait l'objet d'une grande attention de la part du gouvernement français. En effet, *Le Progrès* du 21 octobre 1914<sup>246</sup> rapporte qu'une commission chargée de constater sur place les actes commis par l'ennemi a été instituée, une commission reçue par le président de la république M. Poincaré et le président du conseil M. Viviani. Cette commission a eu pour mission de rendre compte aux autorités françaises des horreurs commises par l'ennemi allemand dans des départements précis, à savoir la Marne et la Seine-et-Marne. Le journal rapporte ainsi le dossier qui a été élaboré par ce comité, qui décrit les « actes d'atrocités, de pillages et de dévastation ».

Tout au long des premiers mois de la guerre, différents exemples présents dans les trois journaux lyonnais étudiés ont permis de voir plus en détails comment le soldat allemand est analysé et décrit par les journalistes à son lectorat. Ce dernier est impitoyable, sans âme, c'est donc sans effroi qu'il faut lutter pour sa destruction.

### **L'Union sacrée d'une France victime de la guerre.**

Le terme d'Union sacrée ne cesse de refaire surface dans les écrits des historiens spécialistes de la première guerre mondiale. Mais qu'entendons-nous par « Union sacrée » ? Comment cette expression parvient-elle à s'imposer et à devenir symbolique pour toute une nation ? Cette formule apparaît pour la première fois dans un discours prononcé le 4 août 1914 par le président du Conseil René Viviani, qui lit à la Chambre des députés un message du président de la République Raymond Poincaré. Pour le président, fervent patriote lorrain « dans la guerre qui s'engage, la France [...] sera héroïquement défendue par tous ses fils, dont rien ne

---

<sup>246</sup> BML, *Le Progrès*, 21 octobre 1914.

brisera devant l'ennemi l'Union sacrée ». <sup>247</sup> Même si la formule s'est lentement imposée, son esprit lui s'est immédiatement manifesté. Toutes les forces politiques se rallient à cette union nationale, persuadées que cette guerre sera de courte durée. Cependant, cette union nationale a ses limites. A la veille de la guerre, les luttes politiques étaient très vives. Ces luttes sont balayées par l'instinct de défense présent en chaque citoyen français, et cela même si les élections de mai 1914 ont amené au parlement une majorité de gauche socialiste et pacifiste. Chaque courant idéologique est persuadé que l'après-guerre sera l'heure de sa réussite et que cette entente n'est qu'une épreuve passagère et obligatoire pour la défense de la France. Les conflits politiques internes sont donc laissés de côté. La revue bi-mensuelle *Le Souvenir lyonnais* rapporte le discours du préfet du Rhône à l'assemblée départementale lors de la mobilisation française. Pour lui, il faut oublier « les mesquines questions de nuance politique, les misérables rivalités de personnes pour nous unir dans un même amour de la France et de la République pour la sauvegarde du sol sacré de la Patrie, de nos droits et de nos libertés ». <sup>248</sup> Un gouvernement inspiré de l'Union Sacrée est constitué à la fin du mois d'août. Les socialistes y sont invités, mais on laisse de côté les représentants de la droite catholique, tout comme on renforce la surveillance de la presse catholique. Les nationalistes et la droite ne veulent pas pardonner le passé à la République. L'Église, quant à elle, se rallie à l'Union sacrée avec quelques difficultés, se souvenant encore nettement des persécutions qu'elle pense avoir subies lors de la séparation entre l'Église et l'État. Cependant, en temps de guerre, on constate rapidement une recrudescence de la foi, et convoquant les dogmes religieux, l'Église tente en prenant part à cette union nationale de récupérer et/ou d'inviter de nouveaux fidèles, convaincue que les épreuves subies lui redonneront la place qu'elle a perdue au sein de la société française.

Le terme d'Union sacrée semblent avoir des connotations contradictoires. Ce peut être un paradis, comme le dit Jean-Jacques Becker, <sup>249</sup> un moment de l'Histoire où les luttes de classes se sont évanouies au profit de la concordance nationale et de la sauvegarde de la patrie. Ou alors on peut y avoir la manifestation du diable, une suprématie de la bourgeoisie sur les classes inférieures, notamment un piège tendu par celle-ci aux mouvements ouvriers. Face à ce terme d'Union sacrée, Jean-Jacques Becker lui préfère celui de trêve des partis. <sup>250</sup> Ce dernier semble être le mieux adapté aux

---

<sup>247</sup> François Cochet et Rémy Porte (dir.), *Dictionnaire de la Grande Guerre, 1914-1918*, Paris, Robert Laffont, 2008, 1120 p.

<sup>248</sup> BML, *Le Souvenir lyonnais*, août 1914.

<sup>249</sup> Jean-Jacques Becker, « Union sacrée et idéologie bourgeoise », pp 65-74, *Revue Historique*, Paris, PUF, juillet-sept 1980.

<sup>250</sup> Jean-Jacques Becker, « Union sacrée et idéologie bourgeoise », *op.cit.*

réalités. Il se développe en France, non pas une Union, mais une cessation temporaire des hostilités entre les différents partis politiques à l'heure où la guerre apparaissait comme une simple parenthèse.

On sait que l'esprit lié à cette Union perdure tout au long de la guerre, malgré l'opposition des mouvements ouvriers. Ce terme a pour but de souder tous les Français. Des personnalités de renom appellent le peuple à s'unir face à l'ennemi allemand. L'exemple le plus retentissant est celui de Clemenceau, qui dès le 2 août, soit deux jours avant le discours prononcé par René Viviani, écrit un texte tonnant dans lequel il demande aux Français de s'allier face à l'Allemagne. Le rapprochement de tous les Français est alors concrétisé par la création de ce gouvernement politiquement hétérogène. Lors d'un meeting des socialistes, Édouard Vaillant prend la parole pour définir le combat de son parti politique « En présence de l'agression, les Socialistes rempliront tous leur devoir, pour la Patrie, pour la République, pour la Nation ».<sup>251</sup> Cette union « multipartiste » est née du sentiment qu'a la presque totalité des Français d'appartenir à une nation, un sentiment enseigné à l'école, avec les valeurs de la République qui ne cessent d'être affichées et défendues : « Liberté, Égalité, Fraternité ». Il faut également ajouter que les autorités ont très habilement su s'associer aux cérémonies qui marquèrent les obsèques de Jean Jaurès, imités par les nationalistes en la personne de Maurice Barrès ainsi que par un certain nombre de membres de la Ligue des Patriotes. De manière très contradictoire, le décès de Jaurès est ainsi une excuse à la guerre. Lors de son enterrement le 4 août, les vraies raisons du conflit sont explicitées par Jouhaux. Dans un discours éloquent, il manifeste sa haine de la guerre, du militarisme, de l'impérialisme, mais rappelle également que les responsables de cette situation sont les empereurs d'Allemagne et d'Autriche. Pour libérer les opprimés et réaliser l'alliance entre les peuples, il faut passer par la défaite et le châtiement de l'ennemi.<sup>252</sup>

Les socialistes sont donc désormais associés au conflit. Pour eux, même si la guerre est un mal, de bonnes choses peuvent également découler de ce conflit, comme la destruction du militarisme allemand, l'établissement d'une République allemande, les horreurs de la guerre exposant aux yeux des populations que l'idéal de fraternité humaine prôné par les socialistes est le meilleur des choix. De par les initiatives du parti socialiste qui se multiplient et qui vont à l'encontre des

---

<sup>251</sup> Jean-Jacques Becker, « Union sacrée et idéologie bourgeoise », *op.cit.*

<sup>252</sup> *Ibid.*

manifestations contre la guerre, de par le gouvernement en place qui associe son action à la mort de Jaurès, réclamant ainsi la guerre pour venger la mort de cet homme, un bloc se dessine et fait face aux ennemis extérieurs. Le gouvernement œuvre énergiquement pour une cohésion nationale maximale. De ce fait, il n'applique pas le fameux Carnet B, qui répertorie un certain nombre de révolutionnaires automatiquement arrêtés en cas de mobilisation.

Dès l'annonce de la guerre et les efforts de mobilisation, le sentiment patriotique des quotidiens se fait entendre et fait écho par la suite aux vœux d'alliance nationale demandée par les autorités. *Le Progrès*, dans son édition du 3 août,<sup>253</sup> décrit la mobilisation lyonnaise. La foule est :

grave, sans tristesse ; calme mais non sans entrain . Ceux qui parlent saluent leurs amis, sans forfanterie mais ils ont – comme on le dit – le sourire. De l'aspect de ces masses [...] un sentiment d'indissoluble solidarité. Les seules préoccupations peuvent se résumer en ces mots : Défendre la patrie. »

Pour les journaux lyonnais, les Français sont prêts à défendre leur pays, ils sont, comme le dit *Le Progrès*, solidaires. Pour *Le Salut Public*, l'ordre de mobilisation entraîne dans la foule une communion liée autour de « l'amour de la patrie. »<sup>254</sup> Jean-Jacques Becker, qui a recensé les sources les plus diverses pour la mobilisation française, explique que les hommes recrutés pour le combat se situent entre l'enthousiasme et la consternation, et entre une certaine résignation et un devoir patriotique enseigné et inculqué par la République.<sup>255</sup> C'est ce devoir qui lance les soldats français dans la guerre.

Selon les journaux lyonnais, il s'ajoute à ce patriotisme une vendetta personnelle ressentie par le peuple français à l'égard des « boches ». Cette idée, plus fictionnelle que réelle, marque les colonnes des quotidiens. En effet, elle est vite apparue dans la plume des journalistes qui diabolisent, comme on l'a déjà dit plus haut, le soldat allemand et font de cette guerre un nouveau conflit franco-allemand. Le 6 août, *Le Progrès* parle déjà d'une « guerre franco-allemande »<sup>256</sup>, plaçant à l'extérieur tous les autres acteurs du conflit. Les journaux rapportent des propos de soldats et de militaires pour accentuer cette dualité. Prenons comme exemple un article du *Salut Public* daté du 11 décembre<sup>257</sup>

<sup>253</sup> BML, *Le Progrès*, 3 août 1914.

<sup>254</sup> BML, *Le Salut Public*, 3 août 1914.

<sup>255</sup> Jean-Jacques Becker, « L'Union sacrée, l'exception qui confirme la règle ? », *Vingtième Siècle*, Revue d'Histoire, n°5, janvier-mars 1985, pp 111-122.

<sup>256</sup> BML, *Le Progrès*, 6 août 1914.

<sup>257</sup> BML, *Le Salut Public*, 1 décembre 1914.

qui retranscrit les discours tenus par le général Cherfils dans le journal parisien *L'Écho de Paris*. Ce dernier affirme qu'aucune paix n'est possible entre la France et l'Allemagne et que la seule paix envisageable serait fondée sur « la ruine politique des Allemands ». Le général Cherfils, chef de la cavalerie du XX<sup>e</sup> corps est un collaborateur de *L'Écho de Paris*, et reconnu après la guerre comme l'auteur d'articles les plus caractéristiques du bourrage de crâne. *L'Écho de Paris* est à cette époque un journal à tendance conservatrice et patriotique, détenu par le très riche Edmond Blanc, ancien député conservateur des Hautes-Pyrénées dans la circonscription de Bagnères-de-Bigorre jusqu'en 1902. Se faire l'écho d'un journal conservateur et patriotique démontre subjectivement l'objectif visé par *Le Salut Public*, qui est considéré durant ce conflit comme un journal défenseur de l'ordre public. *Le Salut Public* n'est pas le seul journal lyonnais à se faire le relais de la presse parisienne. *Le Progrès* par exemple consacre certaines colonnes de ces numéros à des résumés d'articles parus dans les quotidiens parisiens. Le 6 septembre on peut voir retranscrit en Une du *Progrès* un article de Marcel Cachin paru dans *L'humanité*<sup>258</sup> Marcel Cachin est un homme politique français, proche du socialiste Jules Guesde, qui se rallie pendant le conflit à l'union nationale représentée par le président Raymond Poincaré. Alors que le *Salut Public* transmet des discours tenus dans *L'Écho de Paris*, *Le Progrès* reproduit un article extrait de *l'Humanité*, un journal socialiste jusqu'en 1920 puis communiste, fondé par Jean Jaurès. Le discours repris par le quotidien lyonnais est moins enclin à la propagande et semble se vouloir rassurant. On cherche malgré tout à canaliser les angoisses des lecteurs « nous devons aujourd'hui recommander à tous avec plus de force que jamais, de discipliner ses nerfs et de n'obéir à aucune impulsion ». Nous pouvons comprendre par ces deux exemples que quel que soit le parti politique engagé, l'objectif premier de tout homme politique à cette époque est le maintien de l'ordre public et l'alliance nationale. Durant le premier mois de la guerre, les journaux lyonnais, contraints cependant par une certaine censure automatiquement mise en place lors de l'état de siège, diffusent dans leurs colonnes les idées des autorités et du gouvernement d'union nationale qui accueille en 1914 deux socialistes dans ses rangs, Jules Guesde et Marcel Sembat. Le temps n'est plus aux querelles politiques, on veut préserver et protéger la paix de la nation française. Les journaux lyonnais vont dès le mois d'août insister sur la nécessaire alliance des Français. Dans le numéro du *Nouvelliste* daté du 1 août, une analyse

---

<sup>258</sup> BML, *Le Progrès*, 6 septembre 1914.

diplomatique est opérée par le quotidien qui accuse l'Allemagne de provoquer la France. Dès lors, La France est décrite comme un pays « prêt à tous les sacrifices dans l'union intime de ses enfants qui forment cette armée ».<sup>259</sup> Tout le pays est engagé, tant l'arrière du pays que les soldats au front, les familles sont séparées et la souffrance ne peut être que partagée. Dans cet article, on parle de l'enfant de la nation qui part combattre, un enfant que l'on doit encore soutenir, protéger, un enfant dont on est responsable et qu'on ne peut abandonner. Le même jour, ce quotidien signe un article intitulé « Appel à la nation » en reprenant l'appel lancé par le Président de la République et les membres du gouvernement à la nation française. Là encore, le terme « patriotisme » est présent. On demande en effet aux Français de ne pas se laisser envahir par les émotions et de faire preuve d'un patriotisme sans faille. La France est unie, les querelles politiques n'ont pas lieu d'être en cet état de guerre : « à cette heure, il n'y a plus de partis, il y a la France éternelle, la France pacifique et résolue ».<sup>260</sup> Il est intéressant de voir qu'à la suite de ce discours étatique, le quotidien lyonnais rappelle que tous les journalistes présents au ministère lors de cet appel ont proclamé en chœur cette phrase : « Vive la France ! ». L'idée d'une Union sacrée est rendue concrète par les journaux. Pour cela, des exemples de dons apportés aux soldats sont évoqués par les journalistes. *Le Progrès*, dans son numéro du 23 août, signe un article intitulé « Pour nos soldats »,<sup>261</sup> qui relate les dons offerts par une veuve endeuillée à la Croix-Rouge française. Cet article paraît important pour le journal qui modifie le style du texte, un texte et un titre accrocheur rédigés en « gras », ce qui capte beaucoup plus facilement le regard du lecteur. Comme on le sait, de nouveaux ministres entrent au gouvernement dès la fin du mois de juillet 1914. Leur prise de fonction est le symbole d'une union effective des différents partis politiques français. Ceci est relaté dans un article du *Progrès* du 28 août.<sup>262</sup> Le gouvernement est donc remanié dans le but de représenter l'union nationale.

Pour cela, des socialistes sont appelés à venir coopérer avec les autorités en place pour gouverner la France. C'est le cas de Jules Guesde, nouveau ministre sans portefeuille, présent avant tout pour apporter son soutien à la défense nationale et qui représente l'adhésion du socialisme au gouvernement en place. Cette adhésion est confirmée par la venue de Marcel Sembat, qui récupère pour sa part le ministère des travaux publics pour trouver ainsi « un emploi plus actif de sa remarquable lucidité d'esprit ». D'autres ministres font aussi leur entrée au gouvernement, comme Aristide

<sup>259</sup> BML, *Le Nouvelliste*, 2 août 1914.

<sup>260</sup> BML, *Le Nouvelliste*, 2 août 1914.

<sup>261</sup> BML, *Le Progrès*, 22 août 1914.

<sup>262</sup> BML, *Le Progrès*, 28 août 1914.

Briand auquel on confie la Justice. C'est un socialiste convaincu, proche de Jean Jaurès, défenseur de l'idée de la grève générale, qui quitta en 1904 son poste de secrétaire général du parti socialiste français et qui évolua vers le centre dans les années qui suivirent cette démission. Il s'est associé à des hommes opposés aux idées de grève et des socialistes. Briand, entré au gouvernement en 1906, devint au contact du pouvoir hostile au mouvement de grève. Il finira par attiser la haine et les remontrances de son ancien ami Jean Jaurès. C'est donc dans cette logique d'ascension politique qu'Aristide Briand acquiert un nouveau ministère, celui de la Justice. Beaucoup de partis sont alors représentés au sein de ce gouvernement d'union nationale, à l'exception de la droite catholique. Les hommes politiques s'affairent donc autour de nouvelles tâches engendrées par cet état de guerre. On ne cesse de rappeler aux citoyens français à quel point ils sont, tout comme le gouvernement, impliqués dans ce conflit et qu'il est important pour la victoire du pays que le peuple français apporte son concours au projet de paix nationale. Dans une lettre adressée au général Joffre,<sup>263</sup> le ministre de la guerre M. Millerand explique que le peuple français doit dès lors accepter sans offense « toutes les épreuves, même les plus cruelles ». Il rappelle également qu'« une discipline de fer » a été instaurée, ce qui démontre également que le peuple n'a pu librement accepter les choses.

L'entrée au gouvernement des deux socialistes Guesde et Sembat, rapportée amplement et dans plusieurs de ces numéros, par le quotidien républicain *Le Progrès*, a pour fonction principale l'adhésion au nouveau mouvement d'union nationale des socialistes français. Dans son article « Manifeste du Parti socialiste unifié »<sup>264</sup> le quotidien rapporte les réactions du parti socialiste à la suite de la nomination de leurs deux membres. La décision est décrite comme mûrement réfléchie, en rappelant qu'en des temps plus calmes, jamais cette alliance n'aurait pu être possible. Cette dernière donnée est très importante. En effet, on ne fait pas cela de gaieté de cœur, la guerre et les événements forcent les hommes aux unions et aux alliances. Chacun doit donner de sa personne pour la préservation du pays. Chacun doit prendre ses responsabilités car il s'agit là « de l'avenir de la nation ».<sup>265</sup> Il est important et vital pour les autorités que le pays tout entier s'associe face à l'ennemi, et ce notamment dans les moments de doutes et de défaites. C'est bien cela que le parti socialiste notifie dans son manifeste :

---

<sup>263</sup> BML, *Le Progrès*, 28 août 1914.

<sup>264</sup> *Ibid.*

<sup>265</sup> BML, *Le Progrès*, 28 août 1914.

Il faut que l'unité nationale, dont la révélation renouvelée réconfortait les cœurs au début de la guerre, manifeste toute sa puissance. Il faut que dans un de ces élans d'héroïsme qui se sont à de pareilles heures toujours répétés dans notre histoire, la nation entière se lève pour la défense du sol et de sa liberté.<sup>266</sup>

Si on étudie avec attention cet article, on peut voir des mots clefs résumant correctement les idées politiques de ce début de guerre. Ces mots clefs, vecteurs de notions fondatrices en ce début de guerre sont : nation, héroïsme, lutte, vérité, patrie. En analysant encore plus cet article qui occupe la moitié de deux colonnes du quotidien, on remarque une redondance du terme « nation », qui revient six fois dans ce texte. Ce terme nation est selon sa définition officielle issue du dictionnaire Larousse : « un ensemble des êtres humains vivant dans un même territoire, ayant une communauté d'origine, d'histoire, de culture, de traditions, parfois de langue, et constituant une communauté politique. »

S'interroger sur le concept de nation n'est pas chose aisée. L'écrivain, philosophe, philologue et historien Ernest Renan a publié un texte resté célèbre sur la notion de nation en se posant en titre ce questionnement « Qu'est ce qu'une nation ? ». Pour lui, celle-ci reposerait avant tout sur un passé réel commun qui agirait donc sur le présent et sur une volonté d'association des hommes. La nation dépasserait la langue parlée ou le groupe ethnographique commun ainsi que la religion pratiquée pour se retrouver autour de nouvelles choses à accomplir ensemble. Pour Ernest Renan, la nation « est un principe spirituel » qui se regroupe sur un passé commun dans les souvenirs et sur un présent où l'homme désire vivre avec l'autre, vivre ensemble avec une forte volonté de continuer à transmettre un héritage. Son idée de nation semble rejoindre celle des politiques qui gouvernent le pays durant la première guerre mondiale. En effet, pour le gouvernement de Poincaré, les combattants doivent sacrifier leurs vies, les civils leurs opinions politiques ou personnelles pour la préservation de la nation. En cela, cette idée rejoint celle d'Ernest Renan lorsque ce dernier affirme :

Une nation est donc une grande solidarité, constituée par le sentiment des sacrifices qu'on a faits et de ceux qu'on est disposés à faire encore. Elle suppose un passé ; elle se résume pourtant dans le présent par un fait tangible : le consentement, le désir clairement exprimé de continuer la vie commune.

---

<sup>266</sup> BML, *Le Progrès*, 28 août 1914.

La nation est donc solidaire, et ce devoir rappelé constamment par les autorités pousse l'arrière du pays à conserver une paix primordiale. Les seuls mouvements qui peuvent créer un désordre sont les mouvements ouvriers comme la CGT. Comme le souligne Jean-Jacques Becker dans son article *Union sacrée et idéologie bourgeoise*,<sup>267</sup> la classe ouvrière n'a pas conscience qu'elle peut être un corps étranger à la nation, qu'elle peut se dresser contre la patrie. Partout depuis des années on parle de République, de patrie. À l'école, on a enseigné aux enfants que l'ennemi, la mort, viennent toujours des prussiens. En 1870, ce sont eux qui ont provoqué la guerre et mis le feu à la prestigieuse cathédrale de Strasbourg. C'est cet amour de la patrie qui explique cet élan presque unanime de 1914. Les paysans se battent pour leurs terres, la terre qui les nourrit et qui leur permet de vivre et de faire vivre leur famille.

Il n'est donc pas étonnant de voir que même le journal créé par Jean Jaurès, *L'humanité*, contient après la mort de son fondateur des écrits en faveur de l'entrée en guerre de la France. Un article tiré de la plume d'Édouard Vaillant évoque aussi ce devoir qu'a la France de partir en guerre pour défendre des idées de justice et de liberté. Pour justifier cette prise de position, le journaliste explique, comme bon nombre de ses confrères, les obligations qu'a son pays. Cet article, repris par le *Salut Public* dans son numéro du 15 octobre<sup>268</sup> commence ainsi :

La France a le devoir de lutter jusqu'à ce que, avec elle, la Belgique ait été délivrée, jusqu'à ce que, avec les alliés, elle ait non seulement réparé le mal causé par l'invasion, par le crime impérialiste allemand, mais créé le lien d'avenir qui résultera de leur victoire commune.

On ne parle pas des désirs d'expansion territoriale que le gouvernement français a pu envisager, notamment ceux concernant la reconquête tant désirée de la Moselle. On convoque en justification du conflit des intentions bien plus nobles, comme la défense de la Belgique, territoire neutre envahi malgré tout par les Allemands. Un manichéisme croissant s'affiche désormais clairement dans les quotidiens lyonnais analysés dans cette étude. La France, placée aux côtés de ses deux alliés russes et anglais, fait bloc face à l'envahisseur allemand et son allié

<sup>267</sup> Jean-Jacques Becker, *L'Union sacrée*, l'exception qui confirme la règle, *op.cit.*

<sup>268</sup> BML, *Le Salut Public*, 15 octobre 1914.

austro-hongrois. Le journal qui semble le plus opposé au gouvernement en place défend également cette idée de bipolarité mondiale. En effet, dans un article du journal catholique *Le Nouvelliste* en date du 2 août 1914,<sup>269</sup> et gravement intitulé « L'heure décisive », on décrit l'Allemagne comme un pays sauvage désireux de conquête, une conquête qui menace directement la France. Le journal affirme en effet que les Allemands veulent récupérer d'autres territoires français.

Les journalistes et les politiques ne cessent de rappeler la patrie à l'ordre, ce qui démontre que les gens doutent, remettent même ce conflit en question, que l'ardeur du soldat français, mainte fois décrite par les journaux lyonnais analysés, n'est pas si évidente, que le bourrage de crâne doit être constant et tenace si l'on veut que le peuple continue à rester calme. Les journaux, seule source d'information accessible aux masses, essaient de diriger les esprits des civils. Des articles comme celui du *Progrès* intitulé « Comment les événements doivent être envisagés »<sup>270</sup> montrent à quel point l'embrigadement de la population est un objectif constant des politiques, un objectif retransmis par les journaux. On affabule constamment sur les sentiments de la population et on donne aussi matière à cette affabulation.

Les journaux lyonnais, s'appuyant sur leurs confrères parisiens, travestissent l'information. La France est décrite comme victime d'une guerre qu'elle ne veut pas. On sait pourtant aujourd'hui que le plus grand pacifiste Jean Jaurès s'est placé, peu de temps avant sa mort, contre le gouvernement, convaincu que la paix était le meilleur des choix pour le pays. Jean Jaurès avait pleinement conscience des conséquences liées au déclenchement des hostilités. Il n'a été que trop effrayé de la violence survenue lors des conflits balkaniques des années 1912 et 1913. Il était le seul à être épouvanté par la possibilité d'une grande guerre, effrayé par les mobilisations de plus en plus importantes de chaque pays qui provoqueront comme on l'a vu des millions de morts. L'image de Jean Jaurès est, dès sa décès, utilisée à des fins de propagande. Dans un télégramme officiel reçu par la préfecture le 5 août et adressé aux journaux de France,<sup>271</sup> on relate l'émotion suscitée par le président de la Chambre des députés Paul Deschanel, qui a rendu hommage à la mémoire de Jean Jaurès. On proclame encore une fois l'union nationale contre l'agression étrangère. S'ensuit la lecture du message du chef de l'état par René Viviani, le Président du Conseil. Là encore le discours semble faire consensus, suscitant « des applaudissements unanimes et répétés ».

<sup>269</sup> BML, *Le Nouvelliste*, 2 août 1914.

<sup>270</sup> BML, *Le Progrès*, 21 août 1914.

<sup>271</sup> ADR 1M141.

La France, qui n'était pas directement engagée dans ce conflit, y a été entraînée dans cette guerre par le jeu des alliances et par son rapprochement avec la Russie. Le 31 août 1907, la France, l'Angleterre et le Royaume-Uni officialisent leur rapprochement par la création de la Triple Entente, qui va se révéler primordiale lors de l'éclatement de la première guerre mondiale. C'est une alliance strictement militaire regroupant plusieurs accords passés entre les trois pays. Ce rapprochement militaire s'oppose à la Triplice, une alliance réunissant l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et l'Italie. C'est semble-t-il cette tension entre ces deux blocs opposés et cette bipolarisation de l'Europe qui poussera, plus encore que le double assassinat orchestré le 28 juin 1914 à Sarajevo de l'archiduc François Ferdinand et de sa femme Sophie Chotek, les différents pays à entrer en guerre. Dans les mentalités de ce début du XXe la guerre est encore la meilleure des solutions envisagées pour stopper les conflits politiques car elle est, selon la formule célèbre de Carl von Clausewitz « la continuation de la politique par d'autres moyens » La France a aussi des avantages au déclenchement de cette guerre. Elle pourrait en effet récupérer des territoires comme la partie de la Moselle qu'elle a du céder à l'Allemagne lors de la signature du traité de Francfort du 10 mai 1871, traité institué après la défaite de la France lors du conflit opposant cette dernière à l'Allemagne de 1870 et 1871. Par le lancement de cette première guerre mondiale, la France aurait aussi la possibilité d'étendre ses colonies. Bien entendu, cela n'est jamais stipulé dans les articles de presse, le pays français étant décrit comme un pays victime d'attaques et qui n'a d'autre choix que de défendre son peuple. En effet, dès le 1 août 1914, on s'acharne à faire de l'Allemagne l'instigateur de la guerre. Dans un article du *Progrès* de ce même jour,<sup>272</sup> le gouvernement tente de démontrer que les Allemands sont les premiers agresseurs et que la prétendue mobilisation russe ne serait qu'un leurre:

Comme je vous l'expliquais hier, le gouvernement allemand essaie de faire croire qu'il agit sous la pression des mesures militaires prises en Russie. Ce n'est pas vrai. On annonce à Berlin que toute l'armée russe est mobilisée. C'est complètement faux. Seuls les quatorze corps d'armée qui font face à l'Autriche sont mobilisés.

---

<sup>272</sup> BML, *Le Progrès*, 1 août 1914.

L'allié russe est ici défendu et il ne peut en être autrement. Ce pays est également décrit comme une victime, au même titre que la France. Les deux entités sont « forcées de prendre des mesures équivalentes » selon le bulletin du jour communiqué par le gouvernement de Poincaré. Il faut ajouter à cela que les combattants français ont besoin de se sentir soutenus tant par la population française que par leurs alliés. Les faits de guerre des autres pays alliés engagés dans le conflit sont donc retransmis dans les journaux, des journaux rappelons le qui sont lus par les soldats au front et qui représentent le seul outils intellectuel disponible pour les combattants. Les exploits des Russes sont ainsi largement relatés et on apostrophe les lecteurs par des titres évocateurs. Ainsi, dans son numéro du 21 août<sup>273</sup>, *Le Nouvelliste*, annonce en titre « L'Offensive russe ». Le 23 août, ce même journal évoque en titre « *La marche russe* ». <sup>274</sup> Les forces alliées sont ainsi présentes dans les discours de propagande des journaux. *Le Nouvelliste* du 7 septembre retransmet un article de *L'Écho de Paris* qui rappelle aux lecteurs que « l'Angleterre qui mêle son sang au nôtre est attentive à notre tenue, la Russie qui marche à notre aide à besoin de notre ténacité ». Les journalistes cherchent également à mettre en évidence le soutien des pays extérieurs au conflit. En effet, tout article rapportant les points de vue des pays neutres est recommandé, dans le but de remonter le moral des troupes françaises qui se voient désormais comme les héritières d'une noble cause, celle de la défense de la liberté des peuples. Dans une rubrique intitulée « Chez les neutres », *Le Salut Public*<sup>275</sup> rapporte « l'indignation suisse contre les procédés germaniques », une indignation provoquée par la violation de la neutralité belge exercée par les troupes allemandes. Les Suisses, qui désirent malgré tout garder une parfaite neutralité, ne peuvent ici ignorer la provocation allemande. Les journaux lyonnais acquièrent une nouvelle dimension durant le conflit. Comme le dit le sous-titre du *Salut Public*, les quotidiens de cette ville donnent maintenant « les dernières nouvelles du monde entier », des nouvelles centrées autour du conflit et qui vont donc établir des liens avec les pays neutres, qui pourraient s'engager aux côtés de la Triple entente.

L'Italie par exemple, qui fait le choix de rester hors du conflit alors qu'elle était peu de temps avant la guerre l'alliée de la Triplice, est décrit également par les journalistes comme un pays certes neutre mais qui comprend et parfois félicite l'action de la Triple entente. On peut ainsi lire dans *Le Salut Public* du 30 septembre que le journal italien *Giornale d'Italia*, « rend un hommage éclatant aux travaux stratégiques

<sup>273</sup> BML, *Le Nouvelliste*, 21 août 1914.

<sup>274</sup> BML, *Le Nouvelliste*, 23 août 1914.

<sup>275</sup> BML, *Le Salut Public*, 30 août 1914.

merveilleux de Bonnal, Gronard et Foch, ainsi qu'aux éminents talents du général Joffre ». Ce choix n'est pas anodin. Déjà parce qu'à Lyon, la communauté italienne est le plus important groupe de migrants, ce qui fait qu'une certaine union coexiste entre la ville et le pays italien, et donc avec les soldats lyonnais partis au front, et qu'ensuite, l'adhésion de l'Italie à la Triple entente est envisagée par cette dernière. La France n'est pas le seul pays à être soutenu par les pays neutres. Les Anglais le sont également, ce que rappelle un article du *Salut Public* en date du 15 octobre sur l'attitude du Portugal. Nous apprenons ainsi grâce à ces quelques lignes que « suivant des informations reçues à Londres les sentiments de complète sympathie exprimés par la population portugaise pour la Grande-Bretagne vont croissant chaque jour depuis le début de la guerre ». Ceci renforce le moral des Français à deux niveaux. En effet au front, les soldats comprennent qu'ils ne sont pas seuls, que les Anglais luttent également à leurs côtés mais aussi que les nations du monde reconnaissent leur lutte, un combat livré par des pays héritiers des idées de liberté et d'égalité. L'arrière est également rassuré par cette cohésion qui semble opérationnelle et par le soutien d'autres nations. Tout ceci justifie un conflit qui s'enlise et s'éternise. Ce soutien objectif des neutres est exploité par les journaux avec la rubrique du *Salut Public* intitulée « Chez les neutres », avec les articles du *Nouvelliste* et du *Progrès* relatant l'attitude de chaque pays en signant des textes tels que « L'attitude des États-Unis ». <sup>276</sup> La presse doit parler des Américains, qui peuvent dans un futur proche constituer un allié de taille. Ce pays enregistre une nette expansion économique depuis la fin de la guerre de Sécession, notamment par le développement de l'industrie lourde et des biens de consommation.

La propagande dans la presse française est donc un fait indéniable. Les imprimés diffusent des informations préalablement modifiées qui ont pour premier objectif de ne pas alarmer la population française. En effet, l'effort de guerre ne peut être réussi que si la société civile y collabore et y participe. Les civils ont donc vécu plus ou moins consciemment cet état de choses qui a de plus permis par la suite de réconcilier « la violence de la guerre avec l'idée d'un peuple foncièrement pacifique mais manipulé lors du conflit ». <sup>277</sup> Les soldats semblent avoir qualifié ces écrits de « bourrage de crâne » car la guerre décrite et véhiculée par les journaux leur était étrangère. Pour eux, il fallait un certain langage que

---

<sup>276</sup> BML, *Le Progrès*, 19 septembre 1914.

<sup>277</sup> John Horne, *Propagande et vérité dans la grande guerre*, *op.cit.*

n'utilisait pas toujours les journalistes. On peut aussi voir dans ce « bourrage de crâne » un discours qui ne correspond pas au monde du soldat.

## CONCLUSION

---

En définitive, cette étude sur le fonctionnement de la censure et de la propagande dans les journaux lyonnais pendant la Première Guerre mondiale a permis, grâce au regroupement de différentes sources, de comprendre l'organisation du contrôle sur la presse lyonnaise et sur trois quotidiens en particulier, *Le Salut Public*, *Le Progrès* et *Le Nouvelliste*. Cette organisation de la censure qui s'instaure lorsque l'état de siège est proclamé a eu des difficultés dans son organisation interne et dans la mise en place d'une cohésion au sein des différentes instances convoquées. La censure est répartie en deux catégories, politique et militaire. Le gouvernement et ses représentants assurent le contrôle des articles politiques alors que l'état-major de chaque région militaire s'occupe des articles militaires. L'administration gouvernementale, l'armée et les journalistes ont eu à collaborer pour une bonne application de la censure, une collaboration qui entraînait parfois certaines complications. La censure des journaux s'accompagne d'une propagande. En effet, les imprimés, plus ou moins encouragés par le gouvernement, ont diffusé des informations quelques fois inexactes ou du moins ajustées et remaniées. Cette recherche, qui se base sur l'étude de trois quotidiens lyonnais ainsi que sur une consultation minutieuse des archives départementales, permet de dresser avec précision le lien entre la censure, la propagande et la presse lyonnaise en convoquant pour cela trois journaux d'information lyonnais qui ont en 1914 une certaine influence et qui s'émancipent les uns des autres par des opinions politiques diverses.

Le cadre du mémoire est délimité par Lyon, ce qui fait de cette analyse un complément à l'histoire de la ville. De plus, tout ceci a été possible grâce à la recherche de sources purement lyonnaises, regroupées aux archives départementales et à la bibliothèque municipale de Lyon, deux institutions qui, par leur désir de conserver au mieux les documents du passé, m'ont facilité la consultation de documents originaux précieux. Cette examen particulier de la censure et de la propagande dans les journaux lyonnais au commencement de la Première Guerre mondiale pourrait également servir de repère à tous ceux qui désirent comprendre le fonctionnement de cette censure effectuée dans d'autres quotidiens français, car son modèle d'organisation, même s'il subit des variations

selon le lieu et les personnes, est à sa création le même que celui des autres départements.

Cet état des lieux entraîne également une réflexion sur des changements effectués à un moment clef de l'histoire, la Première Guerre mondiale. On tente de comprendre comment s'effectue le passage d'une libéralisation générale de la presse à la contrainte de la censure dirigée par les autorités militaires et gouvernementales. L'intérêt de cette étude pour l'imprimé journalistique s'explique avant tout par la place particulière qu'à ce « média » au début du XX<sup>e</sup> siècle en France. La radio n'existe pas encore, aucun autre outils culturel permet une diffusion élargie des informations. La presse est la principale source d'information de la population.

Le choix de ces trois journaux est dû à la réussite de ces derniers, qui font tous partis des huit plus grands quotidiens lyonnais de l'année 1914 et qui vendent à eux trois près de 230 000 exemplaires par jour. Ce sont trois journaux qui ont réussi à fidéliser les lecteurs et qui font partie des « plus forts ». De plus, l'influence de ces journaux ne se limite pas à la ville de Lyon mais englobe des zone plus ou moins étendues.

En 1914, la ville de Lyon compte plus de 530 000 habitants, c'est plus que de nos jours. Elle est une ville hétérogène rassemblée autour de différentes communautés, comme les Italiens nombreux dans la ville au début du XX<sup>e</sup> siècle grâce à l'essor de l'industrie. Son influence et sa grandeur sont confirmées par l'organisation dans la ville de l'exposition internationale urbaine, un événement nouveau en France. Cette exposition met en avant le projet de modernisation originale de la ville.

Cette analyse permet également l'émergence de nouvelles études. Il pourrait être intéressant de faire développer cette histoire de la censure de la presse lyonnaise à toute la durée de la guerre, pour comprendre comment cette dernière après sa délicate mise en place se développe, se modifie et continue à être effective. Ce mémoire facilite ainsi une analyse plus intense sur le contrôle de la presse lyonnaise durant la Première Guerre mondiale et ouvre différentes pistes de recherche. Cette étude se démarque également des autres car elle se concentre sur plusieurs quotidiens lyonnais et non pas sur une analyse exclusive d'un seul journal. De plus, avant ce travail, beaucoup des travaux effectués sur les journaux

lyonnais semblent exclure cette période de l'histoire et ce commencement de la Première Guerre mondiale, ce qui a rendu cette recherche encore plus intéressante.

## *Sources*

Archives départementales du Rhône (A.D.R)

Section contemporaine : 57 rue Servient, 69 003 Lyon.

### **1 M : administration générale du département**

1 M 141-160 : guerre de 1914-1918.

1 M 141-1 M 142, 1 M 143, 1 M 151 : Préfecture du Rhône - Cabinet du préfet. Événements politiques.

### **4 M : Police**

4 M 453 : Préfecture du Rhône - Administration de la Sûreté. Surveillance de la presse.

Bibliothèques Municipales de Lyon (B.M.L)

30 boulevard Vivier Merle.

### **Consultation sur demande, microfilms :**

*Le Progrès*, août 1914 - Janvier 1915.

*Le Salut Public*, août 1914 - Janvier 1915.

### **Consultation sur demande, version papier :**

*Le Nouvelliste*, août 1914 - Janvier 1915.

# ***Bibliographie***

## **Sur la Première Guerre mondiale**

AGULHON (Maurice), *La France de 1914 à 1940*, Paris, Nathan, 1993, 299 pages.

BECKER (Jean-Jacques), *La Grande Guerre, Que Sais-Je 326*, Paris, PUF, 2004, 127 pages.

FROMKIN (David), *Le dernier été de l'Europe. Qui a provoqué la Première Guerre mondiale ?*, Paris, Grasset et Fasquelle, 2004, 390 pages.

ISSELIN (Henri), *La Bataille de la Marne*, Paris, Arthaud, 1964, 278 pages.

## **Sur les discours et les mémoires des hommes politiques**

BARRES (Maurice), *Chronique de la Grande Guerre (Tome II : 14 Octobre 1914 - 31 décembre 1914)* Paris, Plon, 1931, 370 pages.

BECKER (Jean-Jacques), *Articles et discours de guerre (1914-1918) Georges Clemenceau*, Paris, Pierre de Taillac, 2012, 351 pages.

POINCARÉ (Raymond), *Au service de la France*, Paris, Plon, 1928, t.5, 543 pages.

## **Sur les civils et les combattants**

BECKER (Jean-Jacques), *1914 comment les Français sont entrés dans la guerre*, Paris, Les Presses de Science Po, 1977, 637 pages.

BECKER (Jean-Jacques), *Les Français dans la Grande Guerre*, Paris, Laffont, 1980, 317 pages.

CAZALS (Rémy) et ROUSSEAU (Frédéric), *14-18, le cri d'une génération*, Toulouse, Privat, 2001, 160 pages.

PEGUY (Charles), *L'argent*, Paris, Gallimard, 1913, 100 pages.

ROUSSEAU (Frédéric), *La guerre censurée, histoire des combattants européens de 14-18*, Le Seuil, Paris, 1999, 462 pages.

## **Sur l'Union sacrée**

BECKER (Jean-Jacques), « L'Union sacrée, l'exception qui confirme la règle ? », *Vingtième Siècle*, Revue d'Histoire, n°5, janvier-mars 1985, pp 111-122.

BECKER (Jean-Jacques), « Union sacrée et idéologie bourgeoise », *Revue Historique*, Paris, PUF, juillet-septembre 1980, pp 65-74.

## **Sur la presse française**

ALBERT (Pierre), *Histoire de la presse*, QSJ, Paris, PUF, 2008, 127 pages.

AMAURY (Françoise), *Histoire du plus grand quotidien de la IIIe République : Le Petit Parisien 1876-1944*, Paris, PUF, 1972, 2 tomes, 1352 pages.

BELLANGER (Claude) dir., *Histoire générale de la presse française Tome 3 : de 1871 à 1940*, Paris, PUF, 1972, 688 pages.

CHARLE (Christophe), *Le siècle de la presse (1830-1939)*, Paris, Seuil, 2004, 399 pages.

EVENO (Patrick), *Histoire de la presse française : de Théophraste Renaudot à la révolution numérique*, Paris, Flammarion, 2012, 271 pages.

FEYEL (Gilles), *La presse en France des origines à 1944 : histoire politique et matérielle*, Paris, Ellipses, 2007, 192 pages.

MARTIN (Laurent), *La presse écrite en France au 20e siècle*, Paris, Le livre de Poche, 2005, 256 pages.

MAURIN (Jean-Louis), *Combattre et informer. L'armée française et les médias pendant la Première Guerre mondiale*, Talmont St Hilaire, Codex, 2009, 138 pages.

ROSSEL (André) (dir.), *Histoire de France à travers les journaux du temps passé. 14-18 Avènement du monde contemporain*, Thomery, L'enseigne de l'arbre verdoyant, 1983, 319 pages.

## **Sur la censure et la propagande**

FORCADE (Olivier), « Censure, secret et opinion en France de 1914 à 1919 », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, Nanterre, éditions BDIC, 2000, pp. 45-53.

FORCADE (Olivier), « Dans l'œil de la censure : voir ou ne pas voir la guerre », *Vrai et faux dans la Grande Guerre*, PROCHASSON (Christophe) et RASMUSSEN (Anne) dir., Paris, La Découverte, 2004, 360 pages.

FORCADE (Olivier), « Voir et dire la guerre à l'heure de la censure (France, 1914-1918) », dans *Le Temps des Médias (n°4)*, Paris, Nouveau monde éditions, 2005, 192 pages.

HORNE (John), « Propagande et vérité dans la Grande Guerre », *Vrai et faux dans la Grande Guerre*, PROCHASSON (Christophe) et RASMUSSEN (Anne), Paris, éditions La Découverte, 2004, 360 pages.

NAVET-BOURON (François), « Censure et dessin de presse en France pendant la grande guerre », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, mars 2000, Paris, PUF, pp 7-19.

ORY (Pascal), *La censure en France à l'ère démocratique*, Bruxelles, Complexe, 1997, 357 pages.

RAJSFUS (Maurice), *La censure militaire et policière 1914-1918*, Paris, Le Cherche midi, 1999, 259 pages.

### **Sur Lyon et les lyonnais**

AGOSTINI (Marina), *La vie culturelle à Lyon pendant la Première Guerre Mondiale* Lyon, Université Lyon 2, mémoire de maitrise d'Histoire, Fouilloux (dir.) 1995, 1 vol, 158 pages.

BERMONT (Noëlle), *L'alphabétisation à Lyon et dans les cantons du Rhône au début du XIXe*, Lyon, Université Lyon 2, mémoire de maitrise d'Histoire, Lequin (Yves) (dir), 1973, 722 pages.

HERRIOT (Édouard), *Lyon pendant la guerre*, Paris, PUF, 1925, 99 pages.

ISAAC (Auguste), *Journal d'un notable lyonnais, 1906-1933*, Lyon, BGA Permezel, 2002, 596 pages.

LAPERRIERE (Guy), *La « séparation » à Lyon (1904-1908) Étude d'opinion publique*, Lyon, 1973, 220 pages.

### **Sur la presse à Lyon**

CAU (Yves), *Un grand quotidien dans la guerre. Le Progrès, Juin 1940 – Novembre 1942*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1979, 324 pages.

DE VAUCELLES (Louis), *Le Nouvelliste de Lyon et la défense religieuse (1879-1889)*, Paris, Les Belles Lettres, 1971, 283 pages.

ECK (Alain), *Veillée d'armes 1913-1914. La presse de Rhône-Alpes dans l'attente de la guerre*, EMCC, Lyon, 2013, 256 pages.

JAMPY (Marc), *Expériences de presse, Lyon, 1870-1914*, 2013, Thèse, Histoire, Université Jean Moulin Lyon 3, 667 pages.

LE PROGRÈS, *150 ans d'actu à la Une 1859-2009*, Lyon, Le progrès, 2009, 226 pages.

RIVIERE (Marcel-G.), *Le Progrès et la résistance*, Lyon, CROP, 1975, 42 pages.

### **Dictionnaires et encyclopédies :**

BECKER (Jean-Jacques) *Dictionnaire de la première guerre mondiale, Waterloo*, éditions André Versaille, 2008, 263 pages.

BECKER (Jean-Jacques) et AUDOIN-ROUZEAU (Stéphane) (dir.), *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914 – 1918*, Paris, éditions Bayard, 2004, 1342 pages.

COCHET (François) et PORTE (Rémy) (dir.), *Dictionnaire de la Grande Guerre, 1914-1918*, Paris, Robert Laffont, 2008, 1120 pages.

THEVENON (Bruno) et BEGHAIN (Patrice), *Dictionnaire Historique de Lyon*, Lyon, éditions S.Bachès, 2009, 1504 pages.

## *Table des annexes*

ANNEXE 1 .....	108
ANNEXE 2.....	109
ANNEXE 3.....	110
ANNEXE 4 .....	111
ANNEXE 5.....	112

## ANNEXE 1

### Rapport du département du Rhône

#### Nombres de tirages des six grands quotidiens lyonnais pour les années 1914 et 1915 (en gras).

Nome	no	Journal	Lieu de publication	Periodicite	Tirage
Le Progres			Lyon 2 dimanche	Quotidienne	150.000 <b>200.000</b>
Le Lyon Republicain			- 1 <sup>er</sup> -	- 1 <sup>er</sup> -	190.000 <b>180.000</b>
Le Express de Lyon			- 1 <sup>er</sup> - 1 <sup>er</sup> Paquet	- 1 <sup>er</sup> -	20.000 <b>10.000</b>
<del>Le Express de Lyon et Saone</del>			<del>1<sup>er</sup> -</del>	<del>1<sup>er</sup> -</del>	<del>30.000</del>
La Depêche de Lyon			1 <sup>er</sup> - Journal	- 1 <sup>er</sup> -	30.000 <b>18.000</b>
Le Nouvelliste			- 1 <sup>er</sup> - Paquet	- 1 <sup>er</sup> -	45.000 <b>48.000</b>
Le Salut Public			1 <sup>er</sup> - Journal	- 1 <sup>er</sup> -	5.000 <b>45.000</b>
<del>Le Journal de Villefranche</del>			<del>Villefranche</del>	<del>1<sup>er</sup> -</del>	<del>6.000</del>

# ANNEXE 2

Morasse du journal *Le nouvelliste*

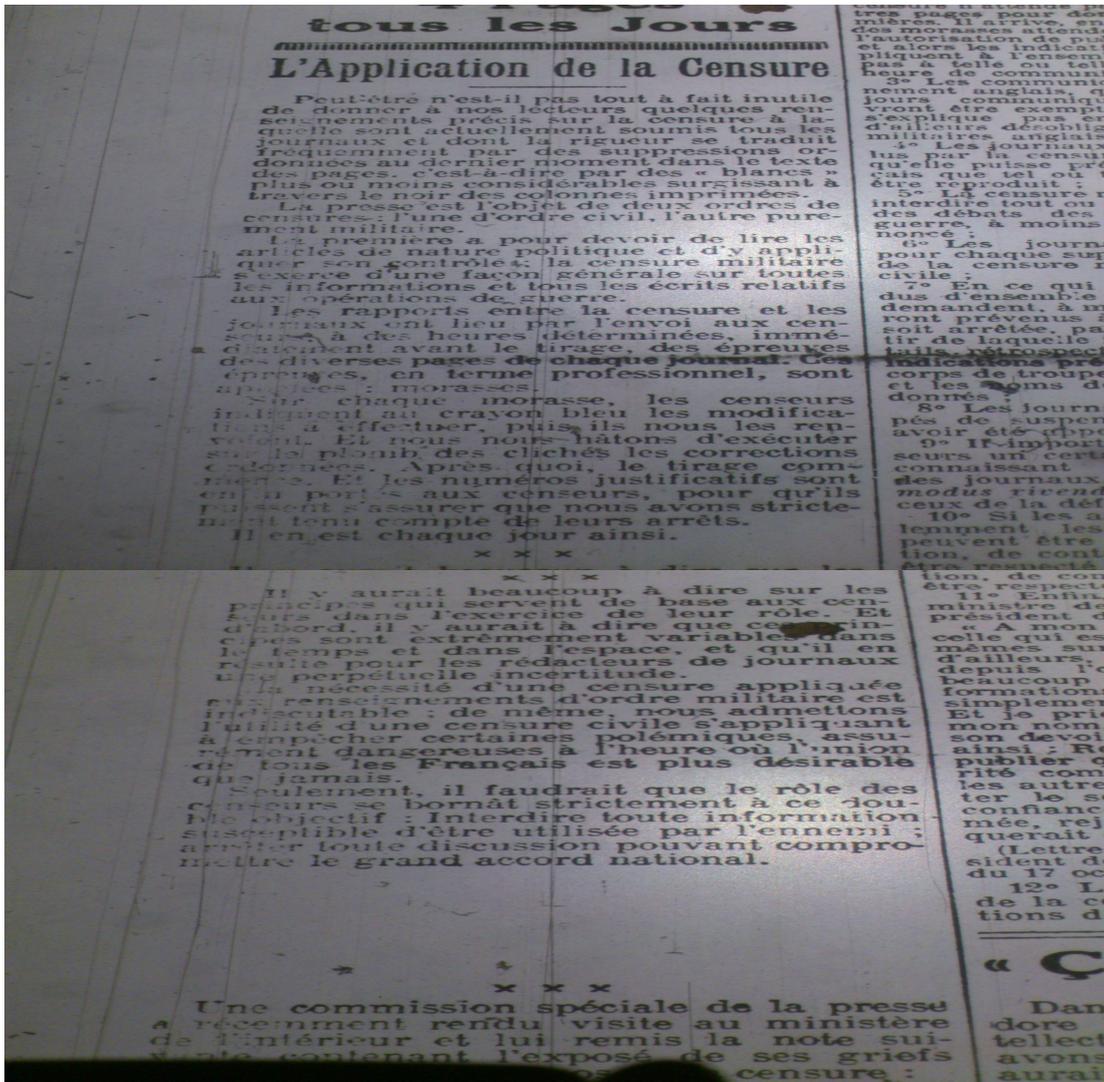
## Modifications effectuées par les censeurs : accord et désaccord des articles.



## ANNEXE 3

Article du *Progrès* sur l'application de la censure

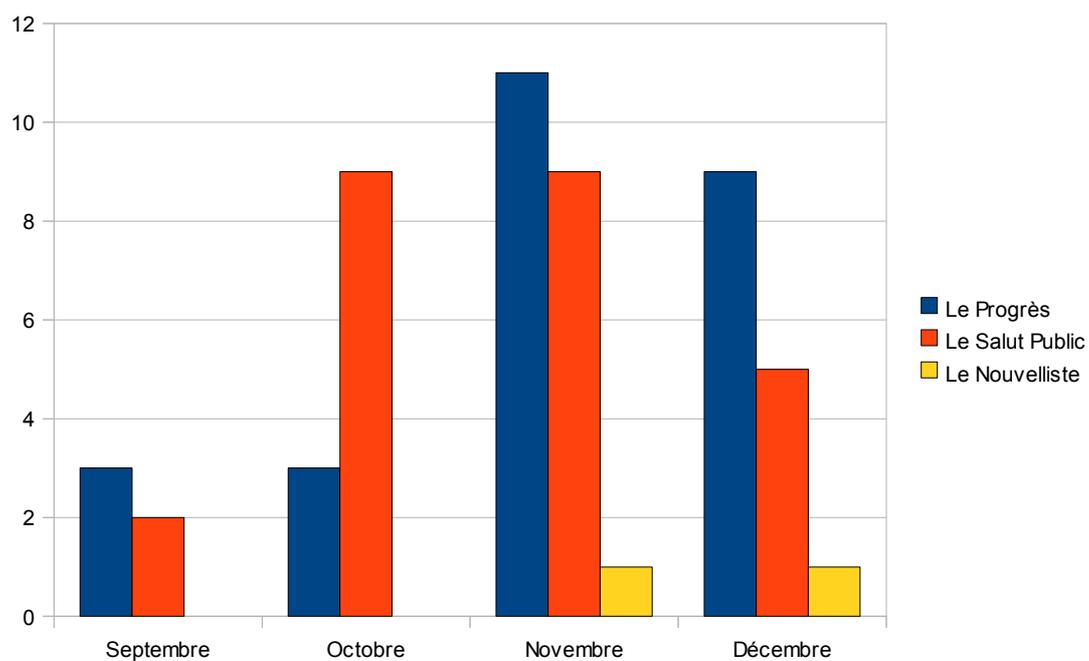
**Censure visible en fin d'article par la suppression de plusieurs lignes et par le blanc apparent.**



## ANNEXE 4

Diagramme : les blancs de censure entre septembre et décembre 1914.

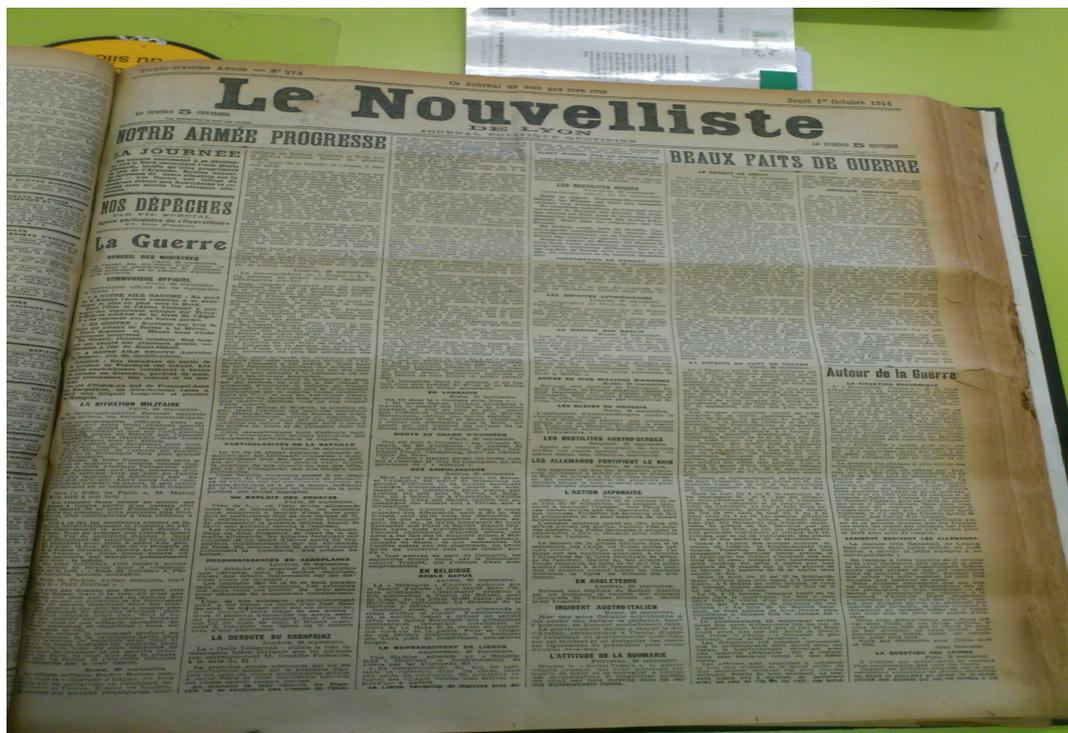
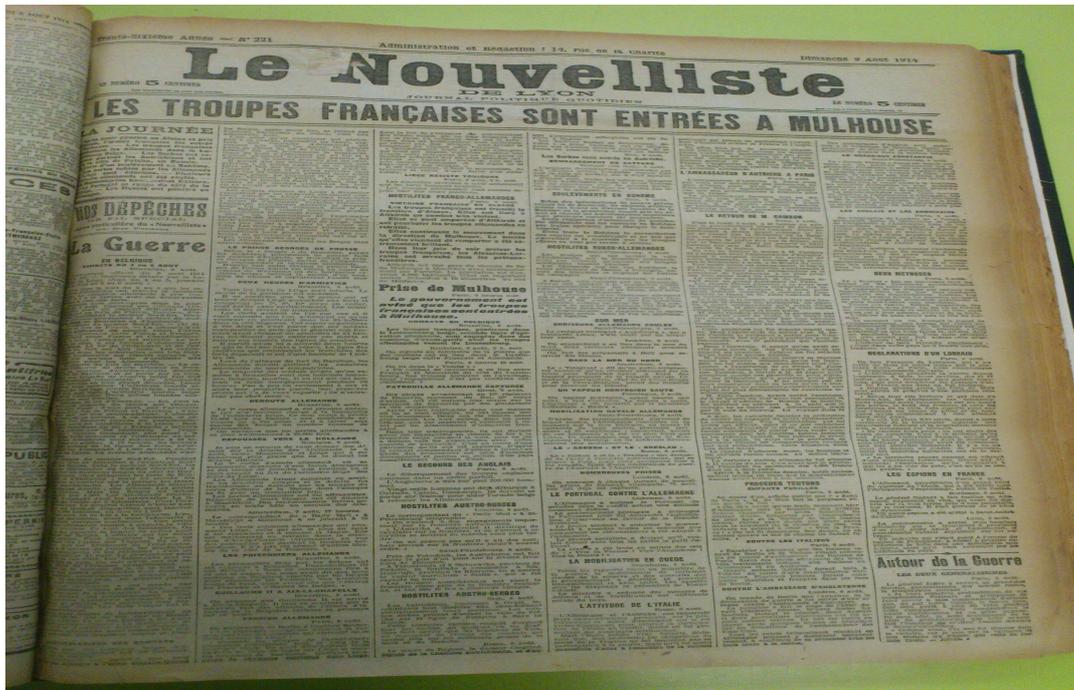
Nombre d'éditions subissant la censure pour *Le Progrès*, *Le Salut Public* et *Le Nouvelliste*.



## ANNEXE 5

Deux unes du journal *Le nouvelliste*, août et octobre 1914.

Les Unes du 9 août et du 1<sup>er</sup> octobre confirment l'interdiction des manchettes spectaculaires dès le mois de septembre 1914.



# Table des matières

<b>SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....</b>	<b>7</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>9</b>
<b>LES JOURNAUX À LYON .....</b>	<b>15</b>
<b>A) Le Salut Public, Le Nouvelliste et Le Progrès : histoire de trois quotidiens lyonnais.....</b>	<b>15</b>
<i>Le Salut public.....</i>	<i>15</i>
<i>Le Nouvelliste.....</i>	<i>19</i>
<i>Le Progrès.....</i>	<i>24</i>
<b>B) L'histoire générale de la presse lyonnaise.....</b>	<b>29</b>
<i>L'évolution de la presse lyonnaise .....</i>	<i>29</i>
<i>Les causes de cette évolution .....</i>	<i>30</i>
<b>LES MODIFICATIONS DE LA PRESSE FRANÇAISE RELATIVES AU COMMENCEMENT DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE. ....</b>	<b>38</b>
<b>A) Le contrôle étatique et militaire en France pendant la Première Guerre mondiale .....</b>	<b>38</b>
<i>L'organisation de la presse dans un pays en état de siège.....</i>	<i>38</i>
<i>La justification de l'établissement de la censure de la presse française.....</i>	<i>45</i>
<b>B) La mise en place de la censure dans Le Salut Public, Le Nouvelliste et Le Progrès.....</b>	<b>48</b>
<i>L'organisation du contrôle étatique et militaire des trois quotidiens lyonnais.....</i>	<i>48</i>
<i>La collaboration entre les quotidiens lyonnais et les autorités.....</i>	<i>53</i>
<b>LA DIFFUSION DE LA PROPAGANDE DANS LE SALUT PUBLIC, LE PROGRÈS ET LE NOUVELLISTE.....</b>	<b>65</b>
<b>A) La description des événements dans les trois quotidiens lyonnais .....</b>	<b>65</b>
<i>L'heure de la mobilisation et de l'entrée en guerre du pays .....</i>	<i>65</i>
<i>La justification d'un conflit engagé et qui s'éternise .....</i>	<i>68</i>
<b>B) La construction du sentiment patriotique dans les discours.....</b>	<b>74</b>
<i>L'héroïque soldat français face au « barbare » allemand. ....</i>	<i>74</i>
<i>L'Union sacrée d'une France victime de la guerre. ....</i>	<i>82</i>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>97</b>
<b>SOURCES.....</b>	<b>101</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>103</b>
<b>TABLE DES ANNEXES.....</b>	<b>107</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES.....</b>	<b>113</b>